



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012



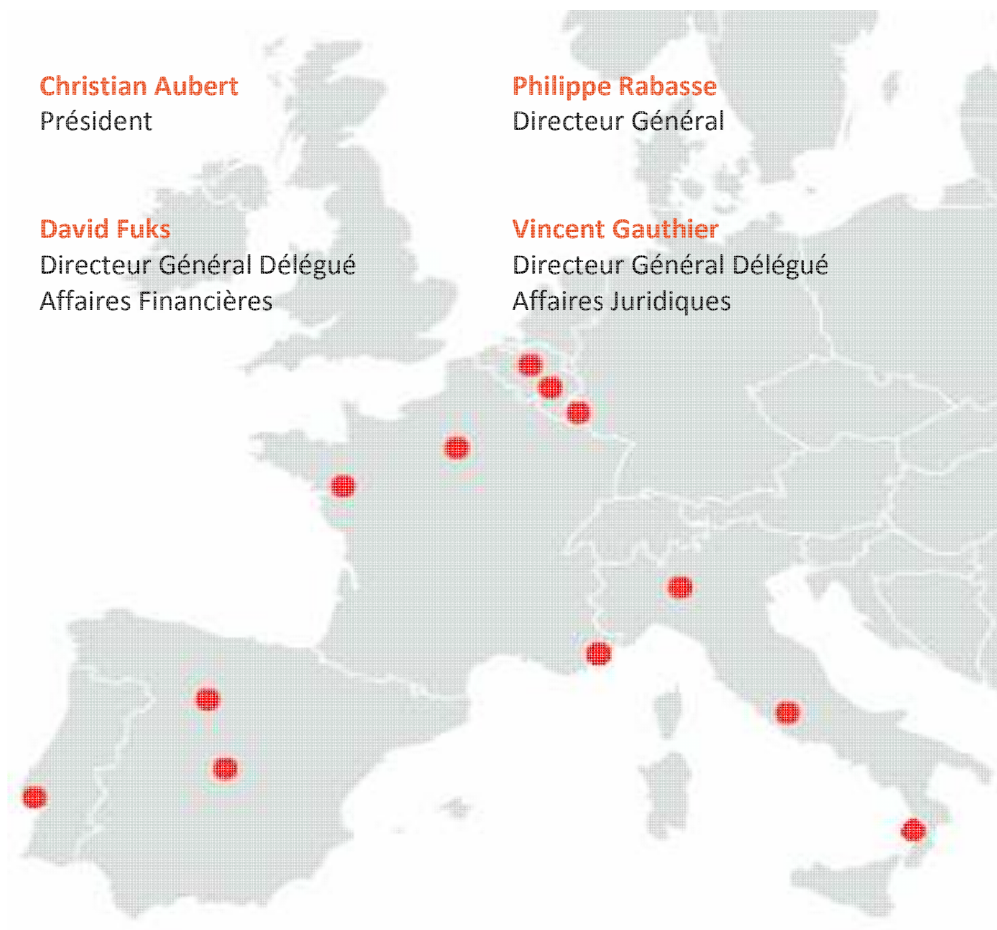
SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE AUBAY	3
L'équipe dirigeante	4
Positionnement et stratégie du Groupe Aubay	5
Présence européenne et clientèle de Grands Comptes	7
Offres de services	8
Qualité et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	11
Attestation de présence, rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales	21
RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE	23
Le marché en 2012	24
Rapport d'activité 2012	25
Politique de croissance externe	26
Evénements importants de l'exercice 2012	26
Données chiffrées consolidées	27
Evolution de l'action Aubay	29
Les facteurs de risques	31
Faits exceptionnels et litiges	34
Evénements importants intervenus depuis la clôture	34
Perspectives d'avenir	34
COMPTES CONSOLIDES	35
Annexes des comptes consolidés	40
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	60
COMPTES SOCIAUX	61
Rapport de gestion	62
Comptes de la société Aubay S.A.	62
Tableau des filiales et participations	73
Tableau des 5 derniers exercices	73
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	74
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	75
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	77
Responsable du document de référence	78
Attestation du responsable du document de référence	78
Responsables du contrôle des comptes	78
Responsables de l'information	79
RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL	81
Renseignements généraux	82
Renseignements sur le capital	84
Nantissements et Garanties sur Titres et Actifs	90
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	91
Composition du Conseil d'Administration	92
Liste des mandats et fonctions exercés dans tout le groupe par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	92
Participation/Intéressement du personnel	92
Rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques	93
Rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux	96
Intérêts des dirigeants dans les filiales de Aubay, chez un client ou un fournisseur significatif	102
Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux procédures internes	103
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE	105
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée	106
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	110
Projet de résolutions	110
Synthèse des informations publiées au cours des 12 derniers mois	119
Table de concordance	120

PRESENTATION DU GROUPE AUBAY

L'EQUIPE DIRIGEANTE

Direction Générale du Groupe



Direction des pays

Christophe Andrieux
Directeur Général Délégué
Belgique/France



Joel Sanzot
Manager
Luxembourg



Paolo Riccardi
Directeur Général
Italie



Philippe Cornette
Directeur Général Délégué
France



João Bexiga
Manager
Portugal



Gérard Lucente
Directeur Général
Espagne



POSITIONNEMENT ET STRATEGIE DU GROUPE AUBAY

Des prestations sur-mesure par un acteur global et international

Aubay est une société de conseil en technologies et intégration de systèmes d'information, systèmes industriels, réseaux et télécoms. Depuis quinze ans, le Groupe s'impose comme un acteur global d'envergure européenne. Au 31 décembre 2012, la société comptait 2 674 collaborateurs répartis dans 6 pays (France, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne et Portugal).

Aubay intervient aussi bien techniquement que fonctionnellement auprès des plus grands acteurs des secteurs Banque, Finance, Assurance, Industrie, Energie, Transports, Télécoms, et se démarque de ses concurrents en offrant à ses clients proximité et savoir-faire à forte valeur ajoutée technologique.

Aubay a toujours su s'adapter aux mutations du marché et aux besoins spécifiques de ses clients. En proposant des offres de conseil, de TMA (Tierce Maintenance Applicative) et des Centres de Services, le Groupe a imposé son savoir-faire et installé sa réputation sur un secteur hautement concurrentiel. Avec un mix produit attractif, Aubay se place parmi le top 10 des fournisseurs de ses plus importants clients.

Outre sa taille, son expertise et son positionnement européen, Aubay a toujours privilégié la proximité avec ses clients. Ce fort relationnel qui existe entre Aubay et ses clients est le résultat d'une réflexion profonde sur une autre manière de travailler ensemble, à la fois efficiente et participative. Choisir Aubay comme partenaire, c'est choisir une société qui est à l'écoute des besoins spécifiques de ses clients, qui offre une flexibilité dans la mise en place de ses solutions, qui entretient des contacts personnalisés et permanents et surtout qui garantit des contrôles de qualité réguliers. Cet ensemble de précautions, de préconisations et d'anticipation fait de Aubay, un acteur vraiment à part. Face à des acteurs de plus grande taille qui délaissent souvent certains marchés et qui offrent une prestation trop calibrée, Aubay se positionne comme le spécialiste du conseil personnalisé. Aubay a l'ambition d'un très grand groupe et la proximité d'une structure de taille moyenne.

Exercice satisfaisant dans un environnement instable

Dans une conjoncture générale aussi dégradée que celle de l'année 2012, Aubay a continué de gagner des parts de marché, notamment dans le secteur bancaire qui souffre pourtant d'un fort attentisme. Les donneurs d'ordre dans ce domaine d'activité sont restés prudents durant toute l'année avant d'engager des budgets importants. Mais forte de sa réputation et de son savoir-faire, la société Aubay a traversé la crise grâce à la confiance de ses clients. Cette confiance, pierre angulaire de la stratégie, est le fruit d'un long travail qui permet de déceler au mieux les attentes des clients et d'y répondre avec toute l'expertise d'un groupe leader sur le marché du conseil informatique.

Aubay a misé sur un recrutement ciblé, haut de gamme et performant pour anticiper les retournements du marché. Les meilleurs ingénieurs rejoignent Aubay pour la qualité de service, l'intérêt des missions proposées et aussi une dynamique d'entreprise fondée sur l'efficacité et la transparence. Cette amélioration perpétuelle du recrutement permet au Groupe Aubay de se positionner comme un acteur incontournable du secteur.

En 2012, de nombreux référencement ont été confirmés. La politique européenne d'expansion du groupe a été également couronnée de succès. Aujourd'hui, toutes les filiales sont stabilisées et contribuent à la pérennité et au développement de la société à l'international. En 2013, Aubay prévoit d'aller encore plus loin dans la satisfaction client et la conquête de nouveaux marchés.

Cette montée en puissance ne pourra se réaliser qu'en appliquant une stratégie offensive comprenant la poursuite d'un recrutement élitiste, des efforts constants sur les grands comptes et la volonté de signer de nouveaux référencement. Aubay a les moyens de son ambition : devenir la référence du secteur.

Aubay reste dynamique dans une Europe en crise

Dans un contexte économique peu favorable, Aubay a fait preuve d'une très belle résistance. Sa connaissance des marchés spécifiques avec des filiales bien intégrées a été la clé de son succès. Un atout indéniable dans la mondialisation. Alors que d'autres entreprises du secteur ont échoué à l'international, Aubay a joué la carte du professionnalisme, de la compétence et de l'adaptation aux problèmes locaux. La force d'un groupe comme Aubay est de répondre à des problématiques régionales précises en s'appuyant sur des équipes parfaitement implantées dans ces pays. Aubay s'est entouré des meilleurs intervenants dans chaque pays, des hommes et des femmes qui connaissent parfaitement la réalité nationale et le fonctionnement des entreprises.

Cette exigence d'offrir un service sur-mesure est aujourd'hui la meilleure réponse donnée à la crise. Les perspectives commerciales pour 2013 sont même encourageantes, notamment en Italie. Depuis plusieurs années, la filiale italienne effectue un remarquable travail de prospection qui s'avère payant. La zone ibérique qui a été fortement touchée par la crise a été stabilisée et l'Espagne montre quelques signes positifs de redémarrage. Aubay prévoit en 2013, pour l'ensemble des autres pays de la zone Europe, une croissance identique à 2012.

Objectif : une croissance durable

Aubay a décuplé ses forces durant la crise. Aubay a su moderniser ses process, en innovant, en s'adaptant et en recrutant différemment afin de devenir un allié indispensable.

Aubay s'est donc à nouveau fixé des objectifs ambitieux en termes de conquête commerciale, de maîtrise technologique et de flexibilité. Faire appel aux experts Aubay, c'est mettre toutes les chances de son côté pour améliorer son chiffre d'affaires et préparer l'avenir en toute sérénité.

Plusieurs axes de croissance ont ainsi été repérés pour l'année 2013 :

- Capitaliser sur notre efficacité et nos forces en Italie.
- Monter fortement en compétence et transformer notre savoir-faire par l'accélération du développement de l'offre Métier et de l'Intellectual Property.
- Accélérer notre développement dans le secteur de l'énergie.

PRESENCE EUROPEENNE ET CLIENTELE DE GRANDS COMPTES

Tous les clients du Groupe - banques, assurances ou opérateurs de télécommunications - ont aujourd'hui des stratégies européennes. Ces stratégies reposent sur la recherche de fournisseurs technologiques capables de les accompagner dans leur développement en dehors de leurs frontières.

Par ses différentes implantations européennes, Aubay peut suivre aujourd'hui ses clients dans leur développement international. Qu'il s'agisse de les accompagner en local ou de leur permettre de développer des projets à bas coûts (Nearshore), Aubay trouve des solutions adaptées à chaque profil d'entreprise et à chaque projet.

La parfaite maîtrise des cultures locales permet au Groupe Aubay de répondre aux exigences variées de ses clients dans leur développement européen et ainsi de leur apporter une véritable valeur ajoutée. C'est grâce à l'excellente qualité des relations nouées avec ses clients que le Groupe peut s'inscrire dans le long terme et capitaliser sur ses forces. Confiance, relationnel, expertise technique, force de proposition, Aubay a inventé une méthode de travail reposant sur l'écoute et la compréhension des problématiques internes et externes. Aubay est actuellement implanté en France (Paris, Nantes, Nice), en Espagne (Madrid, Valladolid), au Belux (Bruxelles, Naninne, Luxembourg), en Italie (Milan, Rome, Reggio de Calabre) et au Portugal (Lisbonne).

Les clients du Groupe Aubay sont exclusivement des grands comptes européens dont les besoins en termes d'adaptation aux nouvelles technologies sont aussi importants que stratégiques. Cette clientèle est capable d'investir massivement dans les nouvelles technologies en faisant appel de façon récurrente aux compétences de groupes tels que Aubay. Au total, les dix premiers clients représentent 56 % des ventes. Le nombre de clients actifs (entendu comme un client facturé au moins une fois au cours de l'exercice et pour un montant d'au moins 50.000 €) s'établit à 192 fin 2012, ce qui représente plus de 98 % du chiffre d'affaires de l'exercice. Ce large portefeuille témoigne sans équivoque de la capacité de notre Groupe à convaincre ses clients de recourir à nos services afin de gérer les problématiques informatiques les plus complexes.

Liste des 10 plus importants clients du Groupe :

1	BNP Paribas
2	Groupe Crédit Agricole
3	Société Générale
4	Poste Italienne
5	France Telecom
6	Allianz
7	Axa
8	Groupe BPCE
9	Institutions Européennes
10	Amadeus

Partenaires stratégiques

Pour rester à la pointe et offrir le meilleur du conseil à ses clients, il est toujours apparu comme indispensable à Aubay de s'allier aux meilleurs de leur catégorie. Aubay a ainsi noué des partenariats technologiques stratégiques notamment avec Adobe, IBM, Sybase et Oracle.

Ces partenariats sont non exclusifs afin de garantir une totale indépendance et d'optimiser le conseil prodigué aux clients de Aubay. Lorsqu'ils sont formalisés, leurs durées sont généralement annuelles et reconductibles, mais ils sont le plus souvent non formalisés et courent donc pour des durées indéterminées. La rupture d'aucun de ces partenariats n'est susceptible d'entraîner une incidence financière significative sur la Société.

OFFRES DE SERVICES

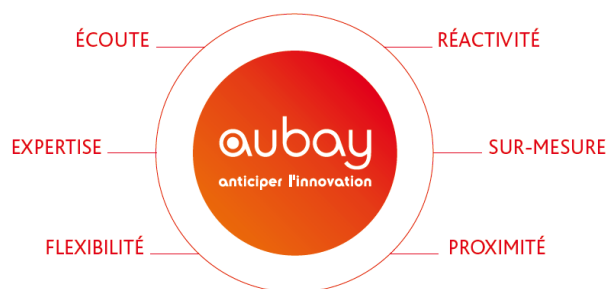
Aubay, le partenaire idéal

Avec 2 674 collaborateurs, Aubay est le Partenaire Idéal de ses clients pour toutes les problématiques liées à leur système d'information.

Le Partenaire Idéal car l'offre Aubay est complète, internationale et couvre l'ensemble des besoins de ses clients, allant de la mission de Conseil à la mise en place d'un centre de services dédié, en passant par la délégation de compétences dans le cadre de notre offre Assistance Technique.

Le Partenaire Idéal car Aubay dispose de la double compétence technique et sectorielle nécessaire à la maîtrise et à la réussite des projets de ses clients. Cœur de la stratégie et du savoir-faire du Groupe, ces compétences sont capitalisées au sein de nos centres d'excellence. Ils permettent notamment à nos clients de bénéficier des ressources et compétences les plus adaptées à leur besoin.

Le Partenaire Idéal car les équipes Aubay sont toujours à l'écoute, réactives et flexibles, capables de définir le meilleur cadre de travail, tant sur les aspects opérationnels que sur les aspects contractuels et financiers.



Aubay propose une offre globale qui s'appuie d'une part, sur une organisation commerciale sectorielle, plus proche des besoins et attentes de ses clients et d'autre part, sur des centres d'excellence qui fédèrent les experts Aubay sur les problématiques et tendances tant « métiers » que « technologiques ».

Le Conseil

La complexité des systèmes d'information, la multiplication des applications critiques pour les entreprises, la rapidité de l'évolution technologique renforce l'importance des métiers du Conseil et la nécessité d'une vraie relation de longue durée.

Notre équipe de professionnels expérimentés a pour vocation d'intervenir dans les prestations à haute valeur ajoutée. Notre mission : rendre nos clients plus performants et leur faire gagner en productivité.

Si la double compétence Métier et Informatique de nos consultants est un gage du bon déroulement de nos missions, nous nous appuyons également sur une base méthodologique rigoureuse et éprouvée, fruit de nos multiples expériences dans différents domaines de compétences : gestion de la Stratégie Digitale, politique et stratégie technologique, schéma directeur du Système d'Information, approche Cloud et impacts organisationnels, déploiement et usage optimisé de la Mobilité, retour sur investissement d'une solution Big Data, introduction des réseaux sociaux d'entreprise, élaboration d'une architecture orientée services, infrastructure haute disponibilité,

L'objectif est de permettre à nos clients de faire les bons choix, pour mettre en œuvre les solutions les plus justes et les plus durables.

Et parce que toute évolution technique ou organisationnelle nécessite un suivi particulier, nous les accompagnons aussi dans leur gestion du changement.

Les Centres de Services Aubay

Parce que la garantie de qualité, de réactivité et d'optimisation des coûts est au cœur des préoccupations de ses clients, Aubay a développé une offre Centres de Services permettant de packager les services, en mutualisant les ressources techniques et fonctionnelles au sein d'une structure unique, spécialisée et évolutive.

Localisés chez le client ou dans l'un des sites Aubay en Europe, les Centres de Services Aubay sont proposés sous deux modèles :

- **Le Centre de Services Dédié** : la plate-forme technique, les locaux et l'ensemble des moyens sont dédiés à un seul client. La démarche qualité utilisée est en général celle du client.
- **Le Centre de Services Mutualisé** : les moyens, les plates-formes techniques, les outils et les processus qualité sont mutualisés pour un ensemble de clients.

Combinées à ces modèles, les offres packagées Aubay représentent un engagement fort vis-à-vis du client pour répondre au besoin de délocalisation de prestations avec engagements de résultats.

Cette logique permet par ailleurs aux entreprises de bénéficier d'une structure d'encadrement spécialisée dans la gestion de production et dans la gestion des risques, et de contrôler la qualité des prestations de services, via des indicateurs pertinents et des tableaux de bords spécifiques.

Le choix de la localisation des Centres de Services Aubay a été finement étudié et répond aux critères nécessaires à la réussite d'une délocalisation :

- Un vivier dense de ressources expérimentées et disponibles sur le marché de l'emploi local
- La possibilité de travailler dans la langue du client
- La stabilité des équipes
- La possibilité de nouer des accords avec les universités
- La rapidité et la simplicité d'accès au centre de services Nearshore

Le réseau des Centres de Services Aubay s'étend sur toute l'Europe.

Les offres packagées

Pour répondre aux enjeux de globalisation, de maîtrise des budgets et de qualité de services, Aubay dispose d'un ensemble d'offres packagées modulables et adaptées aux spécificités de chacun de ses clients.

La compétitivité de nos offres repose sur :

- La mutualisation des compétences et des moyens,
- L'amélioration continue de la qualité,
- La capitalisation et la mise en œuvre des meilleures pratiques,
- La gestion rigoureuse des variations d'activités,
- L'anticipation et la maîtrise des risques,
- Un outillage logiciel adapté en fonction du contexte.

L'offre packagée Aubay se décline selon les prestations suivantes :

- **Centre de Compétences** : centre de services de développement et d'intégration dédié à un ou plusieurs projets
- **TMA** : maintenance et optimisation d'un patrimoine applicatif
- **TSA** : support applicatif/support utilisateurs dédié à un patrimoine applicatif
- **TRA** : tests et recettes d'applications
- **TEX** : infogérance d'exploitation et d'infrastructures
- **Forfait** : prise en charge d'un projet avec un engagement de résultat

Aubay intègre la problématique de la localisation ou de la délocalisation en s'appuyant sur un réseau de centres de services. L'ensemble des processus composant nos offres est formalisé en référence aux normes ISO 9001-2008, ITIL, SIX SIGMA et CMMi.

L'innovation et la capitalisation sont également au centre de nos préoccupations avec le développement et la mise en œuvre d'un outillage spécifique selon les domaines. La boîte à outil Acube dans le domaine de l'open source a servi entre autres de base à Aubay pour obtenir le label « Entreprise Innovante » par Oseo innovation en 2008.

La R&D externalisée

Aubay R&D fédère nos compétences de conseil et d'ingénierie en technologies.

Aubay R&D intervient dans les secteurs d'activités de la défense, de l'aéronautique et de l'espace, de l'énergie, des télécommunications, du transport et du ferroviaire, ainsi que dans la plupart des autres secteurs industriels.

Aubay R&D accompagne ses clients sur l'étude et la réalisation de leurs projets de recherche et développement externalisés, et de leurs systèmes industriels.

L'expertise technique des équipes Aubay porte essentiellement sur :

- l'informatique industrielle et les systèmes temps réel embarqués,
- l'informatique applicative et distribuée,
- l'ingénierie technique et scientifique,
- les systèmes complets de tests et de mesures,
- l'électronique numérique et analogique,
- les systèmes de télécommunications et de broadcast multimédia.

Nos centres d'excellence

Notre positionnement d'acteur global nous impose de maîtriser la majorité des technologies et de proposer à nos clients leur meilleure implémentation en fonction des besoins et contraintes exprimés.

Grâce à la formation continue de ses ressources et le regroupement de celles-ci par centre d'expertise, Aubay accompagne ses collaborateurs vers le meilleur de l'état de l'art en pratiquant une veille technologique permanente et une capitalisation du savoir-faire.

L'association de toutes ses expertises au sein d'équipes projets homogènes est alors une garantie d'accès aux meilleures pratiques du marché pour nos clients.

Les équipes s'assurent de tirer pleinement parti de chaque technologie en tenant compte des patrimoines existants : elles maîtrisent en effet les domaines allant du Mainframe IBM pour traiter de fortes volumétries d'informations aux TIC et décisionnel/Business Intelligence pour partager et restituer l'information sur des canaux multiples tels que l'Internet, les plateformes téléphoniques, les SMS, ainsi que le client-serveur ou les systèmes départementaux ou des domaines plus spécialisés tels que l'Editique.

Aubay a également développé des axes d'excellence sur les infrastructures systèmes et réseaux pour assurer la définition des architectures, l'administration des systèmes, l'intégration des projets et le suivi de l'exploitation.

QUALITE ET RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La Politique Qualité

Le bureau VERITAS, leader mondial de l'évaluation et de la certification, atteste que le management de la qualité Aubay est conforme à la norme ISO 9001-2008 en matière de :

- Pilotage, Ingénierie, Qualification et Maintenance de projets logiciels
- Pilotage des activités de conseil en technologies et intégration de système d'information

La certification ISO 9001-2008 a été renouvelée sur la période 2012-2015.

Aubay traduit ses valeurs fondatrices au quotidien par des réflexes métiers organisés selon sa politique qualité C-T-R-L :

Compréhension des besoins

- Impliquer les acteurs
- Collecter les améliorations
- Décrire les activités

Tenue des engagements

- Planifier avant de réaliser
- Traiter les écarts
- Appliquer les directives

Ressources performantes

- Fournir des ressources professionnelles
- Affecter clairement les responsabilités
- Former et informer les acteurs

Livrables pertinents

- Piloter par rapport au plan
- Gérer les configurations
- Evaluer la conformité



Aubay travaille sur un programme d'amélioration permanente de ses services selon deux objectifs ciblés :

- Conclure une évaluation de maturité CMMI de niveau 3 bénéfique aux activités de développement logiciel et aux autres services informatiques. Aubay est certifié niveau 2.
- Aboutir comme partenaire du SEI, au déploiement général des pratiques CMMI dans les centres de services et en assistance technique.

Le programme AUB'ENERGY



« Excellence et amélioration continue de ses prestations ». Aubay a lancé en 2011 un programme AUB'ENERGY destiné à améliorer la gestion des projets de ses clients et des projets internes, en s'appuyant sur des solutions adaptées, réactives et professionnelles.

Elles portent sur un ensemble de pratiques diverses mais incontournables : Planification, Suivi, Mesure, Gestion de configuration, Assurance Qualité, Exigences, etc...

Ce projet d'amélioration vise aussi la diffusion et l'homogénéisation des pratiques de gestion de projet au sein d'Aubay.

Cette évolution s'accompagne de l'utilisation d'outils. La plateforme TeamTools est mise à forte contribution pour accueillir ces outils : gestion de l'amélioration continue, des exigences, des fiches projets, des fiches de travaux, des questionnaires, des sondages et des indicateurs.

La dernière mise en place sur TeamTools est en effet un questionnaire de Satisfaction Projet, où tout membre de l'équipe projet est amené à répondre à quelques questions concernant son ressenti vis-à-vis du déroulement de son projet.

Cette démarche audacieuse doit permettre aux Chefs de Projet d'apporter une attention particulière sur les attentes des équipes afin de gérer le projet client de la façon la plus efficace possible.

La nomination du CIL Aubay

En décembre 2012, notre responsable du HSI Aubay (Hébergement de Systèmes d'Information) est nommé Correspondant Informatique et Libertés (CIL) pour les filiales françaises du Groupe Aubay.



En nommant un CIL, Aubay s'engage pour le respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées (salariés, clients).

Le CIL Aubay devient garant du respect de la loi Informatique et Libertés, et doit rendre compte de son action dans un bilan annuel destiné au Responsable des traitements ainsi qu'à la CNIL.

La signature de la Charte des Relations Inter-Entreprises

Aubay s'engage davantage dans la mise en œuvre de partenariats équilibrés parmi ses fournisseurs, en signant la Charte des Relations Inter-entreprises. Se référer à la liste publiée sur le site :

<http://www.charte-interentreprises.fr/les-signataires-de-la-charte/>

Le développement durable et Aubay

Faire durable, mieux se développer durablement, est une stratégie payante pour des organisations qui, au-delà des effets de mode, veulent conforter leur viabilité à long terme. Ces organisations choisissent une attitude responsable dite « responsabilité sociale et environnementale » (RSE), qui recouvre trois domaines distincts du développement durable :

- Le social : en faveur des aspirations durables des individus,
- L'environnemental : en faveur de la préservation de ressources naturelles,
- Le sociétal : repose sur la façon de se comporter (au sens « citoyen »), au-delà de la nécessité de faire des profits.

A cet égard, la réussite d'une entreprise ne pourrait s'envisager que si la société et l'environnement qui l'accueillent, soient aussi « en réussite », c'est-à-dire en tirent des bénéfices redistribuables, orientés vers la durabilité.

Dans une société de services informatiques comme Aubay, le capital humain place habituellement l'axe social comme exigence prioritaire, avec par exemple celle de former son personnel. D'autres considérations à la fois sociales et sociétales donnent lieu à des engagements de développement durable : le handicap, la lutte contre le stress... Enfin l'environnement est pris en compte en entreprise, comme pour tout individu, pour retenir des sources d'énergie durable quant aux déplacements, au chauffage, au recyclage des déchets, ...



L'adhésion Aubay au Pacte Mondial des Nations Unies

Ce pacte fédère des entreprises et des organisations, qui par leur adhésion adoptent des résolutions volontaires, à raison d'une nouvelle par an, en faveur du développement durable. Par la suite, ces résolutions doivent être mises en œuvre de façon continue. Les résolutions cumulatives sont en constante augmentation, de plus certains grands comptes ont imposé à leurs fournisseurs l'adhésion à cet organisme, par le biais de référencement RSE dans lequel ce critère était décisif.

Aujourd'hui, l'adhésion Aubay est renouvelée :

« Aubay a toujours été sensible à la qualité de ses prestations, à la satisfaction de ses clients ainsi qu'à la compétence de ses collaborateurs en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale. Les valeurs Aubay intègrent les principes du Pacte Mondial comme gage de qualité et de responsabilité pour se développer durablement. »

Devenue un véritable référencement, l'adhésion au Pacte Mondial est désormais segmentée avec un statut au mérite : « learner » pour les entreprises qui viennent d'adhérer, « active » pour celles qui ont prouvé leur développement durable dans leurs engagements précédents multi-domaine, « advanced » pour celles qui mesurent leur démarche. Aubay fait partie de cette 2^e catégorie tout en ambitionnant la 3^e.

Au niveau mondial les entreprises françaises sont les plus représentées comme adhérentes du Pacte Mondial, derrière l'Espagne, ainsi que les entreprises européennes.

D'autres moyens existent pour auditer un comportement exemplaire en matière de développement durable : par exemple VIGEO, cabinet spécialisé, audite de très grandes entreprises. Depuis 2007, Aubay a retenu d'autres formules d'audit plus appropriées, qu'elle pratique de sa propre initiative ou à la demande de clients : FAR-RSE (pour les PME), ECOVADIS (audit web)...

Les engagements Aubay menés jusqu'ici :

2007 : former en e-learning

Aubay s'est engagé à former son personnel en masse, à l'origine avec du e-learning. Cet engagement reste d'actualité aujourd'hui, au travers de formations présentielle, internes, ou par tutorat.

2008 : mesurer la consommation en ressources naturelles

Aubay a retenu de mesurer ses consommations en eau, électricité, papier, distance en km parcourus, en prévision de plans d'actions ultérieurs. La distance mesurée s'accompagne du moyen de transport emprunté : véhicule individuel ou transport en commun, train ou avion.

2009 : accompagner le handicap avec sa Mission Handicap

Aubay a mis en œuvre des mesures de recrutement et d'accompagnement en faveur de la réduction du handicap des personnes concernées.

2010 : diminuer la consommation en ressources naturelles, en limitant les trajets en avion

Suite à l'analyse de ses mesures de trajets en avion, Aubay a lancé un plan d'acquisition de moyens de visio-conférence pour les réduire, pour un montant de 27K€ (investissement sur 2010-2011).

2011 : lutter contre le stress

Aubay a engagé un chantier RPS (risques psycho-sociaux) identifiant l'origine de situations de stress par catégorie d'employés, pour ensuite modifier l'organisation afin d'éradiquer ces situations.

A noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été recensée sur 2012.

2012 : lutter contre la corruption

Aubay a investigué sur les causes possibles de corruption. Suite à investigation, le domaine commercial a fait l'objet de sensibilisation et de mesures pour éradiquer toute forme de corruption.

D'autres résultats et engagements sociétaux :



Un classement à l'honneur dans l'indice GAIA

Cet indice évalue les performances de développement durable des sociétés « Midcaps » cotées en bourse.

Aubay communique pour la première fois en 2012, sur une cotation extra-financière GAIA portant sur les exercices 2008 à 2011. Les performances RSE sont en constante progression, avec une note atteignant 67% fin 2011.

Cette performance se situe parmi les plus élevées des classements : 21^e sur 94 sociétés dans le secteur Service, 11^e sur 131 dans le segment Compartiment C & Alternext et 10^e sur 74 dans le segment 150/500M€CA.

La notation GAIA de l'exercice 2012, est prévue d'être publiée en fin d'été 2013.

Offres locales d'emploi

Aubay dispose d'une activité IT fortement centralisée sur les zones économiques les plus dynamiques. Ainsi les implantations Aubay en France sont limitées à l'Île de France, Nantes et Nice. Pour chacune de ces implantations, le recrutement est local. Cette politique reste identique, envers chaque implantation géographique des filiales européennes du Groupe Aubay.

La Mission Handicap chez Aubay



Dans le cadre de sa Responsabilité Sociale d'Entreprise, Aubay mène depuis de nombreuses années une politique d'égalité des chances, notamment au travers de sa Mission Handicap. Dans la continuité de la convention signée avec l'AGEFIPH en 2009, Aubay France a passé un accord entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au travail en décembre 2011. Conclu avec trois organisations syndicales et après avoir reçu l'agrément de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), cet accord a pris effet au 1er janvier 2012 et pour trois ans.

Ce nouvel accord traduit la volonté de l'entreprise de renforcer ses engagements citoyens et ainsi multiplier les actions favorisant entre autres le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Dans le cadre de cet accord entreprise, cinq axes prioritaires ont été définis :

- **Informier et sensibiliser** les acteurs internes et les publics externes via des actions de communication diversifiées (affiches, dépliants d'information, guides, etc.)
- **Stimuler le recrutement** avec une présence accrue sur les forums écoles et les salons de recrutement.
- **Accompagner et former** les acteurs internes pour optimiser l'intégration des nouveaux collaborateurs en situation de handicap : nouveaux managers, chargés de recrutement et commerciaux.
- **Accroître le recours aux services proposés par les entreprises du secteur protégé.**
- **Soutenir et promouvoir des initiatives sportives et culturelles** en participant à des événements organisés par des associations de soutien au handicap.

Afin d'optimiser la qualité d'accueil et de suivi de ses salariés en situation de handicap, Aubay propose par ailleurs de nombreuses aides et mesures d'accompagnement adaptées à chaque situation (métier, handicap, situation familiale, etc.), notamment en matière d'horaires de travail, d'aménagement du poste, d'accessibilité et de démarches administratives.

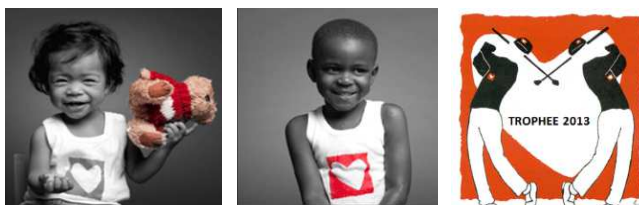
Diversité et lutte contre les discriminations

Aubay souhaite promouvoir l'égalité des chances, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine ethnique ou de handicap. Nous nous engageons à prévenir toutes formes de discrimination, et pour nous en assurer, plusieurs accords ont été signés, ainsi

- au 1^{er} janvier 2010, nous avons signé un accord relatif à l'emploi des seniors qui concerne le maintien dans l'emploi des salariés de plus de 45 ans, le développement des compétences et des qualifications, l'accès à la formation et l'aménagement des fins de carrières.
- En décembre 2011, un autre accord a été signé, concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travail. Nous nous engageons à promouvoir l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes, dans toutes les étapes de leur vie professionnelle, tant au niveau de la rémunération que des opportunités de carrières. Résultats : le taux d'encadrement féminin est supérieur à celui de la répartition d'effectif (25% de femmes), en progression sur 2012 (39% contre 35% en 2011).
- Au 1^{er} janvier 2012, était signé l'accord cadre sur la Mission Handicap.

Aubay, partenaire de Mécénat Chirurgie Cardiaque

Depuis plusieurs années, Aubay s'investit pleinement auprès de cette association.



Chaque année, Aubay s'investit aux côtés de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, tant par sa participation sportive lors des Trophées de Golf, qu'en tant que mécène.

L'objectif est de permettre aux enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France lorsque c'est impossible chez eux, faute de moyens techniques et financiers. Ils sont alors reçus dans des familles d'accueil pour huit semaines, puis repartent guéris.

L'empreinte Aubay

Dans son bilan carbone 2012, AUBAY a rejeté l'équivalent de 284 tonnes de CO₂, soit une réduction de près de 60% par rapport à 2011, dont :

- 63% en déplacement : 180 tonnes (taux divisé par deux par rapport à 2011),
- 37% en chauffage : 104 tonnes (taux quasi stable par rapport à 2011).

Ces réductions d'émission CO₂ sont à mettre tout autant sur l'usage de moyens privilégiant des émissions réduites de CO₂, que sur une meilleure précision de la mesure, éliminant en 2012 des estimations au profit d'éléments réellement mesurés.

Le traitement des déchets informatiques, mené depuis plusieurs années, s'est accompagné en 2012 de la mise en place du recyclage des déchets bureautiques et papiers, sur les deux sites de Boulogne. Il s'agit d'une **mission écologique et sociale** :

- **Ecologique** : tri, collecte, valorisation et recyclage des papiers/ cartons de bureau et autres déchets recyclables.
- **Sociale**: création d'emplois stables pour des personnes en situation de handicap. Aubay a noué un partenariat avec la société Cèdre Elise, une Entreprise Adaptée, homologuée par la direction du Travail, dont le service exploitation est composé à plus de 80% de travailleurs handicapés.

Ainsi, grâce aux gestes éco-citoyens des 75 000 collaborateurs dans les entreprises partenaires, CEDRE ELISE a permis d'économiser en 1 an : 50 000 arbres épargnés, 85 millions de litres d'eau, correspondant à 1 500 000 douches, 11.4 millions kWh d'énergie, 1600 tonnes de CO₂ non rejetés.

Une collecte très large chez Aubay : nous faisons collecter toutes sortes de matière et d'objets : papier, verre, plastique, piles etc...Sans oublier le désarchivage.

Etapes clés du procédé de recyclage unique : 100% des déchets recyclés en France

- 1- Une corbeille ergonomique placée sous le bureau est vidée une fois par semaine...
- 2- puis le contenu est vidé dans des containers adaptés
- 3- Collecte des papiers et autres déchets recyclables à partir du centre de tri le plus proche.
- 4- Pesée, traçabilité, reporting des tonnages, bilan environnemental et bilan carbone sont effectués,
- 5- Sur-tri manuel des papiers,
- 6- Evacuation et recyclage en France de vos papiers et autres déchets recyclables.

Suite à la mise en place du tri sélectif avec notre prestataire Elise, Aubay peut se prévaloir d'avoir planté un chêne tauzin dans les Landes à son nom.

Gouvernance accrue, réglementation respectée

Par domaine, Aubay est en mesure de traiter dorénavant chaque avancée du développement durable, comme une exigence à part entière et similaire à celles de ses clients. Avec chaque acteur responsable de domaine, il est possible de mesurer des performances de développement durable, en suivant un nouveau standard en la matière : les indicateurs GRI (comme Global Report Initiative), caractérisent les avancées et derrière, les comparaisons en la matière.

La réglementation « Grenelle II » impose depuis cette année 2012, aux établissements de plus de 500 salariés, de gérer 17 indicateurs de développement durable. L'avance prise par Aubay avec le Pacte Mondial, permet de répondre plus facilement aux nouveaux besoins de reporting.

Note Méthodologique

Sélection des indicateurs extra-financiers

Les informations environnementales, sociales et sociétales sélectionnées répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence avec nos activités et notre stratégie de développement durable.

Parmi les informations demandées par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II, les thématiques suivantes ont été exclues du tableau d'indicateurs ci-après, compte-tenu de leur faible pertinence au regard de notre activité :

- Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement
- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Utilisation des sols
- Adaptation aux conséquences du changement climatique
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Périmètre de reporting RSE

En 2012, le périmètre de reporting RSE sur les volets sociétal et environnemental couvre la France incluant les sites de Boulogne, Nantes et Nice et la filiale ADEX acquise par le Groupe en 2010. Le périmètre de reporting RSE sur le volet social englobe toutes les entités du Groupe Aubay : entités et filiales France, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne et Portugal.

La totalité du périmètre RSE tel que précisé ci-dessus, est couvert par les indicateurs présentés dans ce chapitre, avec quelques exclusions.

Exclusions du périmètre de reporting RSE

Indicateur	Site / Filiales
Consommation papier	Nice
Consommation électricité	Nice
Consommation eau	Nice

Sources et outils utilisés

Les indicateurs environnementaux sont issus des sites et des entités locales, collectés selon les outils des services concernés (Contrôle de gestion, Services Généraux, Direction financière) et font l'objet d'une consolidation menée par la Direction de la Qualité.

Les indicateurs sociaux et sociétaux sont issus pour la France et ses filiales des systèmes SIRH et Paye, centralisés au niveau du Groupe.

Méthode de consolidation et de contrôle des indicateurs

Un référentiel commun (guide méthodologique et fiche explicative par indicateur) a été envoyé à chaque contributeur des deux périmètres.

Un tableau commun de reporting pour la saisie et la remontée des indicateurs a également été envoyé à ces derniers.

Une compilation globale de l'ensemble des indicateurs est réalisée en central par la Direction de la Qualité.

Points spécifiques par indicateur

Indicateur	Spécificité
Déplacements des collaborateurs	<p>Mesure du trajet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de trajets domicile-travail se font selon distance réelle, donnée en général par un site spécialisé (Mappy ou Via-Michelin). • La comptabilisation des trajets est menée pour les collaborateurs en mission, au travers de l’outil de facturation (Gipssi). Elle est faite pour les collaborateurs du siège, selon un ratio annuel de 212 jours travaillés. Une exception concerne certains collaborateurs dont les moyens octroyés (indemnités kilométriques, leasing) permettent d’identifier la distance parcourue. • Tous les collaborateurs pour qui il manque des données (par exemple département de domicile non rempli par les assistantes) ont des bases de calculs similaires via une clé de répartition : 212 jours travaillés, application d’une moyenne quotidienne de km aller-retour selon site. <p>Distinction du moyen de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur Nantes, l’emploi d’un véhicule est mesuré réellement, et donne un ratio d’usage transport en commun ou véhicule particulier. Ce ratio est employé identiquement pour distinguer le mode de transport des trajets sur Nice. • En Ile de France, il est estimé que l’emploi d’un véhicule génère 5% de la distance parcourue en transport domicile-travail, les 95% étant effectués en transport en commun.
Consommation d’énergie	Il s’agit des quantités d’énergie achetées en direct par l’entité. Une méthode d’estimation basée sur la superficie occupée a été retenue dans les cas où les entités ne sont pas en mesure de collecter l’information
Nombre d’heures travaillées	Est calculé selon le nombre de jours travaillés restitué par les outils internes (Gipssi), divisé par 7,7.
Nombre d’accidents	<p>Il s’agit du nombre total d’accidents du travail de l’exercice.</p> <p>Est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l’occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel.</p> <p>Les accidents survenus pendant les déplacements pour les besoins professionnels ou sur le trajet habituellement emprunté par le collaborateur entre son domicile et son lieu de travail, sont comptabilisés comme des « accidents de trajet ».</p>
Nombre de jours d’arrêt lié à un accident	Il s’agit du nombre total des jours calendaires perdus pendant l’exercice, suite aux accidents du travail des salariés.

Performances sociétales – Périmètre France

Code Gri	Indicateur		2011	2012 [✓]
Partenariats avec les parties prenantes et communautés				
SO1	Budget consacré aux activités de mécénat	€	25 000	29 800
SO1	Nombre de stagiaires issus d'établissements d'enseignement supérieur	Unités	20	39
SO1	Nombre de partenariats signés avec des établissements d'enseignement supérieur	Unités	4	4
SO1	Nombre d'engagements envers des organismes non gouvernementaux (Pacte Mondial, ...)	Unités	4	4
Lutte contre la corruption				
SO2	Nombre de domaines analysés comme sensibles envers le risque de corruption	Unités	0	1
SO2	% de domaines stratégiques couverts	%	0	25%
SO2	% de personnel du domaine sensible à la corruption, sensibilisé	%	0	40%
Respect des textes				
SO8	Comité de veille avec les lois et la réglementation	Unités	NA	1
Emploi				
HR2	% de fournisseurs ayant fait l'objet d'un contrôle RH	%	100%	100%
Non discrimination				
HR4	Nombre de nationalités représentées parmi les collaborateurs	Unités	35	29
HR4	% d'encadrement féminin au niveau direction	%	35%	39%
Négociations collectives				
HR5	Nombre de réunions avec les délégués syndicaux	Unités	9	14
Risque de travail forcé				
HR7	Nombre de sessions d'accompagnement individuel	Unités	161	296
HR7	Nombre de visites médicales déclenchées indépendamment du cadre légal	Unités	3	14
HR7	Nombre d'alertes CHSCT	Unités	1	0
HR7	Nombre de réunions de l'observatoire RPS	Unités	4	4
HR7	Nombre de personnes formées RPS	Unités	0	10
Pratiques de sécurité				
HR8	Taux de signature de la charte d'utilisation des ressources internet	%	100%	100%
HR8	Nombre de personnes en charge de la sécurité et de l'évacuation des salariés	Unités	26	19
HR8	Nombre de personnes formées à la sécurité et à l'évacuation des salariés	Unités	36	16

Performances sociales

Informations Sociales	Code GRI	Indicateurs Aubay	Périmètre Groupe		Périmètre France	
			2011	2012	2011	2012[✓]
Effectifs						
	LA1	Effectif total (hors sous-traitants)				
			2198	2191	1350	1348
	LA1	Effectif périmètre de reporting RSE Dont France	2198 1350	2191 1348	1350	1348
	LA1	Répartition des effectifs par sexe	Femmes 25% Hommes 75%	26% 74%	25% 75%	25% 75%
	LA1	Répartition des effectifs par tranche d'âge	40 et moins 58% 40 et plus 42%	57% 43%	55% 46%	53% 47%
	LA1	Répartition par zone géographique	France 61% Italie 17% Belgique / Luxembourg Espagne / Portugal 14% 8%	62% 17% 13% 9%	61%	62%
Turnover						
	LA2	Nombre d'embauches	Unités 749	446	413	264
	LA2	Nombre de départs volontaires et licenciements ... dont licenciements	Unités 544	452	363 15	253 11
	LA2	Création nette d'emplois	Unités 205	-6	50	11
Evolution nette des rémunérations						
	EC1	Total de la masse salariale brute	€ 90 769 311€	95 417 879€	55 995 672€	56 408 323€
	EC1	Total des effectifs moyens	unités 2 124	2 188	1350	1348
	EC1	Salaire annuel théorique moyen	€ 42 735€	43 610€	41 478€	41 846€
Organisation du temps de travail						
	LA1	% des collaborateurs travaillant en temps plein	% 96%	96%	97,18%	96,74%
	LA1	% des collaborateurs travaillant en temps partiel	% 4%	4%	2,82%	3,26%
Dialogue social						
	LA4	Nombre de réunions CHSCT – CE – DP	Unités 90	89	73	71
	LA4	Nombre d'accords collectifs	Unités 11	10	6	5
	LA4	Effectifs couverts par une convention collective	% 96%	96%	100%	100%
Condition de travail et sécurité						
	LA7	Taux moyen d'absentéisme	% 2,34%	2,59%	1,77%	2,22%
	LA7	Accident du travail	Unités NA	19		11,00
	LA7	Nombre de jours d'arrêts de travail	Jours NA	246		243,50
	LA7	Taux de Fréquence	% NA	0,05	0,91	0,05%
	LA7	Taux de gravité	% NA	0,11	3,00%	0,11%
Formation						
	LA10	Dépenses de formation % masse salariale	% 1,51%	1,13%	1,70%	1,25%
	LA10	Dépenses de formation par an	€ 786 216€	665 223€	688 398€	588 920€
	LA10	Nombre total d'heures de formation	h 15 603	14 188	7 319	6 249

Performances environnementales – Périmètre France

	Code GRI	Indicateur		2011	2012 [✓]
Consommation de ressources naturelles					
	EN1	Quantité de papier consommé	Nombre de Feuille A4/pers	610	696
	EN3	Consommation d'énergie	Kwh/m ²	277	172
	EN8	Consommation totale d'eau	M3/m ²	0,66	0,47
Emission de CO2 et gaz à effet de serre					
	EN16	Emission de CO2 selon consommation site	Tonne de CO2	96	59
	EN16	Emission de CO2 selon déplacement	Tonne de CO2	353	180
	EN16	Soit une émission totale de CO2 rapportée par collaborateur	Tonnes équ. CO2 collaborateur	0,35	0,19
	EN18	% de surfaces équipées de détecteurs de présence	%	0	31%
Gestion des déchets					
	EN22	Masse de matériel informatique recyclé	Tonne	0,95	0,10
	EN26	% des sites couverts par le tri sélectif	%	0	67%
Déplacement du personnel					
	EN29	Nb de km parcourus en voiture lors de déplacements professionnels par collab/an	Km/pers	459	371
	EN29	Nb de km parcourus en avion lors de déplacements pro par collab/an	Km/pers	158	137
	EN29	Nb de km parcourus en train lors de déplacement pro par collab/an	Km/pers	219	217
	EN29	% de collab utilisant les transports en communs pour les déplacements domicile-travail	%	81%	86%
Certifications					
	EN30	Note Ecovadis	Note	-	4/10
	EN30	Note FAR-RSE	Note	40%	-
Investissements et retours					
	EN30	Réduction des billets d'avion au travers de la visio-conférence	Trajets A/R économisés	34	56

ATTESTATION DE PRESENCE, RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR UNE SELECTION D'INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de Aubay, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion, établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (✓) dans le chapitre « Qualité et Responsabilité sociale de l'entreprise » du rapport de gestion.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration de la société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le groupe Aubay (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande auprès de la Direction de la Qualité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations¹ sélectionnées par la société et identifiées par le signe (✓) dans le chapitre « Qualité et Responsabilité sociale de l'entreprise » du rapport de gestion (ci-après les « Données »), sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

¹ Données sociales : effectif total, répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge, nombre d'embauches, nombre de départs volontaires, nombre de licenciements, pourcentage de collaborateurs travaillant en temps plein, pourcentage de collaborateurs travaillant en temps partiel, salaire annuel théorique moyen, taux moyen d'absentéisme, nombre de jours d'arrêt lié à un accident, taux de fréquence, taux de gravité, nombre total d'heures de formation.

Données environnementales : quantité de papier consommé, consommation d'énergie, consommation totale d'eau, émission de CO₂ par collaborateur, masse de matériel informatique recyclé, nombre de kilomètre parcourus lors de déplacements professionnels par collaborateur

Données sociétales : budget consacré aux activités de mécénat, nombre d'engagements envers des organismes non gouvernementaux, pourcentage de fournisseurs ayant fait l'objet d'un contrôle RH, pourcentage d'encadrement féminin au niveau direction, taux de signature de la charte d'utilisation des ressources internet

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique du chapitre « Qualité et Responsabilité sociale de l'entreprise » du rapport de gestion 2012 ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales identifiées par le signe (✓)

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Données sélectionnées par Aubay, identifiées par le signe (✓), ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe Aubay d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Données. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Concernant les Données sélectionnées par Aubay :
 - au niveau de l'entité consolidante, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 87% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales testées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données sélectionnées par Aubay et identifiées par le signe (✓) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2013

L'un des Commissaires aux comptes,

Constantin Associés
Philippe Soumah

² Pour les données environnementales et sociétales : Aubay en France à savoir les deux sites de Boulogne, Nantes et Nice couvrant 100% de la donnée consolidée.

Pour les données sociales : Aubay en France à savoir les deux sites de Boulogne, Nantes et Nice excluant la filiale ADEX ; soit 87% des effectifs en France.

RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE

LE MARCHE EN 2012

Croissance atone du secteur en 2012

En 2012, Syntec numérique a relevé une croissance moyenne de + 0,7 % du secteur en France (toutes activités informatiques confondues) et une croissance nulle pour le secteur Conseil et services informatiques.

L'année 2012 enregistre une stabilisation du rythme d'activité à un niveau bas. Comme bon nombre de secteurs économiques, la crise a pesé lourdement sur les budgets des directions des systèmes d'information. L'ensemble de l'activité a été contraint de revoir à la baisse ses objectifs et ses ambitions.

A partir du 2^{ème} semestre, le contexte économique défavorable a ralenti fortement la dynamique de la demande. Cette situation a pour conséquence une pression accrue sur les prix. Le niveau d'activité réel en rapport avec le nombre de dossiers constatés ainsi que le nombre de signatures de nouveaux projets, leur taille mais également l'évolution des carnets de commandes sont autant d'indicateurs qui ont affiché une croissance négative.

Toutefois, on constate une certaine stabilité sur la fin d'année. La dégradation de la conjoncture a évolué d'un trimestre à l'autre, le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2012 ont été particulièrement touchés notamment sur l'assistance technique tandis que l'infogérance applicative et l'infrastructure ont continué d'alimenter la croissance. Cette détérioration du tissu économique s'exprime au cœur de nos entreprises par des reports de projets et un allongement des cycles de décision. La confiance n'étant pas au rendez-vous, les acteurs font preuve d'un attentisme dommageable. Le secteur, bien que touché par cette conjoncture morose, conserve cependant de nombreux atouts. Des perspectives d'avenir plus favorables sont envisageables pour les groupes les plus innovants. Les projets de rationalisation, d'innovation et de transformation offriront encore de véritables relais de croissance.

En 2012, la France et l'Allemagne demeurent les deux marchés les plus dynamiques du secteur (toutes activités informatiques confondues) sur le continent européen. En hausse de respectivement + 0,7 % et + 2,8 %, ces deux pays tirent la croissance vers le haut. Les secteurs clients les mieux représentés sont l'industrie (+ 30 %), le service public (+ 19 %) et les services financiers (+ 18 %).

Perspectives 2013

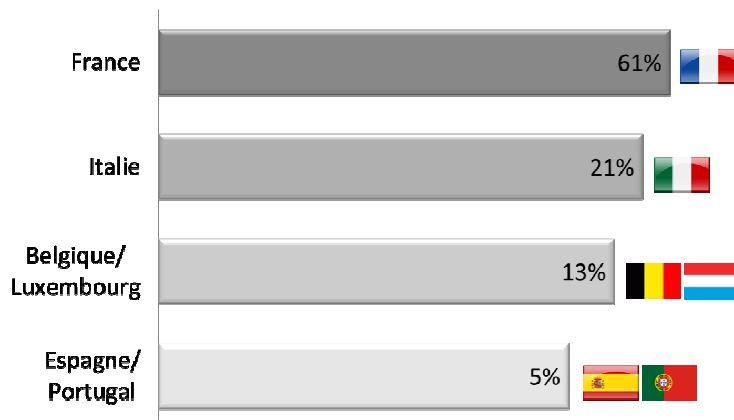
Après un exercice 2012 passable, Syntec numérique reste très prudent sur l'année 2013 et ne prévoit aucune amélioration sensible du secteur (toutes activités informatiques confondues). Syntec numérique avance même une décroissance de l'ordre de - 0,9% dans notre secteur d'activité. Cette baisse s'explique mécaniquement par le rétrécissement des carnets de commandes enregistrés en 2012 mais aussi au ralentissement des investissements des entreprises ainsi qu'à un manque de nouveaux projets côté DSI et cet ensemble contribue à maintenir la pression sur les prix.

Dans ce contexte, Aubay continue de se concentrer stratégiquement sur trois axes principaux : le maintien d'une excellente qualité de service et relationnelle chez ses clients, une gestion rigoureuse des équilibres financiers, et une grande mobilisation des équipes de management et de RH qui permettra de profiter rapidement d'une accélération potentielle du volume de commandes de nos clients, en particulier dans le domaine bancaire.

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni en date du 20 mars 2013 sous la Présidence de Monsieur Philippe Rabasse, afin de procéder à l'examen des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.

Activité du Groupe en 2012



Répartition du chiffre d'affaires 2012 par pays

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le Groupe Aubay enregistre une croissance globale de +2,6% en réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 190 M€.

La fin de l'exercice 2012 a été légèrement moins dynamique sur le plan du chiffre d'affaires que sur les trimestres précédents, en raison d'un effet de base élevé et d'un attentisme toujours important des clients, notamment dans le secteur bancaire. Particulièrement vigilant sur l'adaptation de sa force productive à la demande, le Groupe a poursuivi sa politique prudente de recrutement durant cette période finissant l'exercice avec un effectif de 2 674 collaborateurs, un niveau stable par rapport à la fin du troisième trimestre 2012.

La marge opérationnelle courante à 8,2% est supérieure à nos attentes et stable par rapport à 2011, particulièrement en raison d'un très bon niveau d'activité au deuxième semestre avec 9,7%. Notre trésorerie nette est positive en 2012, tandis que notre dette nette se montait à 1,8M€ au 31 décembre 2011.

En France

Les activités en France, avec un chiffre d'affaires de 117,1 M€, restent stables d'une année sur l'autre et représentent désormais 61% de l'ensemble du groupe. Ces bonnes performances ont été réalisées en partie grâce à une demande qui s'est révélée forte tout au long de l'exercice, tous secteurs confondus. Les services Aubay délivrés dans les secteurs Banque et Assurance ont remporté un vif succès.

Sur cette zone, l'effectif était de 1 502 collaborateurs au 31 décembre 2012, contre 1 509 collaborateurs l'année précédente.

En 2013, le principal enjeu du groupe résidera dans sa capacité à monter fortement en compétence, à transformer son savoir-faire par l'accélération du développement de l'offre Métier et de l'Intellectual Property, et à améliorer la qualité de ses recrutements.

A l'International

Tous les pays sont stabilisés, et contribuent positivement aux résultats. Aubay enregistre un chiffre d'affaires annuel de 73,3 M€ en hausse de 8,6%, et l'effectif reste stable avec 1 172 collaborateurs au 31 décembre 2012 contre 1 192 en 2011.

Les perspectives commerciales pour 2013 sont même encourageantes notamment en Italie. Depuis plusieurs années, la filiale italienne effectue un remarquable travail de prospection qui s'avère payant.

La zone ibérique qui a été fortement touchée par la crise a été stabilisée et l'Espagne montre quelques signes positifs de redémarrage.

Aubay prévoit en 2013, pour l'ensemble des autres pays de la zone Europe, une croissance identique à 2012.

POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

Aubay conduit depuis sa création une politique de croissance externe ciblée et opportuniste pour accélérer son développement sur des marchés qu'elle juge stratégiques et tirer profit de sa capacité financière d'acquisition.

Aubay maintient sa veille sur les opportunités de rapprochement, avec la même exigence de conjuguer intérêt stratégique et prix attractif.

L'exercice 2012 n'a donné lieu à la conclusion d'aucune opération de rapprochement au sein du groupe Aubay.

EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2012

Mars	Publication des résultats financiers annuels 2011 : un chiffre d'affaires de 185,6M€ en croissance de +12,7%, une marge opérationnelle courante de 8,2% et un Résultat Net en hausse de +24,8%.
Avril	Annonce d'un chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012 à 50,2M€, en croissance de +7,4%.
Mai	Assemblée Générale Annuelle : Distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2011, porté à 0,18€/action en hausse de +28,6%.
Juillet	Annonce d'un chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2012 à 97M€ en croissance de +6,7%.
Septembre	Publication des résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2012 : un chiffre d'affaires de 97M€, une marge opérationnelle courante de 6,7%.
Octobre	Annonce d'un chiffre d'affaires sur 9 mois qui s'établit à 141,8M€ en hausse de +4,7%. La croissance du 3 ^{ème} trimestre ressort à +0,5%.

DONNEES CHIFFREES CONSOLIDEES

Données consolidées au 31/12		2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	K€	190 396	185 566	164 605
Résultat opérationnel courant	K€	15 629	15 282	12 689
Marge opérationnelle courante % CA		8,2%	8,2%	7,7%
Résultat net	K€	6 875	7 888	6 322
Résultat net part du Groupe	K€	6 678	7 736	6 275
Résultat par action	€	0,49	0,55	0,45
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	K€	86 362	86 688	80 898
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	K€	14 563	14 633	11 609
Actif non courant	K€	83 532	84 746	78 434
(Endettement financier net) – Trésorerie nette	K€	168	(1 846)	1 285
Trésorerie disponible	K€	14 973	14 785	13 897
Total de Bilan	K€	167 216	172 070	147 015

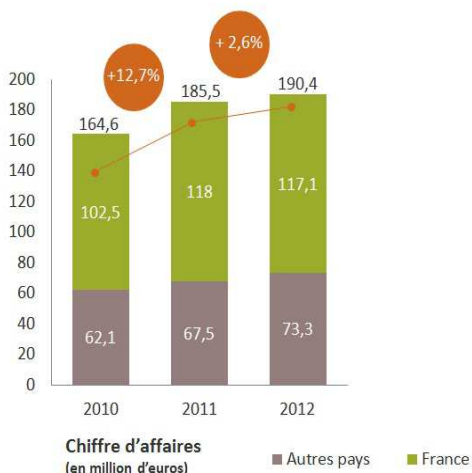
Compte de résultat

Aubay a enregistré un **chiffre d'affaires 2012** de 190,4 M€ contre 185,6 M€ un an plus tôt, en hausse de 2,6%, proche de l'objectif initial de 193 M€.

CA en M€	2012	2011	Variation
1 ^{er} trimestre	50,2	46,7	+7,41%
2 ^{ème} trimestre	46,8	44,2	+5,9%
3 ^{ème} trimestre	44,8	44,6	+0,5%
4 ^{ème} trimestre	48,6	50,1	-2,9%
Total	190,4	185,6	+ 2,6%

La contribution et la croissance des deux grandes zones d'activité sont réparties de la manière suivante :

En M€	31/12 2012	En % du CA	31/12 2011	En % du CA	Var.
France	117,1	61%	118,0	64%	-0,8%
International	73,3	39%	67,6	36%	+8,6%
Groupe	190,4	100%	185,6	100%	+2,6%



Après une très forte croissance 2011 du chiffre d'affaires à plus 12,7% et donc une base de comparaison élevée, l'année 2012 s'est clôturée sur une hausse de +2,6% dans un contexte économique peu porteur.

La **France** a maintenu ses positions avec un chiffre d'affaires de 117,1 M€ en très légère baisse tout en améliorant son taux de marge opérationnelle qui ressort à 9,5% vs 9,3% en 2011. La France demeure la première région du groupe, en termes de contribution au chiffre d'affaires avec 61% mais aussi en termes de résultat opérationnel courant avec 11,1 M€.

L'**International** a continué de progresser avec un chiffre d'affaires de 73,3 M€ en hausse de 8,6% avec néanmoins des situations contrastées. L'Italie, le Luxembourg, et le Portugal affichent de la croissance alors que la Belgique et l'Espagne enregistrent de nouveau de la décroissance. En termes de rentabilité opérationnelle, elle se maintient à un niveau quasi identique à 2011 soit 7,9% vs 8,1%.

M€	31/12 2012		31/12 2011	
	CA	ROP* % marge	CA	ROP* % marge
Groupe	190,4	8,2%	185,6	8,2%
France	117,1	9,5%	118,0	9,3%
International	73,3	7,9%	67,6	8,1%
Corporate		-0,7%		-0,6%

*Résultat Opérationnel Courant

Effectifs fin de période	31/12/2012	31/12/2011
France	1 502	1 509
International	1 172	1 192
Total	2 674	2 701

Le taux de productivité des ingénieurs s'est maintenu à un niveau élevé de 92,2% contre 92,5% en 2011. Les effectifs sont eux aussi quasi stables à 2 674 collaborateurs.

Le résultat opérationnel courant ressort à 15 629 K€ soit 8,2% du chiffre d'affaires consolidé, ce qui correspond à un taux de marge identique à 2011, et sensiblement supérieur à l'objectif initial de 8%. La rentabilité opérationnelle s'est fortement améliorée entre le 1^{er} semestre (6,7% du chiffre d'affaires) et le 2^{ème} semestre pour atteindre 9,7%.

Les charges opérationnelles s'établissent à 176,1 M€. Les coûts de personnel représentent 134,6 M€, en hausse de 4,7%, et correspondent à 70,7% du chiffre d'affaires contre 69,3% en 2011. Cette légère augmentation s'explique par un recours à la sous-traitance en baisse.

Les autres charges se décomposent ainsi :

- Achats consommés et charges externes pour 38,6 M€,
- Impôts et taxes pour 2,0 M€,
- Dotations aux amortissements et provisions pour 0,9 M€.

Le solde des autres produits et charges opérationnels est négatif de 1,661 M€, composé principalement de charges non récurrentes pour 0,822 M€, et la comptabilisation d'options de souscription/actions gratuites pour 0,839 M€. Il s'ensuit un **résultat opérationnel** de 13,968 M€ contre 15,111 M€ en 2011.

Le résultat financier est une charge de 0,7 M€ contre 1,0 M€ un an plus tôt.

L'impôt sur les bénéfices comptabilisé s'élève à 6,4 M€ et se compose essentiellement d'impôts courants pour 5,8 M€ (dont 2,5 M€ de CVAE et IRAP) et d'une charge d'impôt différé de 0,5 M€ liée à l'apurement de déficits fiscaux. Le taux d'impôt facial ressort à 48% sur l'exercice.

Le résultat net part du Groupe atteint 6,7 M€ à comparer aux 7,7 M€ réalisés en 2011 soit une baisse de 13,7%.

Analyse de la Situation Financière consolidée

Le total de bilan 2012 s'établit à 167,2 M€ contre 172,1 M€ en 2011. Les principaux postes sont les suivants :

A l'actif

L'actif non courant s'élève à 83,5 M€ en diminution de 1,2 M€. Les principales variations proviennent des cessions d'actif financier dont le poste diminue de 0,9 M€ et de la reprise d'impôts différés actifs pour 0,5 M€.

Les créances clients s'élèvent à 59,2 M€ à comparer aux 65,0 M€ un plus tôt. Le DSO s'est légèrement amélioré à 92 jours vs 97 fin 2011.

La trésorerie disponible est stable à 15,1 M€ vs 15,2 M€ à fin 2011.

Au passif

La situation nette ressort à 86,4 M€ soit une baisse de 0,3 M€ qui résulte principalement :

- de la prise en compte du résultat net 2012 de 6,7 M€,
- du versement du solde dividende 2011 pour 1,4 M€, et 1,3 M€ d'acompte au titre de 2012,
- d'une réduction de capital suite aux rachats d'actions propres et leur annulation pour 4,3 M€.

La dette financière brute s'élève à 14,9 M€ vs 17,1 M€. Il en découle, compte tenu des disponibilités, une situation de trésorerie nette de 0,2 M€ à comparer à une dette nette de 1,8 M€ à fin 2011.

En termes de flux de trésorerie, la capacité d'autofinancement ressort à 14,6 M€ identique à 2011 ce qui représente 7,7% du chiffre d'affaires. Après déduction des impôts et de la variation du BFR, les flux générés par l'activité se montent à 11,0 M€ vs 4,6 M€ au 31 décembre 2011. Il a été décaissé 1,1 M€ au titre d'investissements incorporels et corporels, 0,7 M€ ont été décaissés au titre de compléments de prix et 0,8 M€ encaissés suite aux cessions d'immobilisations financières. Les flux générés par les opérations d'investissement se soldent donc à -1,0 M€. Les flux liés aux opérations de financement s'élèvent à -9,8 M€. Ils comprennent principalement un versement de dividendes pour 2,7 M€, la souscription d'un nouvel emprunt à hauteur de 6,0 M€, les remboursements d'emprunts pour 7,8 M€ dont le solde de l'OCEANE de 5,6 M€, les rachats d'actions propres pour 4,4 M€ et enfin des intérêts financiers versés pour 0,9 M€.

Rachat de minoritaires, prise de participation ou cession d'entreprise, Fusions

Rachats Prises de participation

Aucune opération de rachat ou prise de participation n'a été conclue en 2012.

Cessions

Aubay a poursuivi au gré des opportunités de marchés les cessions d'actions Octo Technology ramenant sa participation de 9,1 % à 4,6%. Aucune autre opération particulière n'est intervenue durant l'exercice.

Fusions/scissions

Aucune opération de fusion/scission n'a été opérée au sein du groupe en 2012.

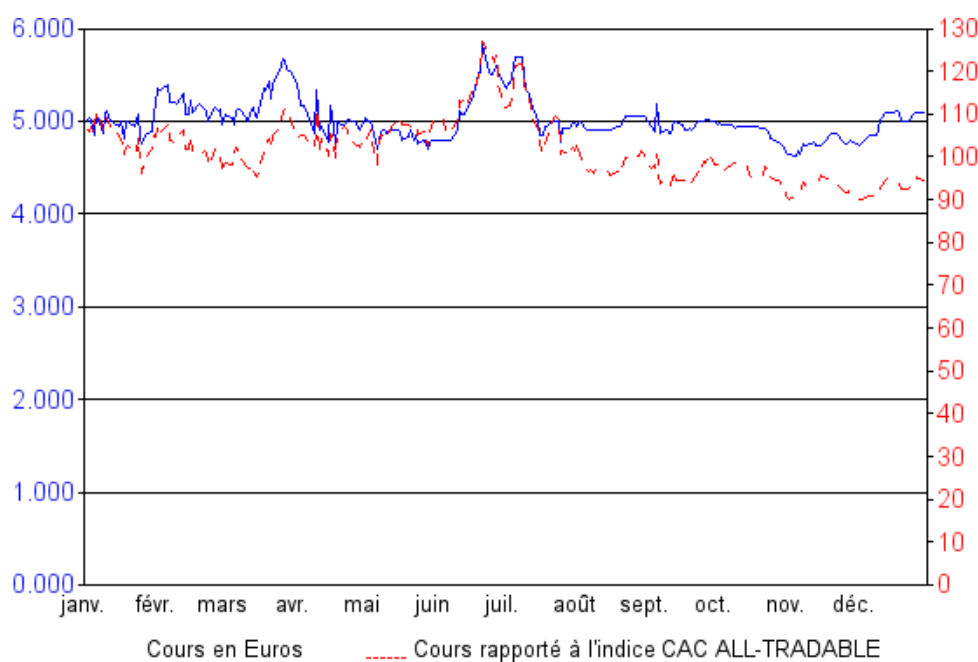
EVOLUTION DE L'ACTION AUBAY

Codes ISIN FR0000063737-AUB, Reuters AUBT.PA, Bloomberg AUB:FP

Le cours de bourse de l'action Aubay n'a pas connu d'évolution sensible au cours de l'exercice 2012. Affichant une relative résistance aux phases de tension encore aigües qu'ont connu les marchés financiers, le cours de fin d'exercice s'est établi à un niveau sensiblement identique à celui de début d'année.

Les extrêmes annuels sont un plus haut de 6 € atteint en juin et un plus bas de 4,50 € atteint en mai. Le cours de clôture au 2 janvier 2012 était de 5 € tandis que le cours de clôture au 31 décembre 2012 était de 5,09 €.

Sur l'exercice, ce sont plus de 2 millions de titres qui ont été échangés pour un montant total d'environ 10 M€.



Source : NYSE Euronext

Cours de bourse de l'action Aubay au cours des trois dernières années sur NYSE Euronext Paris.

En €	Cours extrêmes (1)		Volumes mensuels des transactions	
	Plus Haut	Plus bas	En nombre de titres	En milliers d'euros
2010				
Janvier	4,16 €	3,88 €	206 581	834
Février	4,10 €	3,78 €	84 169	331
Mars	5,00 €	3,91 €	314 445	1 366
Avril	5,14 €	4,51 €	192 666	937
Mai	5,68 €	4,56 €	340 409	1 755
Juin	5,40 €	4,80 €	111 496	564
Juillet	5,20 €	4,90 €	69 080	348
Août	5,41 €	5,10 €	129 468	677
Septembre	5,55 €	4,91 €	146 433	779
Octobre	5,30 €	5,08 €	190 378	983
Novembre	5,45 €	4,72 €	133 690	689
Décembre	5,10 €	4,71 €	82 834	413
2011				
Janvier	5,81 €	5,03 €	172 815	921
Février	6,20 €	5,46 €	455 829	2 718
Mars	6,42 €	5,50 €	800 537	4 871
Avril	6,95 €	6,18 €	278 057	1 833
Mai	6,93 €	6,43 €	427 075	2 905
Juin	6,85 €	6,37 €	361 138	2 391
Juillet	6,94 €	6,06 €	445 813	2 908
Août	6,49 €	5,00 €	378 844	2 105
Septembre	5,78 €	4,42 €	211 285	1 055
Octobre	5,22 €	4,55 €	113 133	562
Novembre	5,25 €	4,54 €	182 412	902
Décembre	5,01 €	4,28 €	203 273	956
2012				
Janvier	5,19 €	4,62 €	118 209	589
Février	5,45 €	4,98 €	278 022	1 435
Mars	5,68 €	4,93 €	237 130	1 266
Avril	5,54 €	4,67 €	57 970	290
Mai	5,10 €	4,50 €	162 330	779
Juin	6,00 €	4,75 €	568 545	3 047
Juillet	5,80 €	4,68 €	119 221	628
Août	5,13 €	4,88 €	184 513	907
Septembre	5,20 €	4,86 €	97 716	486
Octobre	5,02 €	4,70 €	107 797	523
Novembre	4,88 €	4,63 €	62 896	299
Décembre	5,14 €	4,72 €	77 786	387

(1) Cours extrêmes en séance

LES FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Ces risques sont présentés selon un ordre d'importance que la société a apprécié comme étant décroissant. Par ailleurs, les informations relatives à la gestion des risques financiers prévues par la norme IFRS 7 se trouvent dans les annexes consolidées page 56. A la date de dépôt du présent document auprès de l'AMF, le présent paragraphe était toujours considéré comme pertinent et aucune information nouvelle ne justifiait qu'il soit amendé.

Risque clients

Aubay possède exclusivement une clientèle constituée de grands comptes. Au 31 décembre 2012, les 10 principaux clients de Aubay représentent 56% de son chiffre d'affaires total.

La perte de l'un de ces clients est toujours possible et pourrait, le cas échéant, impacter significativement son activité et/ou son niveau de rentabilité.

Le risque de Aubay face au défaut de paiement de ces clients est quant à lui relativement faible.

Par ailleurs, le délai moyen de règlement des clients a baissé de cinq jours d'une année sur l'autre, puisqu'il s'établit au 31 décembre 2012 à 92 jours contre 97 au 31 décembre 2011.

Risque des charges de personnel

Aubay est une entreprise de pointe dans un secteur à très fort développement technologique. Pour maintenir cette compétitivité dans un tel secteur, Aubay fonde sa performance sur la qualité de son personnel.

La charge de personnel représentant l'essentiel de ses charges, une inflation non maîtrisée de ce poste est susceptible de dégrader rapidement sa rentabilité.

En conséquence, la Direction exerce une surveillance étroite de cet indicateur dans le pilotage de ses activités.

Risque de liquidité

La dette financière brute de Aubay au 31 décembre 2012 s'établit à 14,9 M€ et se décompose principalement en dette bancaire à hauteur de 14,8 M€. Cette dette se décompose en deux prêts amortissables annuellement sur cinq ans et six ans. En outre, Aubay a négocié au travers de ses principales filiales regroupées par zones géographiques des facilités de crédit/escompte avec des banques de premier ordre en accord avec les besoins du Groupe et sous son contrôle.

En K€ au 31/12/2012	France	International	Total
Lignes de crédit/escompte autorisées	0	15 950	15 950
Lignes de crédit/escompte utilisées	0	10 775	10 775

La Direction Financière du Groupe centralise en permanence les informations relatives au niveau de trésorerie et les principales échéances liées à ces différents engagements.

Risques liés aux actions en responsabilité

La Société et ses filiales sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de la gestion de leurs affaires (voir ci-après « faits exceptionnels et litiges »).

Hormis les procédures décrites ci-après, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Le Groupe applique les dispositions de l'IAS 37. Cette norme définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur négative pour l'entreprise, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Risques liés à la nature des contrats conclus par Aubay

Contrats au forfait : Aubay facture une partie de ses services en mode forfaitaire associé à des engagements de résultats d'ampleur variable et pouvant être élevés. Une mauvaise appréciation de la charge à déployer pour respecter ses engagements peut générer des charges financières inattendues et dégrader la marge de Aubay. En outre, des mécanismes de pénalités peuvent s'ajouter à la surcharge financière d'un projet dérivant de son cadre contractuel.

Contrats à court terme : une partie significative du chiffre d'affaires de Aubay repose sur des engagements contractuels de courte durée, souvent quelques mois. Les clients ont ainsi largement la possibilité de rompre leurs relations d'affaires avec Aubay sans préavis significatif et n'offrent que peu de certitude de récurrence au bénéfice de Aubay.

Risque de concurrence

Aubay a rapidement su s'imposer par son savoir-faire spécifique et ses technologies de pointe appliquées au sein de sa structure originale. Par sa capacité à recruter les meilleurs ingénieurs et à les maintenir parfaitement formés, Aubay devrait consolider sa position d'acteur de référence dans le monde des nouvelles technologies en Europe.

Toutefois, la concurrence subie de la part de compétiteurs, en particulier situés hors zone Euro, est de nature à influencer négativement les prix de vente sur les marchés sur lesquels Aubay se positionne.

En outre, sur ses marchés domestiques, Aubay est confronté à la concurrence d'acteurs de taille bien supérieure, aux capacités techniques et commerciales reconnues et donc capables d'accroître leurs parts de marché au détriment potentiel de Aubay.

Risque de dilution des actionnaires

La Société a émis un total de 162.400 stock-options (dont 94.400 dans la monnaie) ainsi que 161.700 actions gratuites potentiellement à émettre, susceptibles de générer, si elles étaient toutes exercées et/ou finalement attribuées, une dilution de l'ordre de 1,9 % par rapport au nombre d'actions existant au 31 décembre 2012 (13.184.606 actions). Il est à noter cependant que sur le nombre total d'options de souscription d'actions attribuées, 94.400 seulement étaient « dans la monnaie » au 13 février 2013 et donc susceptibles de générer une dilution au regard du cours de bourse.

Risque sur actions

L'essentiel de la trésorerie de la Société est placée en Sicav de trésorerie monétaire, au risque par essence très faible. Les actions d'autodétention, neutralisées au niveau des capitaux propres, n'ont aucune incidence sur la rentabilité du Groupe en cas de variation du cours.

Risque lié au personnel clé

Aubay consiste désormais dans un groupe d'environ 2.700 collaborateurs diversifié tant en terme d'implantation géographique que de clientèle. Aucun membre de son personnel dirigeant ne présente une caractéristique telle que son départ de l'entreprise puisse potentiellement mettre en péril son exploitation. Aucune assurance homme-clef n'a donc été souscrite.

Risque de change

Aubay exerce l'essentiel de son activité à l'intérieur de la zone euro et poursuit une stratégie d'expansion dans cette zone économique précise ; le risque de change est nul depuis le 1er janvier 1999.

Risque lié aux dettes d'acquisition

Aucun engagement de paiement, de complément de prix ou autre type de dette d'acquisition n'existait à la charge de la société au 31 décembre 2012.

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts qui sont à taux variables. La Société est donc théoriquement exposée à une hausse de taux d'intérêts.

Au 31 décembre, la dette financière se décompose : en 14,8 M€ dont le taux d'intérêt de référence est l'Euribor 3 mois.

Aucune couverture n'a été prévue compte tenu de la faiblesse des taux actuels et du risque jugé mineur en cas de variation du taux qui serait supportée par le groupe au regard du montant de sa dette.

La Direction Financière du Groupe centralise en permanence les informations relatives au niveau de trésorerie et les principales échéances liées à ces différents engagements.

Risque fournisseurs

Aubay, compte tenu de son activité de prestataire de services informatiques, ne présente pas de risques fournisseurs en particulier, ni de dépenses à leur égard, les achats et les dépenses étant relativement faibles.

Risques juridiques généraux

La Société a procédé à une revue de ses risques et n'identifie pas à ce jour de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte les opérations de l'émetteur.

L'activité du groupe Aubay ne l'expose à aucun risque juridique particulier, dans aucun des pays où il intervient.

Risques industriels et environnementaux

L'activité du Groupe Aubay consistant principalement dans la vente de prestations intellectuelles, celle-ci est sans impact notable industriel ou environnemental. Toutefois, le Groupe s'inscrit dans une démarche socialement responsable et s'engage sur de nombreux aspects dont le détail est donné ci-après.

Propriétés intellectuelles

L'ensemble des marques nécessaires à l'exploitation de la Société a fait l'objet de dépôt auprès des institutions internationales compétentes. De la même manière, les noms de domaine pour l'ensemble des entités du Groupe sont réservés.

Assurances

Responsabilité civile générale et professionnelle

Le Groupe Aubay est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités au sein d'un programme global souscrit auprès d'une compagnie de référence dans le secteur des assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.

En 2012, les montants des garanties et les franchises pour ce contrat général s'établissaient comme suit :

Assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
1/ Dommages corporels	10.000.000 € par année d'assurance	NEANT
Dont :		
• Faute inexcusable	3.000.000 € par année d'assurance	NEANT
2/ Dommage matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs	3.000.000 € par sinistre et 10.000.000 € par année d'assurance	Dommages aux tiers hors relations contractuelles : 150 €
Dont :		
• Garantie optionnelle de bonne fin et frais de retrait	EXCLUE	Autres dommages :
• Exportations aux USA/Canada	EXCLUES	20.000 €
3/ Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance	1.500 € sur tout dommage autre que corporel
4/ Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT Sauf pour les USA/Canada
5/ Recours	50.000 € par litige	NEANT

Dommages directs et pertes d'exploitation

Les assurances couvrant les dommages aux biens sont gérées au niveau local. Les limites de la garantie sont fixées dans chaque pays en fonction de la valeur des biens et sont régulièrement mises à jour.

Compte tenu du fait que le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires par délégation de ses consultants auprès de ses clients ou bien, lorsque son activité est développée en ses propres locaux, sur un nombre relativement élevé de sites au travers de l'Europe, le Groupe n'a pour l'heure pas jugé nécessaire d'assurer le risque de perte d'exploitation.

FAITS EXCEPTIONNELS & LITIGES

La Société et ses filiales sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de la gestion de leurs affaires.

Parmi ces procès ou litiges, certains sont susceptibles de porter sur des montants significatifs, que ce soit à la charge ou au profit du Groupe. Un descriptif sommaire en est alors donné ci-dessous. Aucun des contentieux en cours ne fait néanmoins courir de risque au Groupe quant aux perspectives de développement qu'il présente.

Litige Commercial en Belgique

Un litige commercial oppose la filiale Aubay Belgique à l'un de ses anciens clients. Les demandes de ce dernier s'élevaient, à l'encontre de notre filiale à environ 1,5 M€ tandis que Aubay Belgique se considère créancière de son client pour un montant de plus de 769.000 €. La Direction du Groupe ne s'attend pas à ce que cette affaire puisse avoir un impact négatif significatif sur sa situation financière.

Litige fiscal en France

L'administration fiscale française a remis en question, par voie d'une proposition de rectification reçue en fin d'exercice 2012, l'éligibilité de plusieurs sujets techniques ayant servi de base à la constatation en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 de « crédits d'impôts recherche ». Le montant total concerné s'élève à 4,2 M€ pour un potentiel d'impact en trésorerie d'environ 3,3 M€. La société conteste cette proposition pour la quasi-totalité de son montant par les voies de recours qui lui sont ouvertes.

Cependant, par mesure de prudence au regard des aléas portés quant à l'issue de cette procédure contentieuse, il a été décidé de constituer à ce titre une provision d'un montant de 1,5 M€.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, un impact significatif sur la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou de ses filiales.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte peu favorable, Aubay continue de se concentrer stratégiquement sur trois axes principaux : le maintien d'une excellente qualité de service et relationnelle chez ses clients, une gestion rigoureuse des équilibres financiers, et une grande mobilisation des équipes de management et de RH qui permettra de profiter rapidement d'une accélération potentielle du volume de commandes de nos clients, en particulier dans le domaine bancaire. Les indicateurs dont le groupe Aubay dispose actuellement, nous permettent de fixer une croissance de 2 à 3% en 2013 et le maintien d'une marge opérationnelle courante à un niveau sensiblement équivalent à 2012.

Pour le conseil d'administration

Christian Aubert

Président

COMPTES CONSOLIDES

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012

ACTIF (en K€)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ecart d'acquisition	1.8	64 511	64 511	64 511
Immobilisations incorporelles	1.9	13 988	14 135	8 238
Immobilisations corporelles	1.9	2 418	2 010	1 634
Titres mis en équivalences	1.10		-	2 304
Autres actifs financiers	1.9	1 518	2 456	476
Impôts différés actifs	1.4	1 028	1 565	1 207
Autres actifs non courants		69	69	64
ACTIF NON COURANT		83 532	84 746	78 434
Stocks et en-cours		2	4	11
Clients et comptes rattachés	1.11	59 220	65 013	48 822
Autres créances et comptes de régularisation	1.12	9 365	7 061	5 358
Valeurs mobilières de placement		868	648	349
Disponibilités		14 229	14 598	14 041
ACTIF COURANT		83 684	87 324	68 581
TOTAL DE L'ACTIF		167 216	172 070	147 015

PASSIF (en K€)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital		6 592	7 012	6 945
Prime d'émission et réserves consolidées		72 091	71 135	67 145
Résultat net part du Groupe		6 678	7 736	6 276
Capitaux propres - part du Groupe		85 361	85 883	80 366
Intérêts minoritaires		1 001	805	532
CAPITAUX PROPRES		86 362	86 688	80 898
Emprunts et dettes financières : part à + d'un an	1.15	11 085	8 528	10 869
Impôts différés passifs	1.4	2	2	68
Provisions pour risques et charges	1.16	1 203	1 412	986
Autres passifs non courants		1 191	1 003	6
PASSIF NON COURANT		13 481	10 945	11 929
Emprunts et dettes financières : part à - d'un an	1.15	3 844	8 564	2 236
Fournisseurs et comptes rattachés	1.17	8 714	9 221	9 119
Autres dettes et comptes de régularisation	1.18	54 815	56 652	42 833
PASSIF COURANT		67 373	74 437	54 188
TOTAL DU PASSIF		167 216	172 070	147 015

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

En K€	Notes	31/12/2012	%	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Chiffre d'affaires	1.20	190 396	100%	185 566	100%	164 605	100%
Autres produits de l'activité		559		178		322	
Achats consommés et charges externes		(38 556)		(39 673)		(37 957)	
Charges de personnel	1.1	(134 590)		(128 571)		(112 387)	
Impôts et taxes		(2 032)		(2 157)		(1 812)	
Dotations aux amortissements et provisions		(883)		(932)		(856)	
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis				-		-	
Autres produits et charges d'exploitation		735		871		774	
Résultat opérationnel courant		15 629	8,2%	15 282	8,2%	12 689	7,7%
Autres produits et charges opérationnels		(1 661)		(171)		(1 242)	
Résultat opérationnel		13 968	7,3%	15 111	8,1%	11 447	7,0%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie				-		-	
Coût de l'endettement net		(947)		(922)		(592)	
Autres produits et charges financiers		237		(36)		332	
Résultat financier	1.3	(710)		(958)		(260)	
Charges d'impôt *	1.4	(6 383) **	48%*	(6 265)	44% *	(5 257)	47%*
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalences				-		392	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		6 875		7 888		6 322	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				-		-	
Résultat net		6 875	3,6%	7 888	4,3%	6 322	3,8%
Part du Groupe		6 678		7 736		6 275	
Intérêts minoritaires	1.5	197		152		47	
Résultat par action		0,49		0,55		0,45	
Résultat dilué par action	1.6	0,48		0,54		0,44	

* Taux facial d'impôt

** Dont reclassement CVAE et IRAP pour 2,5M€.

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2012

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 875	7 888	6 322
Résultat des mises en équivalences	-	-	(392)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	544	1 154	787
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	(138)	414	312
Autres produits et charges calculés	-	-	-
Produits de dividendes	(95)	(177)	-
Plus et moins-values de cession	42	(1 943)	(1 281)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 228	7 336	5 748
Coût de l'endettement financier net	952	929	604
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 383	6 368	5 257
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	14 563	14 633	11 609
Impôts versés (B)	(5 683)	(4 754)	(3 673)
Variation du B.F.R lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages aux personnels) (C)	2 076	(5 295)	2 337
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	10 956	4 584	10 273
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 149)	(6 293)	(765)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	758	2 650	2 170
Variation des prêts et avances consenties	36	(158)	(8)
Incidence des variations de périmètre	(679)	-	(6 227)
Dividendes reçus	95	177	308
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(939)	(3 624)	(4 513)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	26	424	108
Rachats d'actions propres en vue d'annulation	(4 370)	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	(339)	(4)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	-	-	-
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(2 707)	(3 081)	(1 802)
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 995	5 327	6 700
Remboursement d'emprunts	(7 820)	(1 470)	(5 794)
Intérêts financiers nets versés	(953)	(927)	(634)
Autres flux	-	(6)	(17)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements (F)	(9 829)	(72)	(1 443)
Incidence des variations des cours des devises (G)	-	-	-
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	188	888	4 317
Trésorerie à l'ouverture	14 785	13 897	9 580
Trésorerie à la clôture	14 973	14 785	13 897

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2012

En K€	Capital social	Primes d'émission et réserves consolidées	RNPG	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2009	6 926	64 533	3 984	75 442	486	75 928
Augmentation de capital	19	89	-	108	-	108
Paielements fondés sur des actions	-	312	-	312	-	312
Dividendes	-	(1 803)	-	(1 803)	-	(1 803)
Affectation du résultat	-	3 984	(3 984)	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	6 276	6 276	46	6 322
Variation titres d'autocontrôle	-	6	-	6	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Flux liés aux titres mis en équivalences	-	-	-	-	-	-
Océane	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	15	-	15	-	15
Capitaux propres au 31 décembre 2010	6 945	67 136	6 276	80 356	532	80 882
Augmentation de capital	67	357	-	424	-	424
Paielements fondés sur des actions	-	414	-	414	-	414
Dividendes	-	(3 087)	-	(3 087)	-	(3 087)
Affectation du résultat	-	6 276	(6 276)	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	7 736	7 736	152	7 888
Variation titres d'autocontrôle	-	(465)	-	(465)	-	(465)
Variation de périmètre	-	-	-	-	75	75
Flux liés aux titres mis en équivalences	-	-	-	-	-	-
Océane	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	495	-	495	46	541
Capitaux propres au 31 décembre 2011	7 012	71 136	7 736	85 883	805	86 688
Augmentation et réduction de capital	(420)	(3 924)	-	(4 344)	-	(4 344)
Paielements fondés sur des actions	-	(138)	-	(138)	-	(138)
Dividendes	-	(2 707)	-	(2 707)	-	(2 707)
Affectation du résultat	-	7 736	(7 736)	-	-	0
Résultat net de l'exercice	-	-	6 678	6 678	196	6 874
Variation titres d'autocontrôle	-	24	-	24	-	24
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Flux liés aux titres mis en équivalences	-	-	-	-	-	-
Océane	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(35)	-	(35)	-	(35)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	6 592	72 092	6 678	85 361	1 001	86 362

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2012

En K€	2012	2011	2010
Résultat net	6 875	7 888	6 322
Ecart de conversion	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Gains et pertes actuariels liés aux avantages longs termes	(61)	174	40
Impôts différés reconnus en capitaux propres	-	-	400
Autres éléments	-	173	-
Résultat global	6 814	8 235	6 762

ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDÉS

Règles et méthodes comptables

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

Par ailleurs, le groupe tient compte des positions adoptées par le Syntec Informatique (organisation professionnelle représentant les principales SSII) sur les modalités d'application des normes IFRS.

Evolution du référentiel comptable : les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2012 n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe Aubay.

Méthodes de consolidation : la méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles Aubay exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés desquelles Aubay exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Principes d'arrêtés des comptes : toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2012 et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis, il en est de même pour les sociétés sortantes. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères : toutes les sociétés consolidées étant dans la zone euro, il n'existe pas d'écart de conversion.

Écarts d'acquisition : l'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- (1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- (2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

L'écart d'acquisition négatif est porté au passif du bilan parmi les provisions pour risques et charges.

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Le taux d'actualisation appliqué s'établit à 11% unique sur l'ensemble des UGT (zone euro). Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance des différentes UGT et est compris entre 2,5 et 5%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels ».

Frais de recherche et développement : les frais de recherche et de développement des applications et des produits sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus sauf lorsqu'ils remplissent un certain nombre de critères conformément à l'IAS 38 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Licences et logiciels : les licences et logiciels sont amortis linéairement sur une durée ne pouvant excéder 5 ans à l'exception des logiciels standards de faible valeur qui sont amortis prorata temporis sur l'exercice d'acquisition.

Immobilisations corporelles :

- (1) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée correspondant à leur période prévisible d'utilisation.
- (2) Sauf exception, les plans d'amortissement sont les mêmes que ceux retenus pour les comptes sociaux (hors élément dérogatoire d'origine fiscale).

Le mode d'amortissement principal est le mode linéaire :

Constructions	20 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans

Créances d'exploitation : les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Trésorerie : la trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Autocontrôle : les actions Aubay détenues par la société mère viennent en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, le résultat est neutralisé en variation des capitaux propres.

Subventions : conformément à l'IAS 20, les subventions d'exploitation sont incluses dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Provisions : le Groupe applique les dispositions de l'IAS 37. Cette norme définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur négative pour l'entreprise, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Lors de la comptabilisation d'acquisitions, le Groupe peut être amené à comptabiliser des provisions (risques, litiges...) dans le bilan d'ouverture. Ces provisions constituent des passifs qui viennent créer ou augmenter le montant de l'écart d'acquisition. Au-delà du délai d'affectation de 12 mois du bilan d'ouverture, les reprises de provision, sans consommation correspondant à des changements d'estimation tels que définis dans les IAS 8, s'effectuent en contrepartie du compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

Provisions pour retraite et engagements assimilés : conformément à l'IAS 19, le Groupe comptabilise des avantages à long terme postérieurs au départ à la retraite ou conditionnés par l'accumulation d'années d'ancienneté au sein du Groupe tels que les indemnités de départ à la retraite... Ces avantages peuvent revêtir différents types de couvertures :

Régimes à cotisations définies : en vertu duquel le Groupe verse des cotisations définies auprès d'organismes externes. Les charges sont constatées au fur et à mesure de leur versement.

Régimes à prestations définies : pour lesquels le Groupe a une obligation vis-à-vis des salariés. Les caractéristiques de ces régimes varient selon la législation et la réglementation applicable dans chacun des pays.

En France, les principales hypothèses actuarielles retenues pour valoriser les obligations liées aux régimes à prestations définies sont les suivantes :

- Age de départ : 67 ans
- Salaire moyen retenu 1/13ème de rémunération annuelle hors primes
- Progression des salaires : 1%
- Charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 3%
- Taux de rotation : table propre à la Société
- Taux de survie d'après la table INSEE 2010

En Italie, la provision correspond aux indemnités légales de fin de contrat (TFR ou *Trattamento di Fine Rapporto*). Ces indemnités sont comptabilisées chaque année sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont versées aux employés lors de la fin de leur contrat de travail.

En Espagne et au Belux, il n'existe pas d'engagements de retraite.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers : les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les engagements de rachats de minoritaires. Les emprunts obligataires sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti. A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissement futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt. La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur telle que calculée ci-dessus est inscrite en capitaux propres. A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt. La différence entre la charge d'intérêt telle que calculée ci-dessus et le montant nominal des intérêts est inscrit en contrepartie de la dette au passif du bilan.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en dettes financières avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires l'année de leurs comptabilisations. Lorsque la valeur de rachat excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en écart d'acquisition. Les montants comptabilisés sont calculés en fonction des engagements pris, principalement sur des multiples de résultat des filiales concernés. Les variations de dettes d'une année sur l'autre ont pour contrepartie les écarts d'acquisition. Le traitement retenu est susceptible d'évoluer en fonction d'interprétations de l'IFRIC.

Chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services et des ventes de matériels liées aux activités courantes des sociétés consolidées par intégration globale.

Le chiffre d'affaires est facturé sur la base des temps effectifs passés par des consultants dans l'exécution d'un contrat. Les résultats sur les contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices sont constatés selon la méthode à l'avancement. Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée lors de la clôture des comptes.

Autres produits et charges opérationnels : il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux et de montants significatifs. Ils incluent la charge annuelle des options de souscription d'actions, les coûts de restructuration, les dépréciations des écarts d'acquisition, les plus ou moins-values de cession...

Options de souscriptions d'actions : la norme IFRS 2 prévoit la comptabilisation en charge de la juste valeur des stock-options dès leur attribution aux salariés ou aux dirigeants. Les plans concernés sont postérieurs au 7 novembre 2002. Les options sont valorisées à l'aide d'un modèle « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, les hypothèses de rotation de l'actif et le taux d'intérêt sans risque. La valeur exacte des options est figée à leur date d'attribution. Cette valeur est amortie selon le mode linéaire.

Impôts sur le résultat : la charge d'impôts est égale à la somme des impôts courants, des impôts différés, de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée sur les entreprises) et l'IRAP équivalent de la CVAE en Italie. Concernant les impôts différés, il est tenu compte du délai de validité des déficits fiscaux fixé par les législations locales ainsi que des disponibilités d'utilisation des pertes reportables au vu de l'anticipation favorable des entités concernées pour apprécier la recouvrabilité des impôts différés actifs y afférents.

Résultat par action : le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice majoré du nombre moyen d'actions à émettre des instruments dilutifs suivants : options de souscription dans la monnaie et actions gratuites au 31 décembre 2012.

Recours à des estimations : l'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de valeur,
- la valorisation des paiements en actions,
- l'évaluation des passifs financiers.

Ces estimations partent d'hypothèses qui sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Evolution du périmètre de consolidation

Cf. page 29

1 NOTES D'ANNEXES

Notes explicatives sur le compte de résultat

1.1 Charges de personnel

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations du personnel	96 206	91 019	78 970
Charges sociales	38 314	37 496	33 335
Dotation nette aux provisions pour retraite	70	56	82
Total	134 590	128 571	112 387
Effectifs fin de période	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
France	1 502	1 509	1 419
Belgique /Luxembourg	299	339	352
Italie	666	650	389
Espagne/Portugal	207	203	190
Total	2 674	2 701	2 350
Productif	2 496	2 511	2 168
% productif	93%	93%	92%
Administratifs et commerciaux	178	190	182
Total	2 674	2 701	2 350
Chiffre d'affaires (CA)	190 396	185 566	164 605
Ratio Coût perso/CA	70,7%	69,3%	68,3%

	2012	2011	2010
Taux de productivité/Taux d'utilisation	92,2%	92,5%	92%
Taux d'inter-contrat	6,9%	6,8%	7%

Les effectifs de fin d'année du Groupe sont passés de 2 701 à 2 674 collaborateurs soit une légère baisse sur l'exercice. Près de 500 collaborateurs ont rejoint le groupe au cours de l'exercice 2012. Ces effectifs comprennent le personnel productif sous-traitant.

Le taux de productivité correspond au rapport suivant : nombre de jours produits sur le nombre de jours facturables. Le nombre de jours produits est égal à l'effectif de consultants présents en fin de période multiplié par le nombre de jours ouvrés sur un mois donné dont sont déduits les congés pris (congés payés et RTT) et les périodes de maladie. Le nombre de jours facturables est égal au nombre de jours produits déduction faite des jours de formation, de veille technologique, et de tous les autres jours non affectés à une mission facturable (les jours d'avant-ventes, d'inter-contrat, projet interne,...).

Le taux d'inter-contrat mensuel se mesure par le ratio suivant : nombre de jours hors projet et hors absence des consultants (personnel productif) divisé par le nombre de jours ouvrables sur un mois donné rapporté aux consultants présents en fin de mois. Le taux d'inter-contrat annuel correspond à la moyenne des productifs en inter-contrat sur une année civile, comme définis ci-dessus, sur la moyenne générale des effectifs productifs. Pendant les périodes de congés ou de maladie, les consultants n'étant pas disponibles, ils ne sont pas considérés en situation d'inter-contrat.

Il n'existe pas d'autres méthodes que celles définies ci-dessus.

1.2 Autres produits et charges opérationnels

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Options de souscription d'actions et actions gratuites	(839)	(414)	(312)
Charges non récurrentes	(780)	(697)	(1 761)
Plus et moins values de cessions d'actifs	(42)	940	831
Divers	-	-	-
Total	(1 661)	(171)	(1 242)

Les charges non récurrentes sont composées principalement de frais de restructuration.

Les plus ou moins-values sont constituées essentiellement par les cessions de titres Octo Technology ramenant la participation de 9,1% à 4,6%.

1.3 Autres produits et charges financiers

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'intérêts des emprunts obligataires convertibles	-	(466)	(462)
Autres charges d'intérêts	(947)	(456)	(130)
Coût de l'endettement financier net	(947)	(922)	(592)

Les charges financières proviennent essentiellement des intérêts payés aux sociétés d'affacturage et aux intérêts liés aux différents emprunts bancaires.

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur les placements de la trésorerie, des plus-values de cessions de valeurs mobilières (OPCVM).

1.4 Charges d'impôts

Taux effectif d'impôt : la différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif est présentée ci-dessous :

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	(5 846)	(6 689)	(5 223)
Impôts différés	(537)	424	(34)
Total	(6 383)	(6 265)	(5 257)

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat comptable avant impôts	13 258	14 153	11 187
Charge d'impôt théorique en France	4 419	4 718	3 729
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%	33,33%
Impact des différences de taux d'imposition	(205)	(185)	(92)
Effet des différences permanentes/temporaires	316	228	(429)
Imputation des déficits antérieurs	(452)	(840)	(153)
Activation déficit reportable	-	-	-
Actifs d'impôt différé non comptabilisé	118	-	374
CVAE/IRAP	2 486	2 344	1 828
Autres	(299)	-	-
Total	6 383	6 265	5 257

Ventilation des impôts différés :

Au 31 décembre 2012

En K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Impôt différé actif	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	1 282	-	571	711
Différences temporaires	283	34	-	317
Total impôt différé actif	1 565	34	571	1 028
Impôt différé passif	-	-	-	-
Différences temporaires	2	-	-	2
Total impôt différé passif	2	-	-	2

Les reports fiscaux déficitaires restants concernent Aubay Spain et Adex Ingénierie. Concernant l'Espagne, ils sont valables à concurrence des montants suivants (en K€) et aux échéances :

Échéances	2019	2020	2021	Total
	192	483	36	711

Au 31 décembre 2011

En K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Impôt différé actif	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	1 036	281	35	1 282
Différences temporaires	171	112	-	283
Total impôt différé actif	1 207	393	35	1 565
Impôt différé passif	-	-	-	-
Différences temporaires	68	-	66	2
Total impôt différé passif	68	0	66	2

Les reports fiscaux déficitaires restants concernent Aubay Spain et Adex Ingénierie. Concernant l'Espagne, ils sont valables à concurrence des montants suivants (en K€) et aux échéances :

Échéances	2019	2020	2021	Total
	192	483	36	711

Au 31 décembre 2010

En K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Impôt différé actif	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	746	400	110	1 036
Différences temporaires	157	34	20	171
Total impôt différé actif	903	434	130	1 207
Impôt différé passif	-	-	-	-
Différences temporaires	137	-	69	68
Total impôt différé passif	137	0	69	68

Les reports fiscaux déficitaires restants concernent l'Espagne. Ils sont valables à concurrence des montants suivants (en K€) et aux échéances :

Échéances	2016	2017	2018	Total
	227	483	36	746

Les impôts différés non reconnus s'élèvent à 440 K€ et correspondent aux déficits fiscaux de Aubay Espagne générés en 2009 et 2010.

1.5 Intérêts minoritaires

Ils s'élèvent à 197 K€ et concernent exclusivement la filiale italienne Aubay RT détenue à 88%.

1.6 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte de l'impact maximal des instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté des instruments financiers dilutifs : des options de souscriptions des plans de stock-options et actions gratuites en circulation dans la monnaie au 31 décembre 2012 soit 256 100 titres.

Résultat par action (RPA)

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
RNPG	6 678	7 736	6 275
Nombre moyen pondéré d'actions	13 670 078	13 971 200	13 872 569
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	13 926 178	14 453 851	14 513 669
RPA (en €)	0,49	0,55	0,45
Résultat dilué par action	0,48	0,54	0,44

1.7 Honoraires d'audit et de conseil

En K€ H.T.	BCRH & Associés				Constantin			
	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2012		31/12/2011	
Certification des comptes annuels et consolidés	121	100%	123	100%	144	83%	141	87%
Missions accessoires	-	-	-	-	30	17%	21	13%
Sous/total	121	100%	123	100%	174	100%	162	100%
Autres Prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous/total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	121	100%	123	100%	174	100%	162	100%

Notes explicatives sur le bilan

1.8 Evolution des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2012

En K€	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions Reprises	Fin Exercice
Valeur brute	82 288	-	-	82 288
Amortissements	(17 777)	-	-	(17 777)
Valeur nette	64 511	-	-	64 511

Les écarts d'acquisition ont été testés selon la méthode des DCF décrite dans le chapitre « Règles et méthodes comptables » page 40. Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit à la reconnaissance de perte de valeur. Par ailleurs, une analyse de sensibilité a aussi été effectuée sur la base de calcul +1% sur le taux d'utilisation et -1% sur le taux de croissance à l'infini. Ces nouveaux tests n'ont pas fait apparaître de risques complémentaires.

Au 31 décembre 2011

En K€	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions Reprises	Fin Exercice
Valeur brute	82 288	-	-	82 288
Amortissements	(17 777)	-	-	(17 777)
Valeur nette	64 511	-	-	64 511

Au 31 décembre 2010

En K€	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions Reprises	Fin Exercice
Valeur brute	77 356	4 932	-	82 288
Amortissements	(17 777)	-	-	(17 777)
Valeur nette	59 579	-	-	64 511

L'écart d'acquisition comptabilisé en 2010 s'élève à 4 932 K€ et a été généré lors de l'acquisition des sociétés Adex holding et Adex ingénierie.

1.9 Etat de l'actif immobilisé

Au 31 décembre 2012

en K€ (valeur brute)	01/01/2012	Entrées de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Changement méthode	Sorties de Périmètre	31/12/2012
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-	-
Frais de R&D	-	-	-	-	-	-	-
Licences et logiciels	1 703	-	50	(80)	-	-	1 673
Fonds de commerce	14 997	-	-	(4)	-	-	14 993
Autres immob. incorporelles	80	-	-	-	-	-	80
Ecart d'acquis. Titres	82 288	-	-	-	-	-	82 288
Immobilisations corporelles	6 889	-	1 103	(842)	-	-	7 150
Titres mis en équivalences	0	-	-	-	-	-	0
Titres immobilisés	1 754	-	-	(901)	-	-	853
Dépôts et cautionnements	726	-	-	(36)	-	-	690
TOTAL	108 437	0	1 153	(1 863)	-	-	107 727

Au 31 décembre 2011

en K€ (valeur brute)	01/01/2011	Entrées de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Changement méthode	Sorties de Périmètre	31/12/2011
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-	-
Frais de R&D	-	-	-	-	-	-	-
Licences et logiciels	1 771	185	210	(463)	-	-	1 703
Fonds de commerce	10 026	559	5 093	(681)	-	-	14 997
Autres immob. incorporelles	173	-	-	(93)	-	-	80
Ecart d'acquis. Titres	82 288	-	-	-	-	-	82 288
Immobilisations corporelles	6 137	129	990	(367)	-	-	6 889
Titres mis en équivalences	2 304	-	-	(550)	(1 754)	-	0
Titres immobilisés	0	-	-	-	1 754	-	1 754
Dépôts et cautionnements	500	-	259	(33)	-	-	726
Total	103 199	873	6 552	(2 187)	-	-	108 437

Au 31 décembre 2010

en K€ (valeur brute)	01/01/2010	Entrées de Périètre	Acquisitions	Cessions	Changement méthode	Sorties de Périètre	31/12/2010
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-	-
Frais de R&D	-	-	-	-	-	-	-
Licences et logiciels	1 679	8	93	(9)	-	-	1 771
Fonds de commerce	5 345	4 681	-	-	-	-	10 026
Autres immob. incorporelles	173	-	-	-	-	-	173
Ecart d'acquis. Titres	77 356	4 932	-	-	-	-	82 288
Immobilisations corporelles	5 343	178	672	(56)	-	-	6 137
Titres mis en équivalences	2 805	-	-	(501)	-	-	2 304
Titres immobilisés	0	-	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements	462	22	59	(43)	-	-	500
Total	93 163	9 821	824	(609)	-	-	103 199

Etat des amortissements :

Au 31 décembre 2012

En K€	01/01/2012	Entrées de Périètre	Dotations	Reprises/cessions	Changement méthode	Sorties de Périètre	31/12/2012
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de R&D	-	-	-	-	-	-	-
Licences et logiciels	(1 395)	-	(193)	80	-	-	(1 508)
Autres immo. incorporelles	(1 250)	-	-	-	-	-	(1 250)
Fonds de commerce	0	-	-	-	-	-	0
Ecart d'acquis. Titres	(17 777)	-	-	-	-	-	(17 777)
Immobilisations corporelles	(4 879)	-	(693)	840	-	-	(4 732)
Immobilisations financières	(24)	-	-	-	-	-	(24)
TOTAL	(25 325)	0	(886)	920	-	-	(25 291)

Au 31 décembre 2011

En K€ (valeur brute)	01/01/2011	Entrées de Périètre	Dotations	Reprises/cessions	Changement méthode	Sorties de Périètre	31/12/2011
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de R&D	-	-	-	-	-	-	-
Licences et logiciels	(1 267)	(44)	(243)	159	-	-	(1 395)
Autres immob. incorporelles	(2 465)	-	-	1215	-	-	(1 250)
Fonds de commerce	0	-	-	-	-	-	0
Ecart d'acquis. Titres	(17 777)	-	-	-	-	-	(17 777)
Immobilisations corporelles	(4 503)	(98)	(598)	320	-	-	(4 879)
Immobilisations financières	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Total	(26 036)	(142)	(841)	1 694	-	-	(25 325)

Au 31 décembre 2010

En K€ (valeur brute)	01/01/2010	Entrées de Périètre	Dotations	Reprises/cessions	Changement méthode	Sorties de Périètre	31/12/2010
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de R&D	-	-	-	-	-	-	-
Licences et logiciels	(1 064)	(5)	(198)	-	-	-	(1 267)
Autres immob. incorporelles	(163)	(2 296)	(6)	-	-	-	(2 465)
Fonds de commerce	0	-	-	-	-	-	0
Ecart d'acquis. Titres	(17 777)	-	-	-	-	-	(17 777)
Immobilisations corporelles	(3 877)	(119)	(560)	53	-	-	(4 503)
Immobilisations financières	(24)	-	-	-	-	-	(24)
Total	(22 905)	(2 420)	(764)	53	-	-	(26 036)

1.10 Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2012, il n'y a plus de titres mis en équivalence.

1.11 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur Brute	59 624	65 347	49 463
Dépréciation	(401)	(334)	(641)
Valeur nette	59 223	65 013	48 822
Avances et acomptes reçus	-	-	-
Produits constatés d'avance et clients créditeurs	(641)	(2 562)	(3 473)
Créances clients nettes	58 582	62 451	45 349
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires	92	97	83

1.12 Autres créances et comptes rattachés

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances sociales	3 707	3 091	1 727
Créances fiscales	4 209	2 475	2 151
Autres créances	616	566	668
Charges constatées d'avance	833	929	857
Prov. Autres créances d'exploitation	-	-	(45)
Total	9 365	7 061	5 358

1.13 Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 6.592.303€, divisé en 13.184.606 actions de 0,50 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

1.14 Opérations sur actions propres au cours de l'exercice 2012

Cf. page 87.

1.15 Emprunts et dettes financières

Au 31 décembre 2012

L'Océane a été intégralement remboursée le 2 janvier 2012.

En K€	2012			2011
	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant
OCEANE	0	0	0	5 638
Emprunt bancaire	14 805	3 720	11 085	10 927
Banques créditrices	124	124		461
Autres dettes financières	0			66
Dettes	14 929	3 844	11 085	17 092
Valeurs mobilières de placement	868	868	-	648
Disponibilités	14 229	14 229	-	14 598
Disponibilités	15 097	15 097	0	15 246
(Endettement Net) /Trésorerie Nette	168	11 253	(11 085)	(1 846)

Trésorerie (en K€)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	14 229	14 598	14 041
Placements à court terme	868	648	349
Découverts bancaires	(124)	(461)	(493)
Total trésorerie	14 973	14 785	13 897

Au 31 décembre 2011

En K€	2011			2010
	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant
OCEANE	5 638	5 638	-	5 486
Emprunt bancaire	10 927	2 465	8 462	7 061
Banques créditrices	461	461	-	493
Autres dettes financières	66	-	66	65
Dettes	17 092	8 564	8 528	13 105
Valeurs mobilières de placement	648	648	-	349
Disponibilités	14 598	14 598	-	14 041
Disponibilités	15 246	15 246	-	14 390
Endettement Net /Trésorerie Nette	(1 846)	6 682	(8 528)	1 285

Trésorerie (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Disponibilités	14 598	14 041	8 292
Placements à court terme	648	349	1 956
Découverts bancaires	(461)	(493)	(668)
Total trésorerie	14 785	13 897	9 580

Au 31 décembre 2010

En K€	2010			2009
	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an	Montant
OCEANE	5 486	278	5 208	10 715
Emprunt bancaire	7 061	1 465	5 596	126
Banques créditrices	493	493	-	668
Autres dettes financières	65		65	64
Dettes	13 105	2 236	10 869	11 573
Valeurs mobilières de placement	349	349	-	1 956
Disponibilités	14 041	14 041	-	8 292
Disponibilités	14 390	14 390	0	10 248
Endettement Net /Trésorerie Nette	1 285	12 154	(10 869)	(1 325)

Trésorerie (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	14 041	8 292	8 465
Placements à court terme	349	1 956	4 416
Découverts bancaires	(493)	(668)	(1 110)
Total trésorerie	13 897	9 580	11 771

Ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit par nature de taux :

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Taux fixe	-	5 638	5 486
Taux variable	14 929	11 454	7 554
Total	14 929	17 092	13 040

1.16 Provisions pour risques et charges

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour litiges	746	959	653
Provisions pour pensions et retraites	457	453	341
Total	1 203	1 412	994

	31/12/2011	augmentation	diminution	31/12/2012
Provisions pour pensions et retraites	453	4		457

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Engagement à l'ouverture	453	341	238
Coût des services rendus	49	39	40
Coût financier	22	17	23
Variation des écarts actuariels	(67)	56	40
Engagement de clôture	457	453	341

1.17 Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	8 714	9 221	9 119
Total	8 714	9 221	9 119

1.18 Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sociales	27 301	27 248	21 669
Dettes fiscales	14 843	16 218	11 878
Dettes diverses d'exploitation	12 030	11 648	6 930
Produits constatés d'avance	641	2 565	2 358
Autres comptes de régularisation	-	-	-
Total	54 815	57 679	42 835

1.19 Engagements hors bilan

En K€	2012	2011	2010
Cautions de contre-garanties sur marchés	-	-	-
Créances cédées non échues	-	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-	-
Avals, Cautions et garanties données	400	400	1 132
Autres engagements donnés	-	-	-
Total	400	400	1 132

En K€	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	19 198	3 929	12 733	2 536
Obligations en matière de locations-financement	4 505	1 831	2 674	0
Contrat de location simple (Bureaux)	6 197	2 213	3 984	0
Obligations d'achat irrévocable	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	29 900	7 973	19 391	2 536

1.20 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle – Information par secteur géographique

Exercice clos le 31 décembre 2012 (en K€)	FRANCE	INTERNATIONAL	Eliminations inter-secteur	TOTAL
Chiffre d'affaires	117 104	73 927	(635)	190 396
Autres produits de l'activité	356	204	(1)	559
Achats consommés	(12 689)	(11 667)	522	(23 834)
Charges externes	(5 615)	(9 232)	125	(14 722)
Charges de personnel	(87 675)	(46 915)		(134 590)
Impôts et taxes	(1 965)	(67)		(2 032)
Dotation aux amortissements	(426)	(370)		(796)
Dotation aux dépréciations et provisions	(20)	(67)		(87)
Autres produits et charges d'exploitation	748	(2)	(11)	735
Total résultat opérationnel courant	9 818	5 811	0	15 629
Résultat sur cession de participations consolidées	64	0		64
Autres produits et charges opérationnels	(1 323)	(402)		(1 725)
Total autres produits et charges opérationnels	(1 259)	(402)		(1 661)
Résultat opérationnel	8 559	5 409	0	13 968
Immobilisations incorporelles	2 557	11 431		13 988
Ecarts d'acquisition	39 723	24 788		64 511
Immobilisations corporelles	1 516	902		2 418
Titres mis en équivalence	0	0		0
Autres actifs financiers	44 738	(39 137)	(4 083)	1 518
Impôts différés	211	817		1 028
Autres actifs long terme		69		69
Total actifs non-courants	88 745	(1 130)	(4 083)	83 532
Stocks et en-cours		2		2
Clients et autres débiteurs	21 959	39 706	4 563	66 228
Créances d'impôt	1 105	419		1 524
Autres actifs courants	897	275	(339)	833
VMP et autres placements	868	0		868
Disponibilités	10 219	4 010		14 229
Total actifs courants	35 048	44 412	4 224	83 684
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total des actifs	123 793	43 282	141	167 216
Emprunts et dettes financières	7 610	7 558	(4 083)	11 085
Engagements envers le personnel	457	0		457
Autres provisions	218	528		746
Impôts différés	0	2		2
Autres passifs long terme	1 187	4		1 191
Total passifs non courants	9 472	8 092	(4 083)	13 481
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	2 731	1 452	(339)	3 844
Fournisseurs et autres créditeurs	22 845	31 755	4 563	59 163
Dettes d'impôt	25	3 700		3 725
Autres passifs courants	574	67		641
Total passifs courants	26 175	36 974	4 224	67 373
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total des passifs	35 647	45 066	141	80 854
Total investissements	941	208		1 149

Exercice clos le 31 décembre 2011 (en K€)	FRANCE	INTERNATIONAL	Eliminations inter-secteur	TOTAL
Chiffre d'affaires	118 097	68 117	(648)	185 566
Autres produits de l'activité	-	178	-	178
Achats consommés	(14 261)	(10 999)	525	(24 735)
Charges externes	(6 074)	(8 997)	133	(14 938)
Charges de personnel	(86 223)	(42 348)	-	(128 571)
Impôts et taxes	(2 101)	(56)	-	(2 157)
Dotation aux amortissements	(424)	(379)	-	(803)
Dotation aux dépréciations et provisions	(61)	(68)	-	(129)
Autres produits et charges d'exploitation	831	50	(10)	871
Total résultat opérationnel courant	9 784	5 498	0	15 282
Résultat sur cession de participations consolidées	941	-	-	941
Autres produits et charges opérationnels	183	(1 295)	-	(1 112)
Total autres produits et charges opérationnels	1 124	(1 295)	0	(171)
Résultat opérationnel	10 908	4 203	0	15 111
Immobilisations incorporelles	2 652	11 483	-	14 135
Ecart d'acquisition	39 723	24 788	-	64 511
Immobilisations corporelles	996	1 014	-	2 010
Titres mis en équivalence	0	0	-	0
Autres actifs financiers	46 065	(39 189)	(4 420)	2 456
Impôts différés	794	771	-	1 565
Autres actifs long terme	-	69	-	69
Total actifs non-courants	90 230	(1 064)	(4 420)	84 746
Stocks et en-cours	-	4	-	4
Clients et autres débiteurs	30 429	36 881	4 140	71 450
Créances d'impôt	789	32	-	821
Autres actifs courants	986	275	(332)	929
VMP et autres placements	648	0	-	648
Disponibilités	10 218	4 380	-	14 598
Total actifs courants	43 070	41 572	3 808	88 450
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total des actifs	133 300	40 508	(612)	173 196
Emprunts et dettes financières	4 197	8 751	(4 420)	8 528
Engagements envers le personnel	453	0	-	453
Autres provisions	284	675	-	959
Impôts différés	0	2	-	2
Autres passifs long terme	1 000	3	-	1 003
Total passifs non courants	5 934	9 431	(4 420)	10 945
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7 217	1 679	(332)	8 564
Fournisseurs et autres créditeurs	25 287	30 838	4 140	60 265
Dettes d'impôt	370	2 676	-	3 046
Autres passifs courants	2 533	29	-	2 562
Total passifs courants	35 407	35 222	3 808	74 437
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total des passifs	41 341	44 653	(612)	85 382
Total investissements	659	5 634	-	6 293

Exercice clos le 31 décembre 2010 (en K€)	FRANCE	INTERNATIONAL	Eliminations inter-secteur	TOTAL
Chiffre d'affaires	102 574	62 425	(394)	164 605
Autres produits de l'activité	-	322	-	322
Achats consommés	(12 340)	(11 421)	287	(23 474)
Charges externes	(4 816)	(9 772)	105	(14 483)
Charges de personnel	(75 933)	(36 454)	-	(112 387)
Impôts et taxes	(1 762)	(50)	-	(1 812)
Dotations aux amortissements	(321)	(443)	-	(764)
Dotations aux dépréciations et provisions	(91)	(1)	-	(92)
Autres produits et charges d'exploitation	767	5	2	774
Total résultat opérationnel courant	8 078	4 611	0	12 689
Résultat sur cession de participations consolidées	1 136	(30)	-	1 106
Autres produits et charges opérationnels	(1 442)	(906)	-	(2 348)
Total autres produits et charges opérationnels	(306)	(936)	-	(1 242)
Résultat opérationnel	7 772	3 675	0	11 447
Résultat des ME	392	-	-	392
Immobilisations incorporelles	2 615	5 623	-	8 238
Ecart d'acquisition	39 723	24 788	-	64 511
Immobilisations corporelles	817	817	-	1 634
Titres mis en équivalence	2 304	-	-	2 304
Autres actifs financiers	44 349	(39 206)	(4 667)	476
Impôts différés	461	746	-	1 207
Autres actifs long terme	-	64	-	64
Total actifs non-courants	90 269	(7 168)	(4 667)	78 434
Stocks et en-cours	-	11	-	11
Clients et autres débiteurs	22 962	25 618	3 863	52 443
Créances d'impôt	781	31	-	812
Autres actifs courants	1 071	275	(421)	925
VMP et autres placements	349	-	-	349
Disponibilités	10 437	3 604	-	14 041
Total actifs courants	35 600	29 539	3 442	68 581
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total des actifs	125 869	22 371	(1 225)	147 015
Emprunts et dettes financières	10 869	4 667	(4 667)	10 869
Engagements envers le personnel	341	-	-	341
Autres provisions	391	254	-	645
Impôts différés	66	2	-	68
Autres passifs long terme	0	6	-	6
Total passifs non courants	11 667	4 929	(4 667)	11 929
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	1 765	892	(421)	2 236
Provisions (part à moins d'un an)	8	0	-	8
Fournisseurs et autres créditeurs	24 767	19 086	3 863	47 716
Dettes d'impôt	-	1 886	-	1 886
Autres passifs courants	2 280	72	-	2 352
Total passifs courants	28 820	21 936	3 442	54 198
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total des passifs	40 487	26 865	(1 225)	66 127
Total investissements	344	421	-	765

En M€	Publié 2012		Publié 2011		Publié 2010	
	CA	ROP* % marge	CA	ROP* % marge	CA	ROP* % marge
Groupe	190,4	8,2%	185,6	8,2%	164,6	7,7%
France	117,1	9,5%	118,0	9,3%	102,5	8,9%
International	73,3	7,9%	67,6	8,1%	62,1	7,4%
Corporate		(0,7%)		(0,6%)		(0,7%)

Deuxième niveau d'information sectorielle – Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En % du CA	2012	2011	2010
Banque	46%	44%	40%
Assurance	15%	15%	14%
Administration	12%	12%	15%
Services/Utilities	10%	10%	8%
Industrie/Transport	7%	9%	11%
Télécom	9%	8%	11%
Commerce et Distribution	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%

1.21 Information sur la gestion des risques financiers

Cette partie regroupe les informations obligatoires prévues par la norme IFRS 7.

Les principaux risques financiers du groupe sont constitués par les risques de crédit, de liquidité et de marché.

Risque de crédit

Les actifs financiers principaux concernés sont les créances clients ainsi que les placements de ces excédents de trésorerie.

> Créances clients

Aubay possède exclusivement une clientèle constituée de grands comptes. Son risque face au défaut de paiement de ces derniers est relativement faible.

Au 31 décembre 2012, les 10 principaux clients de Aubay représentent 56% de son chiffre d'affaires total.

En K€	31/12/2012	Créances non échues	Créances échues depuis		
			moins de 6 mois	6 à 12 mois	plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés (*) nets	60 636	34 805	24 456	1 100	275

(*) Hors effets à recevoir et Factures à établir

Risque sur actions

L'essentiel de la trésorerie de la Société est placée en Sicav de trésorerie monétaire, au risque par essence très faible. Les actions d'autocontrôle neutralisées au niveau des capitaux propres n'ont aucune incidence sur la rentabilité du Groupe en cas de variation du cours.

Risque de liquidité

Les passifs financiers sont constitués pour l'essentiel de dettes financières ainsi que d'une partie des dettes opérationnelles. La dette financière brute de Aubay au 31 décembre 2012 s'établit à 14,9 M€ et se décompose principalement en dette bancaire. Ces emprunts sont amortissables annuellement sur une durée maximale de 6 ans. En outre, Aubay a négocié au travers de ses principales filiales regroupées par zones géographiques des facilités de crédit/affacturation avec des banques de premier ordre en accord avec les besoins du Groupe et sous son contrôle (cf. page 31) :

R2 : Dettes financières nettes/EBE
R3 : Cash-Flow libre/ Service de la dette
R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Période de 12 mois s'achevant au	R2 inférieur à	R3 inférieur à	R4 inférieur à
31/12/2011	2	1	1
31/12/2012	2	1	1
31/12/2013	1,5	1,2	0,8
31/12/2014	1,5	1,2	0,8
31/12/2015	1,5	1,2	0,8
31/12/2016	1,5	1,2	0,8

Les covenants au 31 décembre 2012 sont bien respectés.

Dettes financières non actualisées par échéance :

En K€	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
OCEANE	-	-	-	-	-
Emprunt bancaire	14 805	11 389	7 973	4 557	1 141
Tirages sur facilités de crédit	124	-	-	-	-
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
Total	14 929	11 389	7 973	4 557	1 141

Actifs financiers

Au 31/12/2012

En K€	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créance	Juste valeur par résultat sur option	Juste valeur	Total Bilan
Autres actifs financiers non courants	-	665	-	853	1 518
Clients et comptes rattachés	-	59 220	-	-	59 220
Autres actifs financiers courants	-	9 365	-	-	9 365
V.M.P et disponibilités	-	-	-	15 097	15 097
Total	-	69 250	-	15 950	85 200

Passifs financiers

Au 31/12/2012

En K€	Passifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Juste valeur par résultat sur option	Juste valeur	Total Bilan
Emprunts obligataires	-	0	-	-	0
Autres dettes financières à long terme	-	11 085	-	-	11 085
Autres dettes non courantes	-	1 191	-	-	1 191
Découverts bancaires	-	124	-	-	124
Autres dettes financières à court terme	-	3 720	-	-	3 720
Dettes fournisseurs	-	8 714	-	-	8 714
Autres dettes courantes	-	48 366	-	6 449	54 815
Total	-	73 200	-	6 449	79 649

Actifs financiers

Au 31/12/2011

En K€	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créance	Juste valeur par résultat sur option	Juste valeur	Total Bilan
Autres actifs financiers non courants	-	771	-	1 754	2 525
Clients et comptes rattachés	-	65 013	-	-	65 013
Autres actifs financiers courants	-	7 061	-	-	7 061
V.M.P et disponibilités	-	-	-	15 246	15 246
Total	-	72 845	-	17 000	89 845

Passifs financiers

Au 31/12/2011

En K€	Passifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Juste valeur par résultat sur option	Juste valeur	Total Bilan
Emprunts obligataires	-	5 638	-	-	5 638
Autres dettes financières à long terme	-	8 528	-	-	8 528
Autres dettes non courantes	-	1 003	-	-	1 003
Découverts bancaires	-	461	-	-	461
Autres dettes financières à court terme	-	2 465	-	-	2 465
Dettes fournisseurs	-	9 221	-	-	9 221
Autres dettes courantes	-	51 898	-	5 781	57 679
Total	-	79 214	-	5 781	84 995

Actifs financiers

Au 31/12/2010

En K€	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créance	Juste valeur par résultat sur option	Juste valeur	Total Bilan
Autres actifs financiers non courants	-	540	-	-	540
Clients et comptes rattachés	-	48 822	-	-	48 822
Autres actifs financiers courants	-	5 358	-	-	5 358
V.M.P et disponibilités	-	-	-	14 390	14 390
Total	-	54 720	-	14 390	69 110

Passifs financiers

Au 31/12/2010

En K€	Actifs disponibles à la vente	Dettes au coût amorti	Juste valeur par résultat sur option	Juste valeur	Total Bilan
Emprunts obligataires	-	5 486	-	-	5 486
Autres dettes financières à long terme	-	65	-	-	65
Autres dettes non courantes	-	6	-	-	6
Découverts bancaires	-	493	-	-	493
Autres dettes financières à court terme	-	-	-	-	0
Dettes fournisseurs	-	9 119	-	-	9 119
Autres dettes courantes	-	-	-	-	0
Total	-	15 169	-	-	15 169

Risque de marché

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts qui sont à taux variables. La Société est donc théoriquement exposée à une hausse de taux d'intérêts.

Au 31 décembre, la dette financière se décompose principalement : en 14,9 M€ dont le taux d'intérêt de référence est l'Euribor 3 mois. Aucune couverture n'a été prévue compte tenu de la faiblesse des taux actuellement et du risque jugé mineur en cas de variation du taux qui serait supportée par le groupe au regard du montant de la dette.

Risque de change

Aubay exerce l'essentiel de son activité à l'intérieur de la zone euro et adoptent une stratégie d'expansion dans cette zone économique précise ; le risque de change est nul depuis le 1^{er} janvier 1999.

1.22 Transactions avec les parties liées

a) Rémunération des membres des organes de direction

Cf. page 97.

b) Entreprises associées
Néant

1.23 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Ce périmètre comprend la totalité des filiales du Groupe.

Société	% d'intérêt	Méthode	Siège
Aubay	Société mère Consolidante		13, rue Louis Pasteur 92100 Boulogne Billancourt
France			
Adex Ingénierie	100%	IG	13, rue Louis Pasteur 92100 Boulogne Billancourt
Espagne			
Aubay Spain	100%	IG	Dr. Zamenhof, 36 Dupl., 2a pl. 28027 Madrid
Belgique/Luxembourg			
Aubay Luxembourg	100%	IG	38, rue Pafebruch L-8308 Capellen Luxembourg
Promotic Belgique	100%	IG	Rue Chaude Voie, 39 5100 Naninne Belgique
Italie			
ART	88%	IG	Largo la Foppa 2 20121 Milan Italie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AUBAY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie (goodwill, fonds de commerce notamment) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « *Ecarts d'acquisition* » du chapitre « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe consolidée. Nous avons examiné les procédures de collecte et d'identification des indicateurs de perte de valeur, la méthode de détermination des justes valeurs, et les données et hypothèses utilisées lors de la réalisation de ce test.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Philippe SOUMAH

BCRH & ASSOCIES

Jean-François PLANTIN

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION

Le compte de résultat de Aubay S.A.

Le montant du chiffre d'affaires en 2012 s'établit à 105 986 K€ contre 103 799 K€ en 2011 soit une hausse de 2,2%.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les activités de conseil et d'ingénierie réalisées par la Société et désormais beaucoup plus marginalement par les redevances d'assistance de direction reçues de la part des diverses entités du Groupe ainsi que la refacturation de certains coûts de fonctionnement aux filiales du Groupe.

Compte tenu des charges d'exploitation s'élevant à un total de 101 956K€, le résultat d'exploitation s'établit à 5 537K€ contre 6 417 K€ en 2011 soit une baisse de 13,7%

Les produits financiers s'établissent à 427 K€.

Les charges financières s'élèvent à 485 K€, constituées principalement des charges financières générées par les emprunts en cours (246 K€) et d'une provision pour dépréciation sur la participation Aubay Spain à hauteur de 228 K€. Le résultat financier ressort donc à -58 K€ contre 1 494 K€ un an plus tôt.

Le résultat courant s'élève à 5 480 K€ à comparer à 7 911 K€.

Le résultat exceptionnel s'établit à -816 K€ contre 1 654 K€ en 2011. La Société a constaté une charge de participation de 152 K€ ainsi qu'un impôt sur bénéfices de 1 086 K€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 3 425 K€ contre 6 981 K€ en 2011.

Ces comptes comprennent des dépenses non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 133 K€ représentant des amortissements excédentaires.

Le bilan de Aubay S.A.

Le total bilan s'élève à 113 M€.

Les principales variations du bilan sont les suivantes :

Les capitaux propres s'élèvent à 72,8 M€ en baisse de 3,7 M€ par rapport à l'an dernier. Les dettes financières s'établissent à 11,3 M€ en baisse de 1,4 M€.

Décomposition du solde dettes fournisseurs par date d'échéance

En K€	31/12/2012	Solde non échu	Dettes échues depuis		
			<30 jours	>30jours et <90 jours	>90 jours
Fournisseurs	5 430	4 183	-113	1 255	105

1. COMPTE DE RESULTAT

En K€	Note	2012	2011	2010
Produits d'exploitation	3.3.1.1	107 493	105 021	94 383
Charges d'exploitation	3.3.1.2	101 955	98 603	88 531
Résultat d'exploitation		5 537	6 417	5 852
Produits financiers		427	2 337	2 211
Charges financières		485	843	3 270
Résultat financier	3.3.1.3	(58)	1 494	(1 059)
Résultat courant avant impôts		5 479	7 911	4 793
Produits exceptionnels		847	2 650	9 085
Charges exceptionnelles		1 663	996	8 150
Résultat exceptionnel	3.3.1.4	(816)	1 654	936
Impôt sur les bénéfices	3.3.1.5	(1 086)	(2 234)	(852)
Participation des Salariés		152	350	189
Résultat net		3 425	6 981	4 688

2. COMPTE DE BILAN

Bilan Actif (en K€)	Note	2012	2011	2010
Immobilisations incorporelles		34 837	34 931	32 831
Frais d'Etablissement		-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		62	156	138
Fonds commercial		34 775	34 775	32 693
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-
Immobilisations corporelles		1 386	858	647
Constructions		-	-	-
Installations techniques, matériels		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		1 386	858	647
Immobilisations en cours		-	-	-
Immobilisations financières		41 157	42 081	44 147
Participations		36 379	36 885	38 818
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Actions propres		-	-	12
Prêts		4 422	4 752	5 088
Autres immobilisations financières		356	445	229
Actif immobilisé	3.3.2.1.1	77 380	77 871	77 625
Créances	3.3.2.1.2	25 281	31 346	24 145
Clients et comptes rattachés		22 176	28 643	22 408
Créances sur état		2 618	1 015	1 549
Autres créances		491	1 688	188
Trésorerie		9 618	10 592	10 496
Valeurs mobilières de placement		926	795	376
Disponibilités		8 692	9 797	10 120
Actif circulant		34 900	41 938	35 475
Compte de régularisation		535	638	460
Charges constatées d'avance		535	638	460
Total Actif		112 819	120 447	112 726

Bilan Passif (en K€)	Note	2012	2011	2010
Capitaux propres	3.3.2.2.1	72 847	76 474	72 469
Capital social		6 592	7 012	6 945
Primes d'émission		36 438	40 362	40 005
Réserve légale		701	694	693
Réserve réglementée			-	-
Report à nouveau		25 413	21 147	19 888
Résultat de l'exercice		3 425	6 981	4 688
Provisions réglementées		278	278	250
Provisions pour risques et charges	3.2.9	218	284	191
Provisions pour charges		-		
Provisions pour risques		218	284	191
Dettes	3.3.2.2.2	39 180	41 332	37 835
Emprunts obligataires convertibles		-	5 358	5 394
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		10 140	5 360	6 700
Emprunts et dettes financières diverses		244	638	344
Emprunts et dettes associés		965	1 322	1 534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 113	5 502	3 433
Dettes fiscales et sociales		20 446	21 396	18 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	520	742
Autres dettes		1 272	1 237	1 009
Comptes de régularisation		574	2 355	2 231
Total Passif		112 819	120 447	112 726

3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

3.1. Faits marquants de l'exercice

Cf. pages 26 et 34.

3.2. Règles et méthodes comptables

3.2.1 Principes comptables appliqués

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

3.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et logiciels	1 à 3 ans
-----------------------	-----------

3.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Agencements/installations	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

3.2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complété par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en provision sur titre de participation. Toutefois, cette perte de valeur ne peut être supérieure à une valorisation égale à 0,8 fois le chiffre d'affaires de la participation sauf circonstance particulière.

3.2.5 Créances

- (1) Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
- (2) Les créances impayées à l'échéance sont dépréciées dans les comptes sociaux selon la règle suivante :
 - a. Créances échues depuis plus de 90 jours : 50%
 - b. Créances échues depuis plus de 180 jours : 100%

En cas de dépassement des échéances, la direction financière peut décider de ne pas constater de provision, si elle obtient des informations ou des éléments permettant de s'assurer du recouvrement futur des créances concernées.

En outre, les grands comptes présentant des délais de règlement longs du fait des procédures administratives qui leur sont propres, sont exclus du solde des créances échues sauf s'il existe un litige connu.

3.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure au cours de la date de clôture de l'exercice.

Les actions Aubay cédées en 2012 et classées dès l'origine en valeur mobilière de placement s'élèvent à 776 K€.

Titres affectés au contrat de liquidité classés en VMP	22 171
Titres affectés à la conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelle de croissance externe classés en titres immobilisés	-
Total	22 171

3.2.7 Opérations en devises

Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change. Toutes les opérations ayant été réalisées dans la zone euros, il n'a pas été constaté d'écarts de conversion.

3.2.8 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement des applications et des produits sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus sauf lorsqu'ils remplissent un certain nombre de critères :

- le projet est clairement identifié et les coûts correspondants peuvent être évalués de façon fiable ;
- la faisabilité du projet est démontrée ;
- il existe un marché pour ces applications ou produits ;
- des avantages économiques futurs bénéficieront au groupe.

Si ces critères sont remplis, les frais de recherche et développement sont alors comptabilisés en immobilisations incorporelles.

3.2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec les dispositions du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs (CRC N°2000-06) applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur négative pour l'entreprise, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions constituées au 31 décembre 2012 concernent :

- Litiges prud'homaux : 218 K€

3.3. Examen des comptes

3.3.1 Notes explicatives sur le compte de résultat

3.3.1.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des prestations d'assistance facturées aux filiales et des prestations effectuées pour le compte de clients. Les résultats sur les contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices et sont constatés selon la méthode à l'avancement.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée lors de la clôture des comptes.

Le chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

En K€	
Assistance filiale	149
Prestations et ventes de marchandises	105 837
Total	105 986

Les autres produits s'établissent à 1 507 K€ et concernent principalement des remboursements de sécurité sociale, prévoyance, de formation, d'aide à l'embauche d'handicapés et d'avantages en nature pour 1 070 K€, et de reprise de provision pour risque pour 38 K€.

3.3.1.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 101 955 K€ qui se ventilent de la manière suivante :

- * Charges de personnel 77 074 K€,
- * Achats de marchandise 101 K€,
- * Autres achats et charges externes 21 153 K€,
- * Impôts et taxes 3 105 K€,
- * Dotations aux amortissements et provisions 432 K€,
- * Autres charges d'exploitation 90 K€.

Effectifs moyens	2012	2011	2010
Productifs	1 220	1 180	1 089
Administratifs et Commerciaux	91	89	101
Total	1 311	1 269	1 190

Les effectifs productifs incluent le personnel sous-traitant.

Le volume d'heures accumulé au titre du DIF au 31 décembre 2012 s'élève à 69 916.

3.3.1.3 Résultat financier

Les produits financiers correspondent principalement aux produits de cession des valeurs mobilières de placement (46 K€), aux intérêts sur les comptes courants du Groupe (17 K€) et aux intérêts sur le prêt à la filiale Aubay Italie (87 K€). Par ailleurs, des dividendes ont été reçus pour un montant de 95 K€.

Les charges financières se composent principalement des intérêts financiers sur emprunts bancaires pour 199 K€, et d'une dépréciation des titres de participation Aubay Espagne pour 228 K€.

3.3.1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement composé :

- 546 K€ de plus value sur titres,
- 977 K€ de malis provenant du rachat d'actions propres,
- 286 K€ d'indemnités transactionnelles et de départ en retraite.

3.3.1.5 Impôt sur les bénéfices

Aubay a comptabilisé un crédit impôt recherche de 799 K€ au titre de 2012.

Le montant de l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % est de 1 385 K€, se décomposant en impôt sur le résultat courant pour 953 K€ et en impôt sur le résultat exceptionnel pour 432 K€. Un complément d'impôt de 500 K€ a été comptabilisé en prévention d'un litige fiscal en cours.

3.3.2 Notes explicatives sur le Bilan

3.3.2.1 Bilan actif

3.3.2.1.1 Actif immobilisé

L'actif immobilisé d'un montant brut de 90 446 K€ est constitué pour l'essentiel par les participations financières pour un montant de 46 316 K€ et de 34 775 K€ de fonds commercial issus des différentes fusions réalisées.

Le poste fonds de commerce se décompose pour l'essentiel en :

- Transmission universelle du patrimoine des sociétés GPP et Aubay Projipe respectivement au 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 2007 pour 25 846 K€,
- Transmission universelle du patrimoine de la société AIP (ex Kedros) au 31 décembre 2006 pour 1 263 K€,
- Transmission universelle du patrimoine de la société AIM au 31 janvier 2008 pour 3 361 K€,
- Transmission universelle du patrimoine de la société ADEX au 31 décembre 2011 pour 2 082 K€,
- Acquisition par la société Aubay Projipe d'un fonds de commerce à Nantes pour 740 K€.

Le montant des participations correspond au prix payé à leur date d'acquisition et des compléments de prix le cas échéant.

3.3.2.1.2 Créances

Le poste créances est composé principalement par des créances clients pour 22 231 K€, des créances sur Etat pour 2 618 K€, et des autres créances pour 491 K€ qui sont principalement des avances en compte courant vers les filiales du groupe, et des remboursements de la sécurité sociale à recevoir.

Pour l'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice, voir le tableau page 70 de l'annexe.

3.3.2.1.3 Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.3.2.2 Bilan Passif

3.3.2.2.1 Capitaux propres

Variation des capitaux propres

En K€	Total	Capital	Prime d'émission	Réserve légale/PVLT	Report à nouveau	Résultat	Prov. Réglem.
31/12/11	76 474	7 012	40 362	694	21 147	6 981	278
Affectation résultat	-	-	-	7	6 974	(6 981)	-
Résultat de l'exercice	3 425	-	-	-	-	3 425	-
Augmentation de capital et dividendes	(7 052)	(420)	(3 924)	-	(2 708)	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
31/12/12	72 847	6 592	36 438	701	25 413	3 425	278

3.3.2.2.2 Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En K€	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	-	-
Etablissements de crédit	10 140	2 564	7 576	-
Dettes financières diverses	244	213	31	-
Fournisseurs	6 113	6 113	-	-
Dettes fiscales et sociales	20 446	20 446	-	-
Dettes associés	965	965	-	-
Dettes sur immobilisations	0	0	-	-
Autres dettes	1 272	1 272	-	-
Produits constatés d'avance	574	574	-	-
Total	39 754	32 147	7 607	-

Ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit par nature de taux

En K€	31/12/12
Taux fixe	0
Taux variable	10 140
Total	10 140

3.3.2.2.3 Charges à payer et Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à Recevoir :	3 800 K€
- Créances Clients et Comptes Rattachés :	3 570 K€
- Autres Créances :	207 K€
- Intérêts courus à recevoir :	23 K€
Charges à Payer :	9 974 K€
- Emprunt, Intérêts courus :	41 K€
- Dettes financières diverses :	15 K€
- Fournisseurs et Comptes Rattachés :	682 K€
- Clients et Comptes Rattachés :	1 245 K€
- Dettes, provision pour congés payés :	3 766 K€
- Frais de Personnel, Charges :	735 K€
- Charges Sociales à Payer :	1 993 K€
- Impôts et Taxes à Payer :	1 474 K€
- Autres Dettes, Divers :	23 K€

3.3.2.2.4 Dettes représentées par des effets de commerce

Non applicable

3.3.2.2.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.4. Etat de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créances, apports et augmentations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service	Valeur brute à la fin de l'exercice
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	36 101	43	68	36 076
Immobilisations corporelles	2 833	895	752	2 976
Immobilisations financières	51 512	9	705	50 816
Total	90 446	947	1 525	89 868
Immobilisations incorporelles	1 170	138	68	1 240
Immobilisations corporelles	1 975	366	752	1 589
Immobilisations financières	9 431	228	-	9 659
Total	12 576	732	820	12 488

3.5. Etat des amortissements

En K€	Amortissements début d'exercice	Apports	Augmentations dotation linéaire	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total	1 170		138	68	1 240
Immobilisations corporelles					
Constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels	9	-	-	9	-
Autres immobilisations corporelles	1 966	0	366	743	1 589
Total	1 975	0	366	752	1 589

3.6. Etat des provisions

En K€	Provisions début d'exercice	Apports/ virements de poste à poste	Augmentations dotation linéaire	Diminutions	Provisions fin d'exercice
Immobilisations financières					
Participations	9 431	-	228		9 659
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Actions propres	0	-	-	0	-
Autres immobilisations financières	0	-	-	-	-
Total	9 431	-	228	0	9 659
Actif circulant					
Créances clients	59	-	-	0	59
Autres créances	0	-	-	0	-
Valeurs mobilières de placement	411	-	-	157	254
Total	470	-	-	157	313

3.7. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En K€	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	356	-	356
Clients et comptes rattachés	22 176	22 176	-
Créances sur l'Etat	2 618	2 618	-
Comptes courants actif	284	284	-
Autres créances	207	207	-
Charges constatées d'avance	535	535	-
Total	26 176	25 820	356

3.8. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Postes du Bilan (en K€)	Montant concernant les entreprises liées
Participations	46 038
Créances rattachées à des participations	284
Créances clients et comptes rattachés	542
Provisions sur participations	(9 659)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 222)
Prêt	4 422
Dettes liées à des participations	(965)
Autres dettes	-
Charges constatées d'avance	-
Produits constatés d'avance	-
Produits de participations	-

Postes du Compte de résultat (en K€)	Montant concernant les entreprises liées
Ventes de services	1 872
Achats de services	(6 020)
Dividendes reçus	76
Intérêts facturés (Produits)	105
Intérêts facturés (charges)	(43)
Autres produits exceptionnels	-
Abandon de créance exceptionnel	-

3.9 Capital social

Cf. page 49.

3.10 Rémunérations des Mandataires Sociaux

Cf. page 97.

3.11 Engagements hors bilan

Retraite :

Compte tenu de l'âge moyen des effectifs, aucune provision n'a été constituée en matière de pension et de retraite. Dans le cadre du passage aux IFRS, une estimation des engagements de retraite a été réalisée qui s'élève au 31 décembre 2012 à 423 K€ contre 423 K€ à fin 2011.

L'engagement a été évalué par la société conformément à la recommandation 2003-R.01 du CNCC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (ce texte étant la transposition au droit comptable français de la norme IAS 19 sur les avantages versés au personnel) suivant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Ces calculs retiennent comme principales hypothèses une date de retraite fixée à 67 ans et un départ volontaire à l'initiative du salarié.

Les calculs intègrent également :

- un taux d'actualisation financière de 3%,
- un taux moyen d'augmentation des salaires fixé à 1%.

Evaluation du rachat des intérêts minoritaires des filiales :

Il n'y a plus aucun engagement de rachat de titres envers des minoritaires.

Cautions, avals et garanties donnés :

En K€	2012	2011	2010
Cautions de contre-garanties sur marchés	-	-	-
Engagements Véhicules et Copieurs	493	646	266
Nantissements hypothèques et sûretés réelles*	7.463	7.463	7.463
Avals, Cautions et garanties données	6.850	7.000	1.528
Autres engagements donnés	-	-	1.651
Total	14.807	15.109	10.908

* Titres Adex

Il n'existe pas, à la connaissance de la Direction de la Société, d'autre engagement hors bilan significatif susceptible de modifier les comptes présentés.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Filiales (en milliers d'euros)

Cf. page 73.

4.2 Renseignements globaux

En K€	Filiales françaises	Filiales étrangères
Valeur d'inventaire des titres	6 079	29 775
Prêts et avances consentis	(583)	4 323
Cautions et avals donnés	-	6 850
Dividendes encaissés	-	-

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres avant affectation	Quote-part (%)	Valeur d'inventaire des titres (en net)	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Aubay Luxembourg (L)	850	2 713	100%	13 566	(271)	400	20 013	560	-
Aubay Spain(E)	1973	2 603	100%	7 020	(61)	1 050	9 364	60	-
Art (I)	100	5 442	88%	6 474	4 705	5 400	40 313	1 533	-
Promotic Belgique (B)	100	668	100%	2 715	(50)		5 404	138	-
Adex Ingénierie	281	4 414	100%	6 079	(583)		18 380	1 835	-

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	6 916 027,50	6 926 027,50	6 944 777,50	7 011 802,00	6 592 303,00
Nombre d'actions ordinaires existantes	13 832 055	13 852 055	13 889 555	14 023 604	13 184 606
Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
* par conversion de bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-
* par exercice d'options de souscription (ou actions gratuites)	533 000	655 000	709 100	401 900	222 400
2. Opérations et résultat de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	90 785 898	86 484 514	93 359 909	103 798 948	105 986 248
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	8 958 299	7 796 978	8 798 860	10 178 633	5 173 722
Impôts sur les bénéfices	539 612	786 392	851 737	2 234 149	1 086 413
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	6 003 862	6 610 417	4 688 083	6 980 529	3 424 589
Montant des résultats distribués	1 509 557	1 659 600	1 803 426	1 963 920	2 527 244
3. Résultats par action (€)					
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	0,648	0,563	0,633	0,726	0,392
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,434	0,477	0,338	0,498	0,260
Dividende attribué à chaque action	0,12	0,13	0,14	0,18	0,18
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 003	1 053	1 110	1 166	1 193
Montant de la masse salariale de l'exercice (€)	44 555 707	46 195 992	49 561 918	52 820 932	52 037 225
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (€)	19 491 534	19 588 193	21 831 321	23 165 393	25 036 771

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUBAY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La société estime la valeur d'utilité de ses participations selon la méthodologie décrite en note 3.2.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et nous avons vérifié sa correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et à vérifier les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES
Philippe SOUMAH

BCRH & ASSOCIES
Jean-François PLANTIN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONTRAT DE PRET AVEC LA SOCIETE AUBAY RT

Objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration qui s'est réuni le 9 juin 2009, a autorisé la convention organisant les modalités de remboursement des avances en compte courant consenties par votre société sur sa filiale AUBAY RT, sa filiale italienne, en un contrat de prêt, pour un montant total de 5,5 M€ à rembourser sur une durée de 15 ans, à partir du 1^{er} juillet 2009 en 60 échéances trimestrielles et rémunéré au taux d'intérêt annuel de Euribor 3M+0,5%.

Au titre de l'exercice 2012, votre société a enregistré un produit financier de 87 K€ correspondant à la rémunération de ce prêt, qui s'élève à 4 422 K€ au 31/12/2012.

Personnes concernées :

Monsieur Paolo Riccardi, président d'AUBAY RT et membre du Conseil d'Administration d'AUBAY SA.

Monsieur Vincent Gauthier, Directeur Général Délégué et administrateur d'AUBAY SA et membre du Conseil d'Administration d'AUBAY RT.

CONVENTIONS DE GESTION DE TRESORERIE

Les conventions de gestion de trésorerie, antérieurement conclues ont produit leurs effets entre votre société et ses filiales à savoir les sociétés ADEX INGENIERIE, AUBAY ISALIA, AUBAY Luxembourg, AUBAY RT et PROMOTIC. Ces conventions ont pour objectif de mettre en place un système de coordination centralisée des flux de trésorerie au sein du groupe. Les avances de trésorerie entre AUBAY SA et ses filiales sont rémunérées sur une base de 4 % l'an.

L'application de ces conventions a eu les incidences suivantes sur les comptes 2012 d'AUBAY SA :

Situation dans les comptes d'Aubay SA vis-à-vis de ses filiales	Avances en compte courant (K€)		Intérêts (K€)	
	Actif	Passif	Charges financières	Produits financiers
Adex Ingénierie	-	583	29	-
Aubay Spain	-	61	7	-
Aubay Luxembourg	-	271	6	-
Aubay RT	283	-	-	10
Promotic Belgique	-	50	-	7
Total	283	965	42	17

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & ASSOCIES
Jean-François PLANTIN

CONSTANTIN ASSOCIES
Philippe SOUMAH

RESPONSABLE DU
DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
&
RESPONSABLES
DU CONTRÔLE
DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Christian Aubert, Président du Conseil d'Administration de Aubay.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (pages 24 à 59 et 62 à 73) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian Aubert

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

BCRH Associés
Représenté par Jean-François Plantin
1 rue de Courcelles – 75008 Paris

Date de première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2009
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cabinet Constantin Associés
Représenté par M. Philippe Soumah
185 avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Juin 2004
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Denis Chapey
1 rue de Courcelles – 75008 Paris

Date de première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2009.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Jean-Marc Bastier
185 avenue Charles de Gaulle- 92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2009 en remplacement de Monsieur Serval pour la durée restant à courir de son mandat.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur Philippe Rabasse
Directeur Général
13, rue Louis Pasteur
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 10 67 50
Fax : 01 46 10 67 51

Monsieur David Fuks
Directeur Général délégué aux affaires financières
13, rue Louis Pasteur
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 01 46 10 67 50
Fax : 01 46 10 67 51

Informations financières sélectionnées

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2010 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux figurent respectivement aux pages 29 à 55 et 59 à 71 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2011 sous le numéro D.11-0374.
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2011, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux figurent respectivement aux pages 28 à 53 et 56 à 69 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2012 sous le numéro D.12-0380.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Aubay

Siège social

13 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-Billancourt.

Coordonnées téléphoniques

Standard : +33 1 46 10 67 67

Fax : +33 1 46 10 67 68

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 10 novembre 1944 avec une durée de vie de 90 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce et par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Registre de commerce et des sociétés

391 504 693 RCS Nanterre.

Code APE et dénomination du secteur d'activité

6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, dans tous les pays : l'informatique et notamment : la recherche, la création, le développement, la diffusion, l'information, l'initiation, l'application, l'exploitation, la commercialisation de toute méthode ou logiciel. Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'expansion et le développement.

La participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous les moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite.

A ces fins, la Société peut notamment : créer, acquérir, gérer, donner en gérance et exploiter tous établissements, même en faveur de tiers, selon les stipulations de la loi pour toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Franchissement de seuils

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la Loi.

Nomination et Remplacement des Membres du Conseil d'Administration

Les statuts renvoient aux dispositions légales applicables en la matière.

Modification des Statuts

Les modifications statutaires peuvent intervenir dans le respect des dispositions prévues par la Loi en cette matière.

Assemblées Générales (article 12 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Modalités du paiement des dividendes (article 13 des statuts)

Le paiement des dividendes est effectué à la date et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire et un paiement en actions suivant les modalités prévues par la Loi et les statuts.

Répartition statutaire des bénéfices

Les statuts ne prévoient aucune disposition particulière à ce sujet.

Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 8 des statuts)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear à la procédure des titres au porteur identifiables.

Droits de vote double (article 8 des statuts)

En vertu d'une décision d'assemblée générale extraordinaire intervenue en date du 17 décembre 1997, les statuts d'Aubay prévoient que chaque action nominative, intégralement libérée et inscrite depuis au moins deux ans au nom d'un même actionnaire et ce, depuis cette date, bénéficie d'un droit de vote double.

Les éventuelles actions gratuites attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également du droit de vote double.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au porteur par suite de succession ou de donation.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale réunie en cession extraordinaire, après ratification d'une telle décision par l'assemblée générale des bénéficiaires.

Propriétés immobilières/intellectuelle

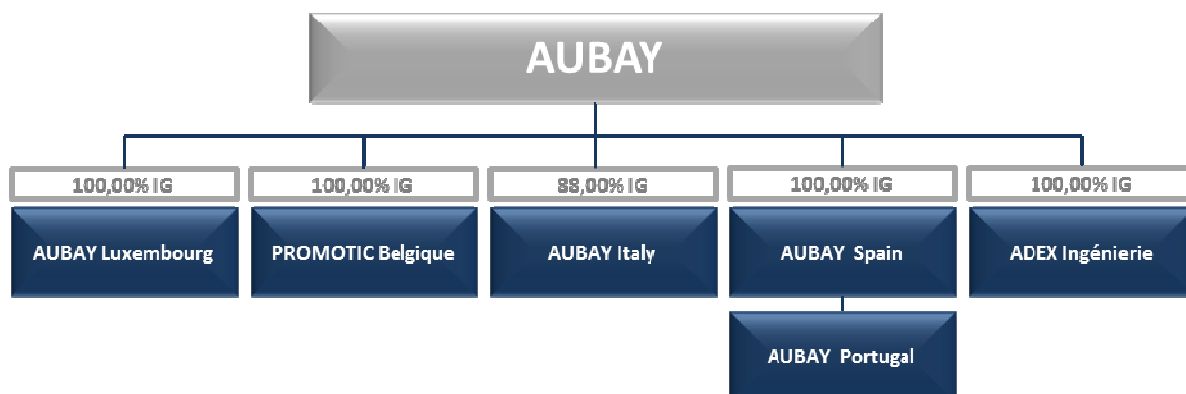
N'étant pas propriétaire d'espaces de bureaux (à l'exception d'un immeuble à Naninne), Aubay a conclu des contrats de bail avec les propriétaires des locaux occupés par le Groupe.

L'ensemble des marques utiles et utilisées par Aubay lui appartient. Aucun dirigeant ou famille de dirigeant ne possède d'actif d'importance utilisé par la Société.

Politique d'investissement

Les principaux investissements concernent l'achat de software et de matériel informatique. Ils s'élèvent à 1 149 K€ au cours de l'exercice et ont été financés sur fonds propres.

Organigramme au 31.12.2012



RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 6.592.303 €, divisé en 13.184.606 actions de 0,5 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Répartition du capital et droits de vote au cours des trois dernières années à la connaissance de la Société

L'actionnariat était, à la connaissance de la Société, réparti comme suit :

Actionnariat	Situation au 31.12.2012			Situation au 31.12.2011			Situation au 31.12.10		
	Nbre actions	%capital	% droits de vote	Nbre actions	%capital	% droits de vote	Nbre actions	%capital	% droits de vote
Famille Rabasse	2 117 200	16,06	19,46	2 107 000	15,02	18,49	2 011 980	14,49	16,80
Famille Aubert	1 823 842	13,83	16,45	2 023 842	14,43	16,70	2 063 842	14,86	18,30
Famille Andrieux	1 118 692	8,48	11,11	1 092 026	7,79	10,50	1 092 026	7,86	9,18
Famille Cornette	737 496	5,59	7,13	702 979	5,01	6,65	700 479	5,04	7,19
Vincent Gauthier	492 142	3,73	4,79	465 476	3,32	4,45	463 850	3,34	2,42
Famille Entrecanales	444 716	3,37	4,43	452 716	3,23	4,31	455 716	3,28	4,71
Famille Lalanne	447 141	3,39	3,26	390 080	2,78	3,15	349 370	2,52	2,62
Christian Meunier	293 500	2,23	2,84	273 500	1,95	2,62	273 000	1,97	2,84
Famille Riccardi	260 000	1,97	1,31	240 000	1,71	1,15	240 000	1,73	1,25
Massimo Galetti	195 594	1,48	1,68	195 469	1,39	1,61	204 915	1,48	1,79
Titres d'autodétention	28 161	0,21	0,00	31 651	0,23	0,00	7 819	0,06	0,00
Nextstage*	1 037 737	7,87	5,22	731 067	5,21	3,52			
Public	4 188 385	31,77	22,32	5 317 798	37,92	26,85	6 026 558	43,37	32,90
Total	13 184 606	100,00	100,00	14 023 604	100,00	100,00	13 889 555	100,00	100,00

*Siège: 19 avenue Georges V 75008 Paris, pour le compte de FCPI et FIP dont elle assure la gestion.

A la connaissance de la Société, il n'existe au 31 décembre 2012 aucune action de concert.

A la connaissance de la Société aucun actionnaire du poste « public » ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires nécessitant une déclaration conformément aux termes de la loi « Dutreil ».

Il n'existe à l'heure actuelle pas d'action de préférence, et il n'est pas prévu, aujourd'hui, d'en mettre en place.

De fait, la dispersion des actions entre un nombre important d'actionnaires dirigeants de la société, et l'absence d'action de concert, écartent l'hypothèse selon laquelle celle-ci serait « contrôlée ».

La Société n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle.

A la date de dépôt du présent document auprès de l'AMF, aucune modification significative du présent paragraphe n'avait été portée à la connaissance de la société.

Personnes physiques et morales détenant une part significative du capital de la Société au 31 décembre 2012 et à la connaissance de la Société

Le capital social de la Société était principalement détenu au 31 décembre 2012 par M. Rabasse (16,06%), Monsieur Aubert et sa famille (13,83 % du capital), M. Andrieux (8,48 %), M. Cornette (5,59%) et la société Nextstage (7,87 % du capital).

Opérations réalisées sur le titre Aubay par les Dirigeants

Les mouvements suivants ont été portés à la connaissance de l'AMF et du public au cours de l'exercice 2012 :

Date	Nom du Dirigeant	Fonction	Nature des titres concernés	Nombre de titres achetés	Montant	Nombre de titres vendus	Montant
26-mars-12	Vincent Gauthier	Administrateur DG Délégué	Actions	26 666	- €	-	-
26-mars-12	Philippe Cornette	Administrateur DG Délégué	Actions	20 000	- €	-	-
26-mars-12	Christophe Andrieux	Administrateur DG Délégué	Actions	26 666	- €	-	-
26-mars-12	Paolo Riccardi	Administrateur	Actions	20 000	- €	-	-
02-juil-12	Philippe Cornette	Administrateur DG Délégué	Actions	4 392	23 497,20 €	-	-
03-juil-12	Philippe Cornette	Administrateur DG Délégué	Actions	125	668,75 €	-	-
11-juil-12	Philippe Cornette	Administrateur DG Délégué	Actions	5 000	26 750,00 €	-	-
11-juil-12	Philippe Cornette	Administrateur DG Délégué	Actions	5 000	26 750,00 €	-	-
21-nov-12	Philippe Rabasse	Administrateur Directeur Général	Actions	1 000	4 860,00 €	-	-
26-nov-12	Philippe Rabasse	Administrateur Directeur Général	Actions	5 000	24 300,00 €	-	-
04-déc-12	Philippe Rabasse	Administrateur Directeur Général	Actions	1 000	4 800,00 €	-	-
05-déc-12	Philippe Rabasse	Administrateur Directeur Général	Actions	3 000	14 340,00 €	-	-
11-déc-12	Philippe Rabasse	Administrateur Directeur Général	Actions	100	486,00 €	-	-
12-déc-12	Philippe Rabasse	Administrateur Directeur Général	Actions	100	495,00 €	-	-

Evolution du capital social au cours des trois dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions créées (annulées)	Nominal	Prime (1)	Nominal		Nombre	
					Cumulé	d'actions Cumulées		
31/12/2010	Souscription à 37.500 actions dans le cadre du plans d'options de souscription d'actions	37500	18 750,00 €	89 175,00 €	6 944 777,50 €		13 889 555	
04/04/2011	Souscription à 80.000 actions dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions	80000	40 000,00 €	113 000,00 €	6 984 777,50 €		13 969 555	
04/04/2011	Attribution Actions Gratuites	40500	20 250,00 €	0,00 €	7 005 027,50 €		14 010 055	
07/06/2011	Annulation de capital	-30000	-15 000,00 €	-186 951,07 €	6 990 027,50 €		13 980 055	
30/06/2011	Souscription à 30.000 actions dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions	30000	15 000,00 €	103 800,00 €	7 005 027,50 €		14 010 055	
25/10/2011	Annulation de capital	-22051	-11 025,50 €	-133 915,61 €	6 994 002,00 €		13 988 004	
22/11/2011	Augmentation de capital réservée aux salariés	35600	17 800,00 €	139 908,00 €	7 011 802,00 €		14 023 604	
02/04/2012	Souscription à 2.000 actions dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions	2000	1 000,00 €	6 320,00 €	7 012 802,00 €		14 025 604	
11/04/2012	Souscription à 5.000 actions dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions	5000	2 500,00 €	15 800,00 €	7 015 302,00 €		14 030 604	
28/06/2012	Annulation de capital	-553303	-276 651,50 €	-2 651 915,17 €	6 738 650,50 €		13 477 301	
12/09/2012	Annulation de capital	-174070	-87 035,00 €	-784 463,50 €	6 651 615,50 €		13 303 231	
18/12/2012	Annulation de capital	-118625	-59 312,50 €	-510 207,76 €	6 592 303,00 €		13 184 606	

(1) avant imputation, le cas échéant, des frais d'émission

Utilisation des délégations de compétence consenties au Conseil en 2012 et Capital autorisé non émis au 31 décembre 2012

Valeurs mobilières simples

Le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé, par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011 pour une durée maximale de 26 mois, à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription par émission de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissement d'un montant maximal de 6 M€ en nominal, et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital d'un montant maximal de 6 M€ en nominal. Cette délégation de compétence n'a pas été utilisée par le Conseil en 2012.

Valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital

Le Conseil a, en outre, été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011 et pour une durée maximale de 26 mois, à émettre un montant nominal global maximum de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de 150 M€.

Le Conseil n'a pas usé de cette délégation de compétence en 2012.

Valeurs mobilières rémunérant un apport en nature

Le Conseil a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011, par sa dixième résolution et pour une durée de 26 mois, à émettre des actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société, dans la limite de 10% du capital au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation n'a pas été mise en œuvre en 2012 par le Conseil.

Valeurs mobilières offertes par Placement Privé

Le Conseil a été autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2011, par sa onzième résolution, pour une durée de 26 mois, à procéder à une ou des augmentations de capital réservées au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de commerce, et dans la limite de 20% du capital social de la société.

Il n'a pas été procédé à l'usage de cette délégation de compétence par le Conseil en 2012.

Valeurs mobilières réservées au profit des salariés

Le Conseil a été autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2011 à augmenter le capital social au profit des salariés afin qu'il puisse se conformer notamment aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail. Cette délégation est donnée dans la limite de 2% du capital et pour une durée de 26 mois.

Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011 et 35.600 actions nouvelles ont été émises suivant les souscriptions des salariés au travers de FCPE.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2012 par le Conseil.

Stocks Options et Actions Gratuites

Cf. tableau Capital Potentiel p. 88.

Autorisations Financières au Conseil d'administration, Tableau Synthétique

Autorisations Financières en cours	Par nature des titres/type d'opérations	Montant maximal	Date d'autorisation	Date d'expiration	Date d'utilisation	Objet de l'utilisation	Montant utilisé
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec DPS	Valeurs mobilières Simples	6.000.000 € de nominal					
	Titres de créance	150.000.000 € de nominal	20-mai-11	20-juil-13	-	-	-
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance sans DPS	Valeurs mobilières Simples	6.000.000 € de nominal	20-mai-11	20-juil-13	-	-	-
	Titres de créance	150.000.000 € de nominal	20-mai-11	20-juil-13	-	-	-
	Rémunération d'apport en nature	10% du capital social	20-mai-11	20-juil-13	-	-	-
	Placement privé	20 % du capital social	20-mai-11	20-juil-13	-	-	-
	Stocks Options (options de Souscription)	3% du capital social	20-mai-11	20-juil-14	-	-	-
Actions Gratuites (à émettre)	3% du capital social	20-mai-11	20-juil-14	07-juin-11	Attribution d'actions gratuites	60 000 actions soit environ 0,42% du capital social	
Actions ordinaire sans DPS (loi sur l'épargne salariale)	Augmentations de capital réservées aux salariés	2% du capital social	20-mai-11	20-juil-13	16-sept-11	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEE	35 600 actions soit environ 0,25% du capital social

(DPS: droit préférentiel de souscription)

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires.

Il est rappelé que depuis l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, le Conseil d'Administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples.

Rachat par la Société de ses propres actions

Programme en cours

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2012, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux articles 241-1 à 241-8 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter les actions de la société. Les caractéristiques synthétiques de ce programme sont les suivantes.

Objectifs :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Aubay au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- annuler des actions;
- respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
 - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
 - de la conversion de titres de créance donnant accès au capital.
- l'achat par Aubay pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelle de croissance externe.

Part maximale du capital autorisée : la part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée est fixée en théorie à 10 % du capital, ce qui représentait au regard du nombre d'actions existant au 31 décembre 2011 un nombre maximal de 1.402.360 actions.

Part maximale du capital visée : Compte tenu de ce que la Société détenait au 31 décembre 2011, 31.651 de ses propres actions, la Société ne peut racheter au titre du présent programme que 1.370.709 actions

Montant maximal payable par la Société : 14.023.600 €.

- Prix maximum d'achat : 10 €.
- Modalités de financement : financement des rachats d'actions au moyen de sa trésorerie ou par endettement.
- Calendrier de l'opération : à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2012 pour une durée maximum de 18 mois soit jusqu'au 22 novembre 2013.

Annulations d'actions intervenues en 2012

Conformément aux termes de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale du 22 mai 2012 dans sa résolution numéro 6, la société a procédé à l'annulation d'un total de 845 998 actions, soit un nominal de 422.999 €.

Tableaux de synthèse des opérations effectuées au cours de l'exercice 2012

Bilan Synthétique Exercice 2012				
	Nombre d'actions rachetées	Prix Moyen Pondéré	Nombre d'actions vendues/annulées	Prix Moyen Pondéré
Contrat de Liquidité	286 303	5,03 €	151 956	5,10 €
Hors Contrat de Liquidité				
<i>Couverture d'engagements de livraison de titres</i>	208 369	5,18 €	203 179	- €
<i>Annulation</i>	846 798	5,16 €	845 998	- €
Sous-Total	1 055 167	5,16 €	1 049 177	- €
TOTAL GENERAL	1 341 470	5,14 €	1 201 133	0,65 €

Situation de l'auto-détention au 31 décembre 2012

	Nombre
Titres affectés au contrat de liquidité	22.171
Titres affectés à l'annulation	800
Titres affectés à la couverture d'engagements stock-options/actions gratuites	5.190
Titres affectés à la conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	0
TOTAL	28.161

Nouveau Programme, Descriptif

Un nouveau programme de rachat sera présenté à l'Assemblée Générale du 8 mai 2013. Ce programme prévoit la possibilité pour la Société de procéder à des rachats de ses propres actions dans les conditions suivantes :

Objectifs:

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Aubay au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- Annuler des actions, (sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale du 7 mai 2013 de la résolution n°12 à caractère extraordinaire relative à l'annulation d'actions);
- Respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
 - couvrir des obligations liées à des titres de créance donnant accès au capital,
 - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.
- L'achat par Aubay pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelle de croissance externe.

Part maximale du capital autorisée : la part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée est fixée en théorie à 10 % du capital, soit, sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012, un nombre maximal d'actions à racheter de 1.318.460.

Part maximale du capital visée : Compte tenu de ce que la Société détenait 31 décembre 2012, 28.161 de ses propres actions, soit 0,21 % de son capital, la Société ne pourra racheter à l'avenir que 9,79 % du capital, soit 1.290.299 actions

Montant maximal payable par la Société : 13.184.600 € (compte non tenu des actions déjà détenues au 31 décembre 2012).

- Prix maximum d'achat : 10 €.
- Modalités de financement : financement des rachats d'actions au moyen de sa trésorerie ou par endettement.
- Calendrier de l'opération : à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2013 pour une durée maximum de 18 mois soit jusqu'au 7 novembre 2014.

Capital potentiel : plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites et OCEANE

Plan d'options de souscriptions d'actions

Suivant les autorisations qui lui avaient été consenties par les Assemblées Générales des 23 avril 2002, 10 mai 2005 et 10 mai 2007, le Conseil a octroyé des options de souscriptions d'actions aux managers et salariés "clés" du Groupe. Le détail de ces attributions figure ci-après.

Options de Souscription						
Plans	Plan 10 2002	Plan 11 2005	Plan 12 2005	Plan 13 2005	Plan 14 2007	Plan 15 2007
Date de l'Assemblée Générale	23/04/2002	10/05/2005	10/05/2005	10/05/2005	10/05/2007	10/05/2007
Date du Conseil d'Administration	30/04/2004	12/07/2005	20/07/2006	30/11/2006	08/06/2007	15/09/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	105 000	75 000	43 000	13 000	20 000	51 600
Nombre de personnes concernées (1)	9	7	5	2	2	3
Mandataires sociaux AUBAY S.A (1)	0				10000	0
Point de départ d'exercice des options	30/04/2008	12/07/2009	20/07/2010	30/11/2010	08/06/2011	15/09/2014
Date d'expiration	30/04/2012	12/07/2013	20/07/2014	30/11/2014	08/06/2015	15/09/2018
Prix de souscription	3,66 €	4,56 €	6,73 €	7,48 €	8,85 €	5,29 €
Modalités (tranches)	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Nombre d'actions souscrites à la clôture (2)	72500	10000	0	0	0	0
Options de Souscription annulées (2)	32 500	5 000	8 000	0	0	17 200
Options de souscription restantes	0	60 000	35 000	13 000	20 000	34 400

(1) à la date d'attribution
(2) depuis la date d'attribution

Actions gratuites

Usant des délégations qui lui ont été consenties par les assemblées Générales tenues en date des 10 mai 2007 et 20 mai 2011, le Conseil a attribué gratuitement des actions à différents salariés et mandataires sociaux du groupe.

ACTIONS GRATUITES						
	Plan 1		Plan 2		Plan 3	
Attributions	2009		2010		2011	
Date de l'Assemblée Générale	10/05/2007		10/05/2007		20/05/2011	
Date du Conseil d'Administration	13/01/2009		26/03/2010		07/06/2011	
Nombre total maximal d'actions attribuées	150 000		210 000		60 000	
Nombre de personnes concernées (1)	1		6		3	
Mandataires sociaux AUBAY S.A (1)	0		180 000		0	
10 premiers salariés AUBAY S.A (1)	150 000		30 000		0	
Date d'acquisition des actions et nombre maximal à attribuer	13/01/2011	50000	26/03/2012	70000	07/06/2013	60000
	13/01/2012	50000	26/03/2013	70000		
	13/01/2013	50000	26/03/2014	70000		
Date de disposition des actions	acquisition+ 2 ans		acquisition+ 2 ans		acquisition+ 2 ans	
Conditions d'acquisition	oui		oui		oui	
Nombre total d'actions acquises à la clôture	115 381		210 000		0	
Nombre total maximal d'actions restant à acquérir à la clôture (sous réserve de satisfaction des conditions d'acquisition)	0		0		60 000	

OCEANE

L'ensemble des OCEANE émises le 4 octobre 2006 encore en circulation au 1er janvier 2012 a été remboursé le 2 janvier 2012 sans qu'aucune conversion ne soit demandée.

Il ne reste donc aucune OCEANE en circulation depuis le 2 janvier 2012 et aucun risque de dilution n'est donc plus attaché à ces titres.

Le cumul des actions susceptibles d'être émises en exécution soit des options de souscription d'actions dans la monnaie soit d'attributions gratuites d'actions s'établit donc à 256.100, soit une dilution potentielle de 1,90 %.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Pactes d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaire portant sur ses propres titres. De même, la Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires relatif à la disposition des actifs du Groupe susceptible notamment d'en réduire l'usage ou la cessibilité.

D'une manière générale, aucun actionnaire n'est, à la connaissance de la Société, propriétaire d'aucun actif significatif utilisé par le Groupe.

Dividendes

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Exercice	Global	Montant unitaire	Quote-part du dividende* éligible à l'abattement
2009	1 803 425 €	0,13 €	100%
2010	1 963 921 €	0,14 €	100%
2011	2 523 433 €	0,18 €	100%

* Abattement de 40% mentionné au
2^o du 3 de l'article 158 du
Code Général des Impôts

Acompte sur Dividende et Proposition de Dividende définitif au titre de l'exercice 2012

Un acompte sur dividende de 0,10 € par action au titre de l'exercice 2012 a été détaché en date du 26 octobre 2012 et mis en paiement le 1^{er} novembre 2012.

Le versement d'un dividende définitif au titre de l'exercice 2012 de 0,18 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle appelée à se réunir le 7 mai 2013.

La durée de prescription des dividendes est de cinq années, conformément aux dispositions légales applicables en ce domaine.

NANTISSEMENTS & GARANTIES SUR TITRES ET ACTIFS

La société a donné en garantie du prêt qui lui a été consenti pour financer une partie du prix d'acquisition de la société Adex SA, en juillet 2010, la totalité des actions de sa filiale Adex Ingénierie SAS.
Cf. engagements hors bilan p.71.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration de Aubay était composé comme suit :

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres Mandats exercés dans le groupe en 2012	Mandats exercés au cours des cinq dernières années, hors groupe
M. Christian AUBERT	14-mai-09	Clôture 2014	Président du Conseil	Représentant de Aubay SA au Conseil de Aubay Isalia	Administrateur de Auplata SAS (jusqu'en 2012) Président et administrateur de GCCCM SA (jusqu'en février 2011) Administrateur de Gold by Gold (depuis octobre 2011)
M. Philippe RABASSE	12-mai-10	Clôture 2015	Directeur Général	Membre du Conseil de Aubay Isalia	Gérant de Capitalinvest SNC (jusqu'en mars 2009) Administrateur de Adex SA (jusqu'en juillet 2010)
M. Christophe ANDRIEUX	14-mai-09	Clôture 2014	Directeur Général Délégué	Administrateur Délégué de Aubay Luxembourg Représentant de la succursale belge de Aubay Luxembourg	Gérant de Capitalinvest SNC (jusqu'en mars 2009) Administrateur de Adex SA (jusqu'en juillet 2010)
M. Modeste ENTRECANALES	12-mai-10	Clôture 2015	Administrateur	Néant	Président Directeur Général de Editorial BookandYou.com
M. Patrick GRUMELART	14-mai-09	Clôture 2014	Administrateur	Néant	Président du Conseil de Sopromec Participations (jusqu'en 2010) Membre du Conseil de Sopromec Participations (jusqu'en novembre 2012) Gérant de Charpath S.A.R.L Membre du Conseil de Promélys Participations (jusqu'en novembre 2012)
M. Philippe CORNETTE	14-mai-09	Clôture 2014	Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général de Adex SA	Gérant des établissements Cornette S.A.R.L
M. Vincent GAUTHIER	10-mai-07	Clôture 2012	Directeur Général Délégué	Membre du conseil de Aubay RT	Administrateur de YCIMN SA (jusqu'en 2008) Gérant de Capitalinvest SNC (jusqu'en mars 2009)
M. David FUKS	10-mai-07	Clôture 2012	Directeur Général Délégué	Néant	Néant
M. Paolo RICCARDI	10-mai-07	Clôture 2012	Administrateur	Président de Aubay RT	Néant

Aucun des membres du conseil d'administration n'a occupé au titre des cinq dernières années de fonction de mandataire social significative eu égard à Aubay, en dehors des mandats occupés et mentionnés ci-dessus.

A la connaissance de la Société, les membres des organes de direction et d'administration de la société n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée, d'aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation tels qu'énoncés dans le chapitre 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004.

A la connaissance de la Société, aucun des mandataires sociaux n'est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts pouvant avoir un effet néfaste sur la Société.

PARTICIPATION/INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Les salariés de Aubay possèdent au travers d'un FCPE créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise un total de 111.065 actions Aubay représentant 0,84 % du capital de cette dernière. Sa valeur totale (liquidités incluses) s'élevait au 31 décembre 2012 à 568.312,43 € contre 375.366,70 € un an plus tôt.

En fonction des résultats des structures, le FCPE peut être alimenté par l'abondement conjoint des sociétés et de leurs salariés.

En outre, un contrat de participation a été signé au sein de Aubay S.A. Il reprend les dispositions légales applicables en la matière.

Au titre de l'exercice 2012, aucune charge de participation n'a été constatée sur Aubay SA.

RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce et aux modifications apportées notamment par la Loi du 3 juillet 2008, nous vous présentons le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place au sein de notre société.

Ce rapport a été proposé par la Direction Générale pour le Président et soumis au Conseil lors de la réunion de clôture des comptes. A cette occasion, chacun des administrateurs a pu contribuer à sa finalisation dans l'état qui vous est soumis et l'a formellement validé, avant transmission aux commissaires aux comptes.

1. PREAMBULE

En préambule, il est précisé que :

Aucune autre limite que celles précisées par la Loi ne s'impose au Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions.

- les statuts de la Société ne prévoient aucune modalité particulière relative à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales. Ces statuts dont les principales mentions sont reprises dans le Rapport Annuel/Document de Référence de la Société sont régulièrement déposés aux greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre, et sont consultables sur le site internet de la Société (www.aubay.com).
- La structure du capital était au 31 décembre 2012 et à la connaissance de la Société la suivante :

Actionnariat	Nbre actions	%capital	% droits de vote
Famille Rabasse	2 117 200	16,06	19,46
Famille Aubert	1 823 842	13,83	16,45
Famille Andrieux	1 118 692	8,48	11,11
Famille Cornette	737 496	5,59	7,13
Vincent Gauthier	492 142	3,73	4,79
Famille Entrecanales	444 716	3,37	4,43
Famille Lalanne	447 141	3,39	3,26
Christian Meunier	293 500	2,23	2,84
Famille Riccardi	260 000	1,97	1,31
Massimo Galetti	195 594	1,48	1,68
Titres d'autodétention	28 161	0,21	0,00
Nextstage*	1 037 737	7,87	5,22
Public	4 188 385	31,77	22,32
Total	13 184 606	100,00	100,00

*Siège: 19 avenue Georges V 75008 Paris, pour le compte de FCPI et de FIP dont elle assure la gestion.

A la connaissance de la Société, il n'existe au 31 décembre 2012 aucune action de concert.

A la connaissance de la Société aucun actionnaire public ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires nécessitant une déclaration conformément aux termes de la loi « Dutreil ».

Il n'existe à l'heure actuelle pas d'action de préférence, et il n'est pas prévu, aujourd'hui, d'en mettre en place.

De fait, la dispersion des actions entre un nombre important d'actionnaires dirigeants de la société, et l'absence d'action de concert, écartent l'hypothèse selon laquelle celle-ci serait « contrôlée ».

La Société n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle.

Nous présenterons successivement les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques. A titre de rappel, Aubay S.A est une société anonyme à conseil d'administration.

2. CADRE JURIDIQUE DE REFERENCE

Il est ici précisé que pour l'établissement du présent rapport, la société a décidé de ne prendre en compte dans le guide publié en janvier 2008 en vertu de la recommandation de janvier 2007 à cet égard, que les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur leur patrimoine ou leurs résultats. Cette décision a été prise suivant la position de l'AMF publiée en janvier 2008 et mise à jour le 10 décembre 2009 relative aux « VaMPs » (Valeurs Moyennes et Petites).

Par une délibération du Conseil prise le 26 janvier 2010, l'adhésion de la société au code de gouvernement d'entreprise Middenext a été décidée. Ce code peut être consulté et téléchargé à l'adresse internet suivante : www.middenext.com

Le Conseil a procédé à une revue des **quatre points de vigilance** définis par le Code Middenext relatifs à l'exécutif. Il en ressort que le fonctionnement très collégial et la représentation équilibrée au sein du conseil de l'ensemble des principales composantes de l'entreprise (Actionnariat, Direction Opérationnelle française et étrangère, compétence financière et juridique...), constituent une assurance raisonnable de la faiblesse des risques liés à :

- La compétence des dirigeants,
- l'isolement des dirigeants,
- la pertinence de leur jugement,
- la possibilité de succession/remplacement.

A ce jour, la société se conforme à l'ensemble des recommandations de ce dernier, étant toutefois précisé :

- **Recommandation 1** relative au cumul des contrats de travail avec des mandats sociaux.
Les membres du conseil cumulant contrat de travail et mandat social ont tous été appelés aux fonctions d'administrateurs alors qu'ils étaient déjà titulaires de leurs contrats de travail. Le caractère mesuré des rémunérations offertes à ces dirigeants et l'absence de garantie complémentaire de quelque nature que ce soit (indemnités de départ, retraite complémentaire...) au sein des membres du Conseil n'a jamais justifié que soient remis en question les contrats de travail de ceux qui en bénéficiaient.
- **Recommandation 8** relative à la présence de membres indépendants au sein du Conseil :
Le Conseil accueille en son sein et au 31 décembre 2012 un seul administrateur indépendant en la personne de M. Patrick Grumelart. Les nominations d'administratrices proposées à l'assemblée générale à convoquer pour le 7 mai 2013 permettra, sous réserve de leur adoption par l'assemblée générale des actionnaires, de porter le nombre des administrateurs indépendants à trois.

3. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du Conseil, Séparation des Fonctions Direction/Contrôle

Le conseil d'administration est composé de neuf membres.

M Christian Aubert assure la Présidence et, conformément à la décision du conseil prise en date du 23 avril 2002, n'assume aucune fonction opérationnelle.

M Philippe Rabasse, administrateur de la société et Directeur Général, se voit ainsi confier la responsabilité de la gestion opérationnelle de la société.

Les autres mandats se répartissent, au 31 décembre 2012, entre M. Patrick Grumelart, M. Modeste Entrecanales, M. Philippe Cornette, M. Christophe Andrieux, M. David Fuks, M. Paolo Riccardi et M. Vincent Gauthier.

Tous les membres du Conseil, à l'exception de M. Grumelart, possèdent des participations significatives au capital de la société.

M. Grumelart est un administrateur indépendant au sein du Conseil selon la définition qu'en donne le code Middenext auquel la société se réfère.

Critères de sélection des Membres

La nomination des membres du conseil est proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires au regard de plusieurs critères :

- implication capitalistique (pourcentage de détention du capital et des droits de vote),
- compétence générale acquise dans la gestion d'entreprise,
- compétence spécifique de maîtrise des métiers de la société,
- compétences financières et regard critique indépendant.

Préparation des Travaux

La décision de réunion du Conseil appartient le plus souvent au Président, mais il est de pratique courante au sein de la société que tout membre qui le souhaite puisse librement solliciter une réunion du Conseil.

Les travaux de préparation sont répartis entre les différentes directions fonctionnelles de la société en fonction de l'ordre du jour abordé.

Philippe Rabasse assume généralement, parfois conjointement avec Vincent Gauthier, Directeur Juridique, la préparation des points concernant soit la stratégie générale de la société, soit les opérations exceptionnelles qui peuvent la concerner, comme les opérations de croissance externe, la gestion des participations ou les opérations financières.

Les points purement juridiques sont préparés par la Direction Juridique.

Les points relevant des finances incombent au Directeur Financier, qui siège depuis 2007 personnellement au Conseil.

La fixation de l'ordre du jour revient généralement au Président, sur proposition de la Direction Générale.

Pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, des documents explicatifs sont remis aux administrateurs (projet de comptes, présentation de cible en cas de croissance externe, comptes prévisionnels...).

Equilibre des représentations Homme-Femme au sein du Conseil

La composition du Conseil a historiquement été dictée par les critères susmentionnés et principalement deux d'entre eux, la détention d'une participation significative au capital, et la compétence spécifique du métier de la société. De fait, l'actionnariat de Aubay demeure principalement masculin, tandis que les métiers de l'informatique continuent d'attirer une population elle aussi à plus de 75% masculine. Cependant, l'Assemblée Générale appelée à se réunir le 7 mai 2013 sera invitée à se prononcer sur la nomination de deux premières administratrices au sein du Conseil.

Organisation des travaux

Le Conseil s'est doté par une résolution du 26 mars 2010 d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Ce règlement intérieur est consultable in extenso sur le site internet de la société (www.aubay.com).

Ce règlement intérieur rappelle notamment les règles importantes et restrictions auxquelles les administrateurs sont soumis quant aux opérations qu'ils peuvent effectuer sur les titres émis par la société.

L'ordre du jour est présenté en séance par le Président. Les points qui le composent sont abordés successivement. Chaque membre a la liberté d'exprimer son avis en conseil conformément aux termes de la Loi. Il n'est généralement pas de décision qui soit prise en Conseil, qui ne réunisse l'unanimité des voix exprimées.

Les différents sujets sont présentés dans des termes généraux par le Président ou le Directeur Général, avant, le cas échéant, d'être présentés plus en détail par le représentant de la direction fonctionnelle concernée.

Comité d'audit

L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la mise en place d'un comité d'audit. Celui-ci est chargé d'assurer le suivi (art. L 823-19, al. 3 à 7) :

- a) Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Il doit aussi rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée (art. L 823-19, al. 8).

L'article L 823-20 nouveau issu de l'ordonnance susmentionnée exempte toutefois de cette obligation de constituer un comité d'audit, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le conseil d'administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Le Conseil d'administration de Aubay, par une décision intervenue le 15 septembre 2010, a donc décidé de se placer dans le régime d'exemption offert par l'article L.823-20 nouveau et de confier au Conseil lui-même la mission d'assumer les tâches normalement dévolues au comité d'audit.

Le conseil, réuni en formation du Comité d'audit, a défini par une décision intervenue le 8 novembre 2010, les modalités de son fonctionnement et adopté un règlement intérieur qui est consultable in extenso sur le site internet de la société (www.aubay.com).

Le comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2012, la première fois, le 21 mars 2012, préalablement à l'arrêté des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la seconde, le 12 septembre 2012, préalablement à l'arrêté des comptes semestriels.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et de ce que les principaux responsables opérationnels siègent au Conseil, il n'a pas été jugé utile de créer d'autre comité spécialisé (type comité des rémunérations, comité des nominations...), l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

Domaines de Compétence du Conseil

Au-delà ou en accord avec ses attributions légales, le Conseil est systématiquement saisi sur les sujets suivants :

- Gestion des Participations,
- Opération de croissance externe,
- Opération financière,
- Caution, avals, sûretés dès lors que leurs montants excèdent l'enveloppe globale de capacité de la Direction Générale,
- Méthodes comptables ou financières.

Pour les arrêtés de comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués ont été expliqués et justifiés par la Direction Générale au Conseil, et revus par les commissaires aux comptes.

Aucun changement de principe comptable ayant une incidence significative sur les comptes ne saurait être pris sans l'avis du Conseil.

Pour les conseils d'arrêtés des comptes auxquels sont systématiquement convoqués les commissaires aux comptes, la possibilité leur est systématiquement offerte d'exprimer leur point de vue quant aux comptes arrêtés et, préalablement, à l'exhaustivité de l'information à laquelle ils ont pu avoir accès.

La Direction Générale, dans son fonctionnement quotidien, veille à ce que le Conseil puisse se prononcer préalablement à ce que toute décision soit prise sur lesdits sujets.

Fréquence des Réunions

Le Conseil se réunit soit pour répondre à des contraintes d'examen de publications comptables et financières périodiques (arrêté des comptes annuels, semestriels...) soit pour évoquer l'un des points relevant de sa compétence telle que définie au point précédent.

En 2012, il s'est réuni six fois.

Le taux de présence des administrateurs s'est élevé à 91 %.

L'assiduité des administrateurs reste grandement favorisée par la mise en place d'un système de visioconférence permettant aux administrateurs étrangers d'assister avec plus de facilité aux séances du Conseil. Les absences constatées ont toutes répondu à des arbitrages opérationnels justifiés dans l'intérêt de l'entreprise.

Rémunération des Membres du Conseil

La société rappelle qu'elle se conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middledext sous les réserves précisées au point 2 du présent rapport.

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de Aubay peuvent se présenter sous quatre formes :

- Une indemnité de fonction, pour les membres du Conseil qui ne sont pas liés par un contrat de travail ;
- une rémunération versée sous forme de jetons de présence, dont la répartition est déterminée collégialement par le Conseil et dont le montant est arrêté, conformément aux termes de la Loi, par les actionnaires réunis en Assemblée Générale. En 2012, les jetons de présence ont représenté un montant total de 90.000 € ;
- Des traitements et salaires lorsqu'un contrat de travail lie l'administrateur à la société et que ce contrat est antérieur à la prise de fonction au Conseil ;
- des actions gratuites dont l'acquisition définitive est conditionnée à l'atteinte par la société d'objectifs économiques conformes aux dispositions légales en cette matière et aux recommandations du code Middledext
- le cas échéant, des primes exceptionnelles en numéraire, dont tant le principe que le montant sont, comme requis par la Loi, validés par le Conseil.

Les tableaux suivants, répondant au format recommandé par l'AMF, donnent une vision exhaustive des rémunérations de toutes sortes versées aux administrateurs de Aubay. Les tableaux 4, 5, 6 et 7, renseignés en totalité à « néant » au titre de l'exercice considéré, ne sont pas repris ci-après.

Tableau 1

	2012	2011	2010
Monsieur Christian Aubert			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	120 500 €	119 389 €	120 024 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
Monsieur Philippe Rabasse			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	179 000 €	158 389 €	152 524 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
Monsieur Christophe Andrieux			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	179 000 €	156 289 €	151 136 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	141 600 €
Monsieur Vincent Gauthier			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	179 000 €	143 764 €	133 024 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	141 600 €
Monsieur Paolo Riccardi			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	164 800 €	163 689 €	158 610 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	106 200 €
Monsieur David Fuks			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	179 000 €	166 264 €	163 024 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	141 600 €
Monsieur Philippe Cornette			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	185 941 €	184 942 €	184 915 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	106 200 €
Monsieur Modeste Entrecanales			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	10 000 €	8 889 €	9 524 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
Monsieur Patrick Grumelart			
<i>Rémunérations dues au titre de l'exercice</i>	10 000 €	8 889 €	9 524 €
<i>Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	- €	- €	- €
Total	1 207 241 €	1 110 504 €	1 719 503 €

Tableaux 2&3

2012

En €	Rémunération Fixe		Rémunération Variable		Rémunération Exceptionnelle		Jetons de présence		Avantage en nature	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Christian Aubert	- €	110 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur Philippe Rabasse	- €	169 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur Christophe Andrieux	- €	169 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur Vincent Gauthier	- €	169 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur Paolo Riccardi	- €	154 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur David Fuks	- €	169 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur Philippe Cornette	- €	169 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	6 941 €
Monsieur Modeste Entrecanales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €
Monsieur Patrick Grumelart	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €

Les données ci-dessus s'entendent de toutes sommes versées aux intéressés dans le périmètre du groupe Aubay

2011

En €	Rémunération Fixe		Rémunération Variable		Rémunération Exceptionnelle		Jetons de présence		Avantage en nature	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Christian Aubert	- €	110 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur Philippe Rabasse	- €	149 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur Christophe Andrieux	- €	147 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur Vincent Gauthier	- €	134 875 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur Paolo Riccardi	- €	154 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur David Fuks	- €	157 375 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur Philippe Cornette	- €	169 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	7 053 €
Monsieur Modeste Entrecanales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €
Monsieur Patrick Grumelart	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	8 889 €	- €	- €

Les données ci-dessus s'entendent de toutes sommes versées aux intéressés dans le périmètre du groupe Aubay

Tableau 8: Options de souscription

	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Plans	2002	2005	2005	2005	2007	2007
Date de l'Assemblée Générale	23/04/2002	10/05/2005	10/05/2005	10/05/2005	10/05/2007	10/05/2007
	2	5	5	5	7	7
Date du Conseil d'Administration	30/04/2004	12/07/2005	20/07/2006	30/11/2006	08/06/2007	15/09/2010
	4	5	6	6	7	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	105 000	75 000	43 000	13 000	20 000	51 600
Nombre de personnes concernées (1)	9	7	5	2	2	3
Mandataires sociaux AUBAY S.A (1)	0				10000	0
Point de départ d'exercice des options	30/04/2008	12/07/2009	20/07/2010	30/11/2010	08/06/2011	15/09/2014
	8	9	0	0	1	4
Date d'expiration	30/04/2012	12/07/2013	20/07/2014	30/11/2014	08/06/2015	15/09/2018
	2	3	4	4	5	8
Prix de souscription	3,66 €	4,56 €	6,73 €	7,48 €	8,85 €	5,29 €
Modalités (tranches)	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Nombre d'actions souscrites à la clôture (2)	72500	10000	0	0	0	0
Options de Souscription annulées (2)	32 500	5 000	8 000	0	0	17 200
Options de souscription restantes	0	60 000	35 000	13 000	20 000	34 400

(1) à la date d'attribution

(2) depuis la date d'attribution

Tableau 9 : Stocks Options aux 10 premiers salariés non mandataires

Options de Souscription ou d'achat d'actions consenties aux <u>dix premiers salariés non mandataires sociaux</u> attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix Moyen Pondéré		Plan(s) n°
Options <u>consenties</u> , durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, <u>levées</u> , durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	7 000	3,66 €		10

Tableau 10 : Mandataires Sociaux Non Salariés

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Christian Aubert								
Président du Conseil d'Administration		✓		✓		✓		✓
Début mandat 23 mai 2003 renouvelé le 12 mai 2009								
Fin de mandat Clôture 2014								
Philippe Rabasse								
Directeur Général et Administrateur		✓		✓		✓		✓
Début de mandat 8 juin 2004 renouvelé le 12 mai 2010								
Fin de mandat Clôture 2015								

Toutes les sommes perçues par les administrateurs de la part de la société, à l'exception des frais remboursés sur justificatif, sont validées par le Conseil préalablement à leur engagement.

Aucune rémunération variable n'étant prévue au profit d'aucun des membres du Conseil, la validation préalable au versement est sans objet.

Aucun engagement particulier ne lie le Conseil à aucun de ses membres.

4. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

a. Objectifs du contrôle interne

Conformément au cadre de référence de l'AMF, Aubay organise ses procédures de contrôle interne en s'appuyant sur le référentiel AMF au travers des cinq points clefs suivants :

- L'organisation du contrôle interne ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes ;
- Le recensement des risques ;
- Les activités de contrôle répondant à ces risques ;
- Le pilotage et la surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, il est ici bien précisé que Aubay demeure un groupe à la croissance rapide, présent sur six pays européens et réalisant de fréquentes et significatives opérations de croissance externe. L'intégration et l'homogénéisation des procédures de contrôle interne demeure une tâche de fond qui nécessite du temps et s'inscrit dans une démarche d'amélioration permanente. En conséquence, le contrôle interne tel qu'il existe à ce jour ne peut fournir une garantie absolue de ce que les objectifs de la société sont atteints.

b. Organisation Générale du Contrôle Interne

Le contrôle interne chez Aubay est assuré par la Direction Générale et principalement deux de ses composantes que sont la Direction Financière et la Direction Juridique.

A l'échelle du groupe, la Direction Financière a pour mission l'établissement des budgets et le suivi des performances, le contrôle de gestion, le reporting opérationnel, la comptabilité générale et analytique, la consolidation et la normalisation comptable, la gestion de la trésorerie, la fiscalité, le contrôle des fusions et acquisitions, la communication financière...

La Direction financière a mis en place les outils d'élaboration et de suivi de l'ensemble des principaux indicateurs susceptibles d'alerter sur tout fait anormal ou dérive justifiant une vigilance particulière.

La Direction Juridique intervient en support de l'ensemble des directions opérationnelles tant françaises qu'internationales notamment pour :

- Sensibiliser et prévenir des risques particuliers identifiés comme susceptibles d'être rencontrés dans le cadre de l'activité courante de la société : organisation d'ateliers thématiques sur des sujets spécifiques, partage d'information sur des expériences et difficultés rencontrées au sein du groupe, adaptation à des évolutions légales ou jurisprudentielles...
- Définir les cadres légaux et formats types des contrats les plus fréquemment utilisés en France et appui à la définition de ces mêmes documents à l'international ;
- Intervention sur toute opération présentant des difficultés ou porteuse de risques excédant le cours normal des affaires : montage de consortium, partenariats particuliers, organisation d'évènements spécifiques...

La Direction Juridique intervient également pour diriger, le cas échéant en collaboration avec des cabinets d'avocats qualifiés, les situations précontentieuses, négociations difficiles ou éventuellement les litiges avérés et s'assurer également de ce que la Direction Financière dispose bien d'une information suffisante pour que l'appréhension comptable de ces évènements soit la plus juste possible.

De ce point de vue, la parfaite cohésion et la proximité des Directions financière et juridique constitue un gage déterminant de la qualité du contrôle fourni sur ces aspects.

c. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément à ce qui est précisé au paragraphe « *domaines de compétence du conseil* » ci-dessus, aucune décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est prise sans avoir préalablement reçu l'aval du Conseil d'Administration. En outre, la société ou la Direction Générale est systématiquement représentée au sein des conseils d'administration ou conseil de surveillance de l'ensemble des filiales.

Les mandataires sociaux et dirigeants principaux intervenant dans les filiales ou établissements étrangers du groupe sont soumis à des limites d'engagements définis soit statutairement, soit par décision des conseils qui assurent la tutelle, soit enfin dans les contrats de travail pour les responsables qui en disposent.

Les délégations bancaires en France sont limitées aux seuls dirigeants mandataires sociaux. Les moyens de paiement font l'objet d'une politique stricte de mise en sécurité.

Les processus d'achat sont rigoureusement suivis et la sélection des fournisseurs se fait selon des critères stricts et régulièrement contrôlés.

Concernant le processus de consolidation statutaire, un manuel de procédure a été établi et transmis à l'ensemble des utilisateurs. Il prévoit notamment le rôle des intervenants et précise les règles et méthodes comptables retenues par le groupe Aubay. Pour chacune des filiales étrangères, il existe des tables de correspondance entre les plans comptables locaux et les liasses de consolidation. Celles-ci sont systématiquement revues par les auditeurs locaux afin de s'assurer du respect des règles et méthodes comptables du groupe.

La direction financière rattachée à la direction générale et détachée des directions opérationnelles est chargée de centraliser, contrôler, analyser l'ensemble des informations financières et comptables du groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les informations qui lui semblent nécessaires, collectées auprès de l'ensemble des filiales. A cette fin, la fonction comptable et financière a accès, sans aucune limite, à l'ensemble des informations et documents qui lui sont nécessaires ou qui pourraient lui sembler utiles.

L'ensemble des personnels impliqués dans l'élaboration des données comptables et financières sont parfaitement identifiés au sein du groupe et fonctionnent selon une hiérarchie dé-corrélée des organisations locales, rendant compte directement de leurs travaux auprès de la direction financière centralisée du groupe.

L'ensemble des processus régissant l'activité de Aubay et ses filiales a été décrit au sein de manuels de procédure et sont à la disposition des personnes concernées.

Des calendriers précis sont établis à chaque clôture, qu'elle soit semestrielle ou annuelle, en lien avec les commissaires aux comptes locaux et consolidés.

Système d'information comptable et financier

Les processus et les systèmes d'information sont développés avec objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information financière et comptable font systématiquement l'objet d'adaptations et d'améliorations pour suivre l'évolution et la croissance de la société.

La Direction Générale s'est bien assurée que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers étaient respectées.

Activité de Contrôle

- Des arrêtés comptables mensuels sont effectués et centralisés dans le système de reporting permettant d'opérer des revues analytiques (portant sur le chiffre d'affaires et les charges) sur chacune des filiales et d'analyser les écarts avec les budgets et les différents responsables.
- Des revues des principaux encours sont effectuées mensuellement et visent à identifier au plus tôt les éventuelles difficultés qui peuvent apparaître dans l'exécution de missions au forfait.
- Toute difficulté soit remontée par les équipes locales soit détectée par la Direction Financière fait l'objet de demandes d'explications de la part de cette dernière.
- Des revues trimestrielles des comptes sont effectuées sur site par la direction financière.
- Les résultats des contrôles sont systématiquement revus et discutés avec la direction générale et juridique du groupe.

Communication financière et comptable

Le Directeur Général et le Directeur Financier s'assurent du respect des obligations d'information du marché. Ceux-ci établissent en début d'année un calendrier des publications régulières à intervenir et valident aussi bien la production de chacun des communiqués que les bons à tirer avant leurs publications par le biais d'un diffuseur agréé.

Recensement et gestion des risques

La société a établi une liste des principaux risques auxquels elle est exposée. Le détail et, le cas échéant, la gestion qui en est faite par la Direction, en est donnée en page 31 du document de référence.

L'ensemble des litiges significatifs est géré en direct par la Direction Juridique du Groupe qui s'appuie, si nécessaire, sur des cabinets d'avocats spécialisés.

Directions Juridique et Financières travaillent en étroite collaboration pour évaluer et, le cas échéant, retranscrire fidèlement dans les comptes, les différents litiges auxquels la société est exposée.

Evaluation du contrôle interne

L'amélioration des procédures de contrôle interne est un souci permanent de la Direction Générale. Les investissements en outils informatisés de suivi et support transverse dans les fonctions clefs que sont le contrôle de gestion, la finance, l'appui juridique et les ressources humaines sont autant d'illustrations des efforts consentis par la société pour limiter à une proportion raisonnable les risques générés par ses activités, pour elle-même, son patrimoine propre, ses collaborateurs et les tiers.

Le Président du Conseil d'administration
Monsieur Christian Aubert

INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LES FILIALES DE AUBAY, CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF

Néant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AUBAY S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUBAY et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & Associés
Jean François PLANTIN

Constantin Associés
Philippe SOUMAH

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) à l'effet, d'une part, de vous présenter les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, et, d'autre part, de soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions dont nous vous précisons l'étendue ci-après.

En ce qui concerne l'approbation des comptes consolidés et sociaux arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier annuel. Celui-ci comprend notamment le rapport d'activité du groupe ainsi que le rapport de gestion et le rapport du Président relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Le rapport financier annuel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers comme document de référence.

Le corps du présent rapport du Conseil à l'Assemblée aura quant à lui pour objet d'expliquer toutes les autres résolutions soumises à votre approbation.

Nous distinguerons les résolutions ordinaires des résolutions extraordinaires.

Résolutions ordinaires

Approbation des comptes / Affectation des résultats

Les **résolutions numéros 1 à 4** concernent la clôture des comptes. La distribution d'un dividende est à nouveau proposée aux actionnaires au regard de la performance du groupe. Compte tenu d'un montant de réserves distribuables s'élevant à 65.275.819 €, il est proposé de distribuer un dividende définitif de 0,18 € par action, inchangé par rapport à l'an passé, soit un montant total estimé, sur la base du nombre d'action au 31 décembre 2012, de 2.373.229 € contre 2.523.433 € au titre de l'an passé. Il est rappelé qu'un acompte sur dividende a déjà été mis en paiement le 1^{er} novembre 2012, le solde à verser s'établit donc à 0,08 € par action.

Pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France, ce dividende ouvre droit à l'abattement prévu au paragraphe 3-2° de l'article 158-3 du Code général des Impôts.

A titre de rappel, les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Exercice	Global	Montant unitaire	Quote part du dividende éligible à l'abattement*
2009	1 803 425 €	0,13 €	100%
2010	1 963 921 €	0,14 €	100%
2011	2 523 433 €	0,18 €	100%

* Abattement de 40% mentionné au 2^e du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts

Rachat d'actions

La **résolution numéro 5** doit nous permettre de disposer des autorisations nécessaires pour intervenir sur le marché de nos propres actions. Les motivations d'une intervention de la Société sur le marché de ses propres actions sont :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Aubay au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- l'annulation des actions, (sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale du 7 mai 2013 de la résolution n°12 à caractère extraordinaire relative à l'annulation d'actions);
- respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 1. des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe
 2. de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe
 3. de la conversion de titres de créance donnant accès au capital
- la remise d'actions à titre d'échanges ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nomination et renouvellements de mandats d'administrateurs

Au terme des résolutions **numéros 6 à 10**, il est proposé d'enrichir la composition du conseil d'administration de la présence deux administratrices, Sophie Lazarevitch et Hélène Samoïlova, et de renouveler les mandats confiés à Messieurs David Fuks, Paolo Riccardi et Vincent Gauthier.

Jetons de Présence

La **résolution numéro 11** porte le montant global des rémunérations devant être allouées aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 105.000 € au titre de leur mandat, pour prendre en compte l'augmentation du nombre de ses membres.

Il appartiendra au Conseil de répartir librement cette rémunération. Le montant de cette rémunération est fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale à cet égard.

Résolutions extraordinaires

Autorisation au Conseil d'Administration pour annuler tout ou partie des actions

La **résolution numéro 12** propose de conférer au Conseil le pouvoir d'annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois, de tout ou partie des actions "Aubay" acquises dans le cadre du rachat autorisé par la résolution numéro 5.

Autorisations Générales d'Augmentation du capital

Les précédentes autorisations de même ordre consenties par l'assemblée générale du 20 mai 2011 arrivant à échéance dans les mois à venir, il vous est proposé au terme des **résolutions numéros 13, 14 et 15** de conférer à nouveau au Conseil la compétence de procéder à des augmentations de capital dans différents types de conditions. Il convient en effet que le Conseil puisse, si les conditions de marché le permettent ou si l'opportunité s'en présentait, décider de procéder à des augmentations de capital principalement pour financer de nouvelles opérations de croissance externe ou bien des projets importants de développement interne. Les conditions définitives de ces éventuelles opérations d'augmentation du capital social seraient arrêtées en temps utile par le Conseil d'administration. En toute hypothèse, la mise en œuvre des dispositions figurant à la **résolution numéro 15** sera effectuée conformément aux dispositions de l'article L.225.136 du Code de commerce relatives aux conditions dans lesquelles une suppression de droit préférentiel de souscription peut être décidée.

Délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission de titres en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social.

Il est proposé au terme de la **résolution numéro 16**, de reconduire cette autorisation pour une nouvelle période de 26 mois, dans la limite de 10% du capital social, apprécié au moment de l'opération.

Délégation de compétence au Conseil en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé

Conformément aux dispositions de l'article L225-136 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009, il est proposé au terme de la **résolution numéro 17** de déléguer au Conseil la compétence en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription, *par placement privé*, c'est-à-dire au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans la limite de 20 % du capital social par an.

Autorisation au Conseil de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise

La **résolution numéro 18** vise à autoriser le Conseil à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés et mettre ainsi la Société en conformité avec les obligations résultant de la loi sur l'épargne salariale de février 2001. Cette délégation serait consentie pour une période de 26 mois afin de calquer sa période de validité sur celles des autorisations globales d'augmentation du capital figurant aux résolutions numéros 13, 14, 15, 16 et 17 présentées ci-dessus.

Autorisation au Conseil de mettre en place un plan de stock-options

Au terme de la **résolution numéro 19**, il vous est demandé de bien vouloir permettre au Conseil de mettre en place un nouveau plan de stocks options afin de motiver de la manière la plus efficace les salariés et managers les plus méritants du groupe.

Autorisation au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions

La **résolution numéro 20** propose de conférer au conseil la capacité de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des personnes « clés » de la société et de ses filiales, dans une optique de fidélisation et de motivation. Cet outil vient s'ajouter à celui, préexistant, des stocks options, que le conseil pourrait également être autorisé à mettre en œuvre en vertu de la résolution numéro 18 ci-dessus.

Modification statutaire : durée des mandats d'administrateurs ramenée de six ans à un an

La **résolution numéro 21** propose de modifier le texte de l'article 9 des statuts en ramenant la durée des mandats d'administrateurs de six à un an. Mesure de bonne gouvernance, l'assemblée générale sera alors consultée annuellement pour reconduire les mandats de son conseil d'administration.

Tant les administrateurs en place que ceux dont la nomination est proposée au vote des actionnaires dans la présente réunion ont d'ores et déjà marqué leur accord individuel pour que cette modification s'applique à tous les mandats, nouveaux comme déjà en cours. L'ensemble des mandats d'administrateurs en vigueur au terme de la présente assemblée générale viendra en conséquence à expiration lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Pour le Conseil d'Administration
Christian Aubert
Président

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Décisions ordinaires

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012 ;
- Conventions réglementées ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et fixation du montant du dividende ;
- Autorisation donnée à la Société d'intervenir sur le marché de ses propres actions ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Sophie Lazarevitch ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Hélène Samoïlova ;
- Renouvellement de mandat d'administrateur concernant M. David Fuks ;
- Renouvellement de mandat d'administrateur concernant M. Paolo Riccardi ;
- Renouvellement de mandat d'administrateur concernant M. Vincent Gauthier ;
- Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence).

Décisions extraordinaires

- Autorisation au Conseil d'Administration pour annuler tout ou partie des actions rachetées et de procéder à une réduction corrélative de capital social ;
- Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond global, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ;
- Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par offre au public sans droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond global, par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence au Conseil à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % du capital, de titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence au Conseil en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social au profit des salariés ;
- Mise en place d'un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Autorisation au Conseil pour procéder à des attributions gratuites d'actions ;
- Modification des statuts : durée des mandats d'administrateur ramenée de six ans à un an ;
- Pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS

Décisions ordinaires

Première Résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance :

- Du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration,
- Et du rapport général de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission.

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui se soldent par un bénéfice net de 3.425 K€ et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris connaissance :

- Du rapport présenté par le Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe au cours de l'exercice écoulé,
- Et du rapport de MM. les Commissaires aux Comptes sur ces comptes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qui se soldent par un bénéfice net part du groupe de 6.678 K€.

Troisième Résolution : Conventions règlementées

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du code de commerce, prend acte de l'absence de convention à approuver au titre de l'exercice 2012.

Quatrième Résolution : Affectation du résultat/fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, constatant que l'ensemble des actions émises par la Société est entièrement libéré, que le montant des réserves distribuables s'élève à 65.275.819 €, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 3.424.589 € comme suit :

- Distribution d'un dividende **0,18 € par titre**
- Affectation du solde au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que l'acompte sur dividende de 0,10 € par action détaché le 26 octobre 2012 et mis en paiement le 1^{er} novembre 2012 viendra s'imputer sur le dividende définitif de 0,18 € par action. Le complément, soit la somme de 0,08 € par action, sera mis en paiement dans les conditions suivantes :

- le droit au dividende sera détaché de l'action le mardi 14 mai au matin (avant-bourse),
- Le paiement du dividende interviendra le vendredi 17 mai 2013.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% en application du 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des exercices s'y rapportant :

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Exercice	Global	Montant unitaire	Quote part du dividende éligible à l'abattement*
2009	1 803 425 €	0,13 €	100%
2010	1 963 921 €	0,14 €	100%
2011	2 523 433 €	0,18 €	100%

* Abattement de 40% mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts

Cinquième résolution : Autorisant la Société à intervenir sur le marché de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Aubay au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- annuler des actions, (sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale du 7 Mai 2013 de la résolution n°12 à caractère extraordinaire relative à l'annulation d'actions) ;
- respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe
 - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe
 - de la conversion de titres de créance donnant accès au capital
- remettre des actions à titre d'échanges ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 10 € par action.

Le nombre maximum d'actions à acquérir est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012, 1.290.299 actions (1.318.460 moins 28.161, ce dernier chiffre représentant le nombre d'actions possédées par la Société au 31 décembre 2012), pour un montant de 12.902.990 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à l'exception des ventes d'option de vente, et sous réserve que cela n'accroisse pas la volatilité du titre, ainsi, le cas échéant, que toute opération de cession de blocs, dans le respect des contraintes légales et réglementaires qui trouveraient à s'appliquer en pareille hypothèse.

Les opérations d'acquisition et de cession peuvent intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

Les actions acquises dans le cadre du programme de rachat pourront être conservées, cédées, transférées ou annulées, sous réserve pour cette dernière destination de l'approbation par la présente Assemblée Générale de la résolution numéro 12 autorisant ces annulations. Les cessions ne pourront intervenir que dans le respect des dispositions applicables au contrat de liquidité.

L'Assemblée fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 7 novembre 2014, la durée de cette autorisation qui remplace désormais celle donnée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2012.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions, cessions ou annulations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes, effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième Résolution : Nomination d'un nouvel administrateur, Sophie LAZAREVITCH

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Madame **Sophie Lazarevitch**, demeurant 7 rue des chantiers 75005 Paris,

Pour une durée de un exercice, sous condition de l'adoption de la résolution numéro 21 ci-après modifiant l'article 9 des statuts relatif à la durée des mandats d'administrateur au sein de la société, et de six ans si cette résolution devait être rejetée. Son mandat viendra donc à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2013 dans la première de ces hypothèses, lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2018 sinon.

Septième Résolution : Nomination d'un nouvel administrateur, Hélène SAMOILOVA

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Madame **Hélène Samoilova**, demeurant 101 rue de la Tour, 75116 Paris,

Pour une durée de un exercice, sous condition de l'adoption de la résolution numéro 21 ci-après modifiant l'article 9 des statuts relatif à la durée des mandats d'administrateur au sein de la société, et de six ans si cette résolution devait être rejetée. Son mandat viendra donc à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2013 dans la première de ces hypothèses, lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2018 sinon.

Huitième Résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. David Fuks

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration décide de renouveler en qualité d'administrateur :

- Monsieur **David Fuks**, demeurant 68 avenue Clarisse 78170 La Celle Saint Cloud,

Pour une durée de un exercice, sous condition de l'adoption de la résolution numéro 21 ci-après modifiant l'article 9 des statuts relatif à la durée des mandats d'administrateur au sein de la société, et de six ans si cette résolution devait être rejetée. Son mandat viendra donc à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2013 dans la première de ces hypothèses, lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2018 sinon.

Neuvième Résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paolo Riccardi

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration décide de renouveler en qualité d'administrateur :

- Monsieur **Paolo Riccardi**, demeurant Via Guardini 10 Monza en Italie,

Pour une durée de un exercice, sous condition de l'adoption de la résolution numéro 21 ci-après modifiant l'article 9 des statuts relatif à la durée des mandats d'administrateur au sein de la société, et de six ans si cette résolution devait être

rejetée. Son mandat viendra donc à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2013 dans la première de ces hypothèses, lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2018 sinon.

Dixième Résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Vincent Gauthier

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration décide de renouveler en qualité d'administrateur :

- Monsieur **Vincent Gauthier**, demeurant 10 rue du Général de Castelnau 75015 Paris,

Pour une durée de un exercice, sous condition de l'adoption de la résolution numéro 21 ci-après modifiant l'article 9 des statuts relatif à la durée des mandats d'administrateur au sein de la société, et de six ans si cette résolution devait être rejetée. Son mandat viendra donc à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2013 dans la première de ces hypothèses, lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2018 sinon.

Onzième Résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 105.000 € le montant annuel des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence.

Le Conseil répartira librement ce montant.

Ce montant est arrêté jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale à cet égard.

Décisions extraordinaires

Douzième Résolution : Autorisation au Conseil d'Administration pour annuler tout ou partie des actions rachetées et de procéder à une baisse corrélative du capital social

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, le Conseil d'Administration à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions "Aubay" acquises dans le cadre du rachat autorisé par la cinquième résolution de la présente assemblée, dans le respect des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

L'excédent éventuel du prix d'achat des actions annulées par rapport à leur valeur nominale sera imputé, sur décision du Conseil d'Administration, sur les postes de prime d'émission, de fusion et d'apports ou sur tout poste de réserve disponible y compris la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider, le cas échéant, et réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois et se substitue à la résolution n°7 ayant le même objet et adoptée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2012.

Treizième Résolution : Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond global, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes:

1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social avec droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois par émission de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes à titre onéreux ou gratuit, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social ;

2 - le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission des valeurs mobilières visées au 1-a) est fixé à six millions (6.000.000) d'euros;

Le montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'opérations financières nouvelles s'ajoutera, le cas échéant, aux plafonds définis ci-dessus.

En outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder cent cinquante millions (150.000.000) d'euros.

3 - décide que :

a) les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en euros, soit en monnaie étrangère dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission ;

b) les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission des actions et des valeurs mobilières ou bons énumérés au 1- a) auront un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, le cas échéant à titre réductible, proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

c) les valeurs mobilières qui, dans le cadre des émissions avec droit préférentiel de souscription, ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible et, le cas échéant, réductible si le Conseil d'administration prévoit ce droit lors de l'émission, pourront être offertes au public.

La présente décision comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières émises.

4 - délègue tous pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration pour :

- réaliser ces émissions dans un **délai de 26 mois** à compter de la présente Assemblée, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, arrêter leur prix d'émission,
- fixer, même rétroactivement, la date de jouissance des actions créées,
- limiter éventuellement le montant de chaque augmentation de capital à celui des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais des émissions sur les primes correspondantes,
- passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres,
- et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

5 - décide que la présente autorisation se substitue à l'autorisation ayant même objet donnée par l'Assemblée du 20 mai 2011 sous sa 7^{ème} résolution.

Quatorze Résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, autorise le Conseil d'Administration – avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi – à augmenter le capital social en une ou plusieurs époques qu'il déterminera, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation selon les modalités qu'il déterminera.

Le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission des valeurs mobilières visées ci-dessus est fixé à six millions (6.000.000) d'euros et s'ajoute au plafond global fixé dans la treizième résolution.

Ce plafond est fixé sous réserve, s'il y a lieu, des conséquences sur le capital des ajustements applicables conformément à la loi.

En cas d'augmentation de capital donnant lieu à l'attribution d'actions nouvelles, l'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, conformément à l'article L.225-130 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration aura toute faculté à l'effet de prendre toutes dispositions à l'effet de modifier les statuts en conséquence.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 20 mai 2011 dans sa 8^{ème} résolution.

Quinzième Résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par offre au public sans droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond global, par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission par offre au public sans droit préférentiel de souscription des actionnaires de toutes les valeurs mobilières, y compris des bons autonomes à titre onéreux ou gratuit, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social.

Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises pour la rémunération d'apports de titres à la Société en réponse à une offre publique d'échange.

Elle pourront aussi être émises, lors de l'exercice des droits attachés à leurs titres, en faveur des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et émises par des sociétés dont cette dernière détient directement ou indirectement la majorité du capital.

2 - fixe à :

a) six millions (6.000.000) d'euros, le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

b) et à cent cinquante millions (150.000.000) d'euros, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la douzième résolution.

3 - décide que :

- les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en euros, soit en monnaie étrangère, dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission, étant entendu que la somme à recevoir par la Société pour chacune des actions émises sans droit préférentiel de souscription devra être au minimum égale à la limite inférieure définie par la loi.
- la somme revenant immédiatement ou à terme à la Société pour chaque action, valeur mobilière ou bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1-ci-dessus, ne pourra être inférieure au montant minimal déterminé par la réglementation applicable en la matière, à la date de mise en œuvre de la présente autorisation; ce montant sera éventuellement corrigé pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité, portant sur tout ou partie de l'émission, pour souscrire en proportion de leur part de capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

La présente décision comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

4- délègue au Conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux définis à la treizième résolution pour réaliser ces émissions dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

5 – décide que la présente autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée du 20 mai 2011 et ayant même objet sous sa 9^{ème} résolution.

Seizième Résolution : Délégation de compétence au Conseil à l'effet de procéder à l'émission d'actions, dans la limite de 10 % du capital, de titres ou valeur mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225 -147 alinéa 6.

Délègue, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225 -148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'assemblée générale précise que conformément à la Loi, le conseil d'administration statue sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 dudit Code.

L'assemblée générale décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour approuver l'évaluation des apports et concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, le solde pouvant recevoir toute affectation décidée par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La présente délégation de compétence se substitue à celle précédemment consentie par l'Assemblée Générale réunie en date du 20 mai 2011 au terme de sa dixième résolution.

Dix-septième Résolution : Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 et suivants du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservées au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de commerce ;
- décide que le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission dans le cadre d'une émission sans droit préférentiel de souscription (à ce jour, 95% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées est limité à 20 % du capital social par an ;
- dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectué en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la douzième résolution.

La présente délégation de compétence se substitue à celle précédemment consentie par l'Assemblée Générale réunie en date du 20 mai 2011 au terme de sa onzième résolution.

Dix-huitième Résolution : Autorisation à donner au Conseil pour augmenter le capital social au bénéfice des salariés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce et des articles L3332-18 et suivants du code de travail, délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder, s'il le juge utile, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

L'Assemblée Générale :

- décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises ;
- décide que le prix de souscription qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- fixe à 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
- décide de fixer à 2 % le nombre total d'actions de la Société qui pourront être ainsi émises ;

- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, la date de jouissance des titres à émettre, le mode de libération des actions, imputer les frais de cette augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et généralement, prendre toutes dispositions utiles pour la bonne fin de l'émission envisagée et constater la ou les augmentations de capital et modifier corrélativement les statuts.

Cette autorisation se substitue à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011.

Dix-neuvième Résolution : mise en place d'un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce,

- 1- Autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou certains d'entre eux, ou de certaines catégories de personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, définis par la loi, (ci-après « les Bénéficiaires ») des options donnant droit soit à l'achat soit à la souscription d'actions de la Société à émettre, cette autorisation étant donnée au Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à compter de ce jour ;
- 2- Décide que le nombre total des options de souscriptions qui seront offertes ne pourra donner droit, globalement, à souscrire un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social, soit, à titre indicatif, un maximum de 395.538 actions sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012 (soit 13.184.606 actions).
- 3- Décide en cas d'octroi d'options de souscription d'action, que le prix de souscription des actions par les Bénéficiaires ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la bourse de Paris, lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties ;
- 4- Décide en cas d'octroi d'options d'achat d'actions que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la bourse de Paris lors des vingt séances précédant le jour où les options d'achat seront consenties. En outre, le prix d'achat ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209.
- 5 – Décide qu'aucune option de souscription ne pourra être consentie dans le délai de 10 jours de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et les comptes sociaux sont rendus publics, ainsi que dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de 10 jours de bourse à celle où cette information est rendue publique.
- 6- Décide qu'aucune option de souscription ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions, d'un coupon donnant droit à un dividende ou, d'un droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital ;
- 7- Prend acte de ce que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises au fur et à mesure des levées d'options :
- 8- Délègue tout pouvoir au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options de souscription et de leur levée, et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options de souscription et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ;
 - fixer les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les hypothèses prévues aux articles R.225-137 à R.225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options de souscription ainsi consenties, étant précisé que la durée des options de souscription ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur date d'attribution ;
 - Prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options de souscription pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - Accomplir ou faire accomplir tous les actes et formalités pouvant découler d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale tenue en date du 20 mai 2011 dans sa 13^{ème} résolution.

Vingtième Résolution : Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit :
 - des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ;
 - des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés dont 10% au moins du capital et des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement par la société ; sachant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites ainsi que les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions existantes ou bien à émettre attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation, sera limité à un maximum de 3% du capital social soit, à titre indicatif et sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012, 395.538 actions ;
- décide que le conseil d'administration fixera, le cas échéant, les délais d'acquisition et de conservation des actions gratuites attribuées garantissant à la société le bénéfice du régime de faveur (bénéficiant aux plans dits « qualifiants ») tant fiscal que social au regard de la réglementation française lorsque celle-ci trouvera à s'appliquer ;
- prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites potentiellement à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions, à la partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission ainsi incorporée ;
- fixe à **38 (trente-huit) mois**, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant

et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale tenue en date du 20 mai 2011 dans sa 14^{ème} résolution.

Vingtième et unième Résolution : Modification des statuts (article 9) : durée des mandats d'administrateur ramenée de six ans à un an

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, modifie l'article 9 de ses statuts libellé dans les termes ci-après :

Ancienne rédaction :

Article 9. Conseil d'administration

Chaque administrateur doit être pendant la durée de ses fonctions, propriétaire d'une (1) action. La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

Nouvelle rédaction :

Article 9. Conseil d'administration

Chaque administrateur doit être pendant la durée de ses fonctions, propriétaire d'une (1) action. La durée des fonctions des administrateurs est d'une (1) année.

Vingtième deuxième Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration ainsi qu'à son président pour effectuer ou faire effectuer par toutes personnes qu'il se substituera toutes les formalités nécessaires à la publication des résolutions qui précèdent.

SYNTHESE DES INFORMATIONS PUBLIEES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Information	Date de diffusion ou de dépôt			
	AMF www.amf-france.org	WIRE ACTUS www.actusnews.com	Aubay www.aubay.com	BALO www.journal-officiel.gouv.fr/balo
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2011		31 janvier 2012	31 janvier 2012	
Résultats financiers 2011		21 mars 2012	21 mars 2012	
Chiffre d'affaires du 1 ^e trimestre 2012		24 avril 2012	24 avril 2012	
Document de référence 2011	23 avril 2012	23 avril 2012	23 avril 2012	
Publication périodique des Comptes Annuels				24 mai 2012
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2012		25 juillet 2012	25 juillet 2012	
Résultats financiers semestriels 2012		12 septembre 2012	12 septembre 2012	
Rapport financier semestriel 2012	14 septembre 2012	14 septembre 2012	14 septembre 2012	
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2012		23 octobre 2012	23 octobre 2012	
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2012		30 janvier 2013	30 janvier 2013	
Résultats financiers 2012		20 mars 2013	20 mars 2013	

TABLE DE CONCORDANCE

Thème	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Attestation du responsable du document de référence ou de son actualisation	78
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées et attestations des contrôleurs légaux des comptes	78
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1. Principales données financières	27 à 29
4. FACTEURS DE RISQUE	
4.1. Facteurs de risques	31 à 34
4.2. Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	31 à 34 - 56
4.3. Risques particuliers liés à l'activité	31 à 34
4.4. Assurances et couvertures des risques	33
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Historique	5
5.2. Investissements	28 - 53 à 55 - 83
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	8 à 10
6.2. Principaux marchés	7
7. ORGANIGRAMME	83
7.1. Organigramme, informations sur les filiales	59 - 83
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	38 - 40 - 47 - 48 - 53 - 63
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	65 - 69
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	35 à 63
9.2. Résultat d'exploitation	35 à 63
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Trésorerie	27 - 35 à 40
10.2. Capitaux propres	27 - 34 - 36 - 39 - 64 - 68
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVET ET LICENCES	47 à 49 - 69
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	24
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	36
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	91 à 102
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	73 - 97
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	78 à 88
16.2. Contrats de service liant les Membres du Conseil d'Administration	94 à 96
16.3. Informations sur les Comités	95
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	93
16.5. Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	93 à 101
17. SALARIES	
17.1. Effectifs	43 - 67
17.2. Stock-options/intéressement	32 - 38 - 42 - 45 - 86 - 99
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	88 - 93
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	66 - 73 - 87 - 88 - 95
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	27
20.2. Etats financiers	35 à 59
20.3. Vérifications des informations financières	60
20.4. Politique de distribution du dividende	83
20.5. Procédures judiciaires	31
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	39 - 49 - 64 - 71 - 84 - 85
21.2. Acte constitutif et statuts	82 - 83
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	120
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	53 à 55 - 63 70 - 71 - 73



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2013, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.